



Études économiques de l'OCDE

ITALIE

FÉVRIER 2017 (VERSION ABRÉGÉE)



Études économiques de l'OCDE : Italie 2017 (version abrégée)

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2019), *Études économiques de l'OCDE : Italie 2017 (version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/8219de7f-fr>.

ISBN 978-92-64-60794-1 (pdf)

Études économiques de l'OCDE
ISSN 0304-3363 (imprimé)
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Italie
ISSN 1995-3291 (imprimé)
ISSN 1999-0359 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © iStockphoto/Btrenkel.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

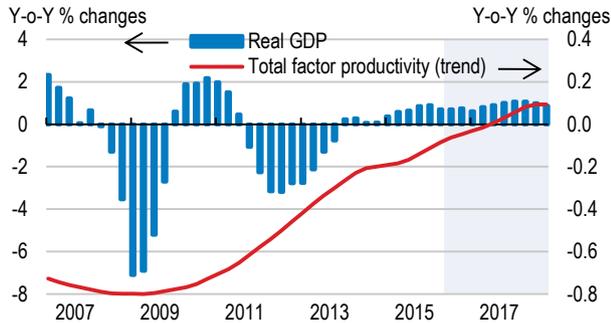
© OCDE 2019

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

RÉSUMÉ

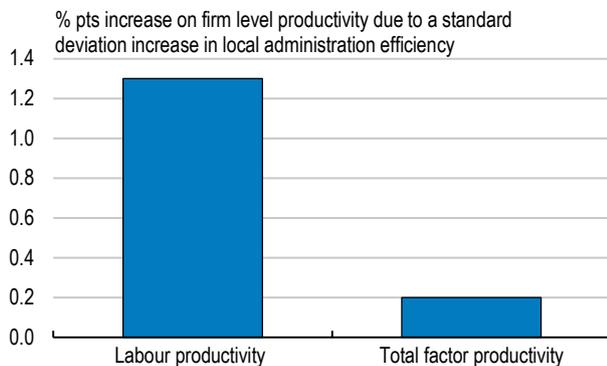
L'économie se redresse

La croissance a repris, mais la productivité continue à fléchir



L'Italie connaît une reprise après une récession profonde et durable. Les réformes structurelles, les conditions monétaires et budgétaires accommodantes et le bas niveau des prix des produits de base y ont contribué. Le « Jobs Act », qui fait partie d'un programme de réformes structurelles vaste et ambitieux, ainsi que des exonérations de cotisations de sécurité sociale, ont amélioré le marché du travail et fait progresser l'emploi. Pourtant, la reprise reste faible et la productivité en recul. Le rétablissement du système bancaire conditionne la relance de la croissance et de l'investissement privé. Une hausse des investissements en infrastructures est indispensable pour élever la productivité.

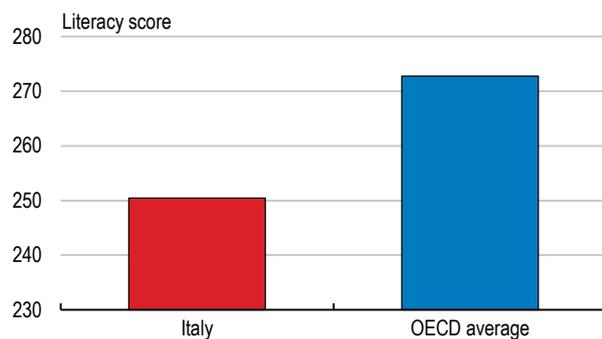
Malgré des réformes ambitieuses, il reste compliqué de faire des affaires, ce qui freine la productivité
Augmenter l'efficacité des collectivités locales stimule la productivité des entreprises



Le gouvernement a bien avancé dans la suppression des obstacles à la croissance et à la productivité. Toutefois, les inefficiences de l'administration publique, la lenteur des procédures judiciaires, des réglementations mal conçues et la faiblesse de la concurrence rendent toujours difficile la pratique des affaires en Italie. Les ressources en main-d'œuvre et en capital sont accaparées par des entreprises peu productives, ce qui pèse sur les salaires et le bien-être. Les jeunes pousses et PME innovantes éprouvent toujours des difficultés à obtenir des financements bancaires et en fonds propres, au détriment du développement de nombre d'entre elles.

Les réformes de l'éducation et les politiques d'activation du marché du travail feront progresser l'inclusion sociale

Les qualifications sont faibles



Les scores de littératie sont bas et l'inadaptation des qualifications est l'une des plus marquées des pays de l'OCDE, ce qui est préjudiciable aux revenus et au bien-être. De nombreux travailleurs n'ont pas les compétences suffisantes pour les emplois qu'ils occupent, d'où un décalage entre leurs qualifications et celles requises par les employeurs. Il est indispensable d'améliorer le système éducatif et la politique du marché du travail pour améliorer les salaires réels, la satisfaction professionnelle et le niveau de vie. Le Jobs Act et la réforme scolaire vont dans le bon sens et doivent être appliqués intégralement.

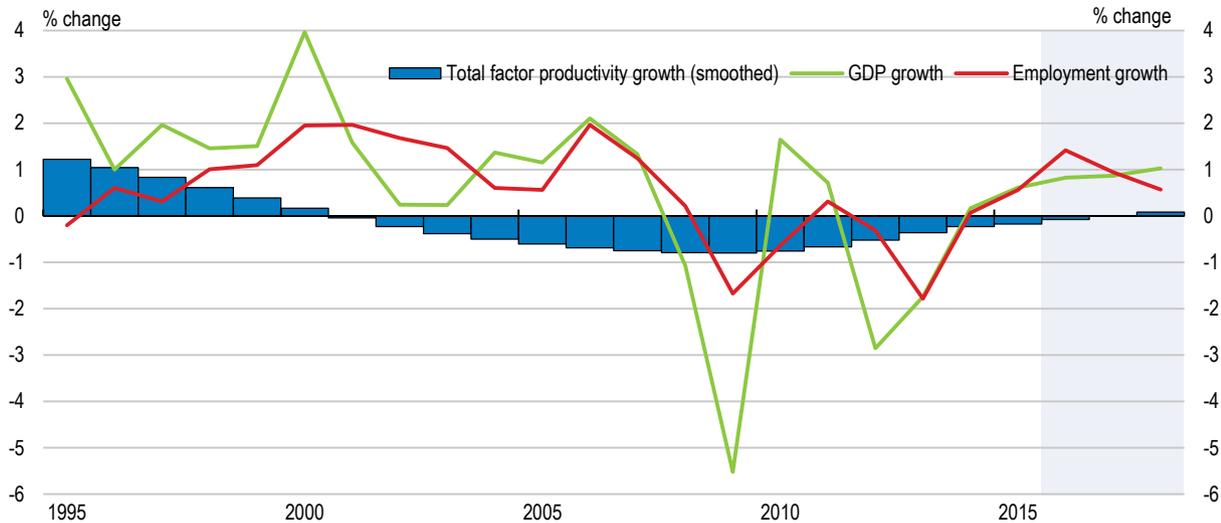
Principaux défis	Principales recommandations
Mener des politiques macroéconomique et financière propices à une croissance solidaire	
<p>L'orientation budgétaire est appropriée. La faiblesse de la croissance économique et de l'inflation ainsi que l'importance de la fraude fiscale contribuent à la lenteur de la réduction du déficit budgétaire et au niveau élevé de la dette publique. La maîtrise des dépenses publiques repose en partie sur des coupes dans les dépenses d'infrastructure.</p>	<p>Poursuivre sur la voie de la prudence en matière de politique budgétaire et consacrer en priorité les dépenses à des programmes d'investissement efficaces dans les infrastructures et l'innovation.</p> <p>Accroître les recettes fiscales en améliorant la discipline fiscale (en investissant davantage dans les systèmes informatisés et les ressources humaines, en développant l'utilisation de la facturation électronique et en abaissant le plafond des paiements en liquide), et en introduisant des taxes foncières assises sur des valeurs cadastrales actualisées.</p> <p>Utiliser ce surplus de recettes fiscales pour réduire progressivement les cotisations de sécurité sociale sur les contrats de travail à durée indéterminée.</p>
<p>Le système bancaire italien se caractérise par des bénéfices modestes et un niveau élevé de prêts improductifs. Cela peut décourager l'octroi de prêts et l'investissement. Les pouvoirs publics ont commencé à traiter ces problèmes.</p>	<p>Continuer de développer le marché secondaire des prêts improductifs.</p> <p>Comme envisagé par le Mécanisme de surveillance unique, fixer, pour chaque banque, des objectifs progressifs de réduction des prêts improductifs, étayés par des sanctions comme l'augmentation des provisions, la cession d'actifs, la suspension des versements de dividendes et la restructuration des activités.</p> <p>Si des fonds publics sont nécessaires pour recapitaliser les banques en difficulté, exploiter pleinement les règles de l'UE pour faire contribuer les actionnaires et les détenteurs d'obligations et restructurer les activités de ces banques. Dédommager les petits investisseurs obligataires des pertes qu'ils subiront.</p>
<p>Des transferts monétaires réduits et mal ciblés ne permettent pas de réduire les taux de pauvreté élevés parmi les jeunes et les enfants.</p>	<p>Compléter la législation sur le projet de plan national de lutte contre la pauvreté, l'appliquer intégralement, le cibler sur les jeunes et les enfants, s'assurer qu'il dispose d'un financement suffisant.</p>
Améliorer les conditions faites aux entreprises	
<p>La faible efficacité de l'administration publique nuit à la productivité du secteur privé et au bien-être collectif.</p>	<p>Poursuivre les efforts pour améliorer l'efficacité et la transparence de l'administration publique en : continuant de développer les services en ligne ; mettant intégralement en œuvre la vaste réforme de l'administration publique ; amendant les dispositions de cette réforme qui ont été invalidées par la Cour constitutionnelle et en les mettant rapidement en application.</p>
<p>Les procédures de faillite sont lentes, coûteuses et incertaines.</p>	<p>Recourir plus fréquemment à la conversion des créances en fonds propres pour forcer les créanciers à partager la charge de la restructuration des entreprises.</p>
<p>La réglementation réduit la concurrence dans les services professionnels essentiels, ce qui limite l'efficacité et n'incite pas à investir.</p>	<p>Adopter la loi sur la concurrence en cours d'examen au Parlement.</p>
<p>Le niveau de l'innovation et du capital intellectuel est faible, surtout dans les petites entreprises. Le secteur du capital-risque est peu développé. Le gouvernement a pris récemment un large éventail de mesures pour s'attaquer à ces problèmes.</p>	<p>Évaluer l'efficacité des crédits d'impôts pour la recherche-développement et les autres incitations budgétaires mis en place récemment en termes de retombées pour l'innovation et de manque à gagner.</p> <p>Favoriser le développement du capital-risque en mobilisant des fonds et des savoir-faire auprès du secteur privé.</p>
Améliorer les compétences et les faire correspondre aux besoins du marché du travail	
<p>Le taux de chômage diminue, mais reste élevé, surtout chez les jeunes et les chômeurs de longue durée.</p>	<p>Employer davantage de conseillers spécialisés et d'outils de profilage dans le service public de l'emploi.</p> <p>Évaluer l'incidence sur le marché du travail des programmes de recherche d'emploi et de formation et affecter des financements à ceux qui donnent de bons résultats.</p>
<p>La main-d'œuvre est insuffisamment qualifiée. Le taux d'arrêt prématuré de la scolarité est en baisse, mais reste encore trop élevé.</p>	<p>Établir des partenariats entre les établissements scolaires et les entreprises pour offrir aux élèves des formations en milieu de travail de bonne qualité, ainsi qu'il est prévu dans la réforme scolaire.</p>

<p>La proportion d'actifs diplômés de l'enseignement supérieur est faible. L'apprentissage est peu répandu et peu d'étudiants possèdent une expérience professionnelle. L'enseignement et la formation professionnels (EFP) post-secondaires sont peu développés.</p>	<p>Développer l'EFP en y associant étroitement les entreprises, sur le modèle des Istituti Tecnici Superiori.</p> <p>Établir un organisme national chargé de l'EFP, auquel participeront les entreprises et l'ensemble des parties prenantes, pour établir des liens entre le volet formation de l'EFP et l'apprentissage ; veiller à la qualité des formations sur le lieu de travail et recenser les qualifications demandées par les employeurs.</p>
---	---

ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS

1. L'Italie sort d'une récession longue et profonde (graphique 1). La politique macroéconomique du gouvernement italien, la politique monétaire stimulante et la baisse des prix des produits de base ont contribué au redressement. Le Jobs Act et les exonérations de cotisations sociales ont dynamisé le marché du travail, entraînant une progression de l'emploi et de la consommation privée. La politique budgétaire modérément expansionniste soutient la croissance. Le programme de réformes structurelles a avancé de façon impressionnante. Dans différents domaines, notamment le marché du travail, le système scolaire et l'administration publique, des réformes ont été adoptées et appliquées ou sont en cours d'application (tableau 1). En outre, on s'est préoccupé des réformes antérieures en réduisant fortement le nombre de décrets en attente d'adoption nécessaires à leur mise en œuvre. Le rejet de la réforme de la constitution par le référendum organisé en décembre 2016 a accentué l'incertitude politique, mais le processus de réformes structurelles doit se poursuivre.

Graphique 1. La production et la productivité se redressent



Source : Base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE* n° 100, prévisions révisées au 20 janvier 2017.

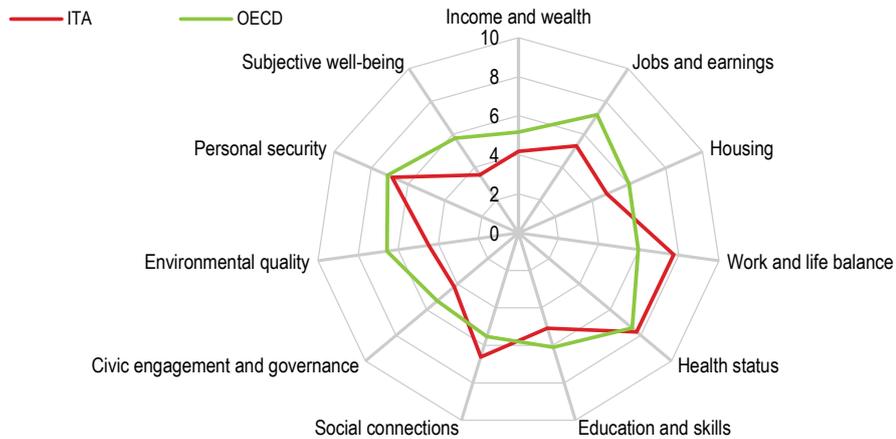
2. Les réformes, en particulier le Jobs Act et la baisse des cotisations de sécurité sociale, ont commencé à réparer les effets dommageables de la crise sur l'économie et le tissu social. Depuis le début de la crise, le PIB réel par habitant a diminué de quelque 10 % et il se situe maintenant au même niveau qu'en 1997. La pauvreté absolue a presque doublé par rapport à son niveau antérieur à la crise, les jeunes et les enfants étant le plus touchés. Cette évolution est à l'origine de résultats inégaux en matière de bien-être. L'Italie est bien placée pour certains aspects comme l'équilibre vie-professionnelle-vie personnelle, les connexions sociales et l'état de santé, mais en deçà de la moyenne de l'OCDE pour d'autres comme le bien-être subjectif, la qualité de l'environnement, l'emploi et le salaire, le logement, l'éducation et les compétences (graphique 2). En outre, il existe une très grande hétérogénéité au sein de la population, certaines catégories étant bien plus favorisées que d'autres, notamment sur le plan du revenu, du patrimoine et de l'emploi. La dispersion régionale est également importante par rapport à d'autres pays de l'OCDE (graphique 3).

Tableau 1. Principaux éléments du programme de réforme

Réforme	Finalité de la réforme	Adoptée	Devant être adoptée à la date suivante
Réformes institutionnelles Loi électorale	Majorité parlementaire plus forte et plus stable	✓	
Réforme constitutionnelle (soumise à référendum)	Mettre fin au bicaméralisme parfait et centraliser les responsabilités des collectivités locales		Rejetée (lors du référendum de décembre 2016)
Projet de loi sur la prévention des conflits d'intérêts	Destiné aux députés et aux membres du gouvernement		Mars 2017
Politique du marché du travail et politique sociale Jobs Act	Contrat de travail unique sans limite de durée, nouveau système d'allocations chômage (NASPI)	✓	
ANPAL (Agence nationale)	Nouvelles mesures d'activation du marché du travail et nouveaux accords avec les régions	✓	
Chèque formation	Conditionnalité des allocations chômage à la participation aux mesures d'activation	✓	
Dispositif Garantie Jeunes	Seconde phase	✓	
Négociation contractuelle au second niveau	Fiscalité allégée sur la prime de productivité négociée au niveau de l'entreprise	✓	
Jobs Act à l'intention des travailleurs indépendants	Renforcement de la protection sociale des travailleurs indépendants		Juin 2017
Code de la famille	Coordination de la législation d'aide à la famille		Juin 2017
Lutte contre la pauvreté et réorganisation des services sociaux	Augmentation du budget consacré à la lutte contre la pauvreté (lois de finance 2016 et 2017) ; mise en place d'un programme national de lutte contre la pauvreté		2017
Loi « Dopo di noi »	Aide aux personnes atteintes d'un lourd handicap	✓	
Projet de services d'éducation de la petite enfance	Refinancement du projet	✓	
Questions budgétaires Révision des valeurs cadastrales	Mener à terme la réforme du cadastre		2017-18
Lutte contre la fraude fiscale	Surveillance de la fraude fiscale, réorganisation des services fiscaux	✓	
Fédéralisme budgétaire	Obligations et règles budgétaires générales applicables aux collectivités locales.	✓	
Réexamen des dépenses publiques	Phase II du réexamen des dépenses ; rationalisation des procédures de marchés publics en ligne et des seuils applicables aux soumissionnaires indépendants	✓	
Privatisations ENAV, Poste Italiana et ENEL Autres privatisations envisagées		✓	2017-18
Justice Règles applicables aux entreprises en difficulté et procédures de faillite	Refonte de la loi sur la faillite		Juin 2017
Réforme de la procédure civile et pénale	Renforcement des garanties des défendeurs, raccourcissement des délais de procédure, renforcement des juridictions économiques et familiales		Juin 2017
Lutte contre le crime organisé	Mesures de lutte contre le crime organisé et l'enrichissement frauduleux		Juin 2017
Infrastructures Réforme des marchés publics	Renforcement du rôle de l'ANAC ; actualisation des critères d'attribution ; système de qualification des autorités contractantes	✓	
Plan ultra-haut débit	Objectif 2020 : raccordement de 85 % de la population		2017-20
Concurrence et compétitivité Loi annuelle de 2015 sur la concurrence Loi annuelle de 2016 sur la concurrence			2017 2017
Administration publique Loi-cadre sur la réforme de l'administration publique	Améliorer l'efficacité (par des mesures de simplification et de réorganisation), la transparence et la lutte contre la corruption.	✓	
Éducation – réforme Buona Scuola Décrets législatifs	Révision et simplification du code de l'éducation ; formation et accès aux postes d'enseignants dans les écoles secondaires ; réexamen des filières d'enseignement professionnel et de leur lien avec l'enseignement général ; évaluation et certification des compétences des élèves ; éducation préscolaire ; bourses.		2017
Plan national pour l'école numérique	Enseignement numérique et innovation dans l'éducation	✓	
Environnement Mesures en faveur d'une économie verte	Criminalité environnementale ; mesures visant à maîtriser le gaspillage des ressources naturelles	✓	
Projet de loi sur l'écologie	Fiscalité environnementale ; économie circulaire, énergies renouvelables, mobilité		2017
Gestion des déchets	Autorité de réglementation et transition progressive de la taxation (Tarsu) à la tarification		2017

Source : MEF (2016), National Reform Programme.

Graphique 2. La situation de l'Italie au regard du bien-être est mitigée

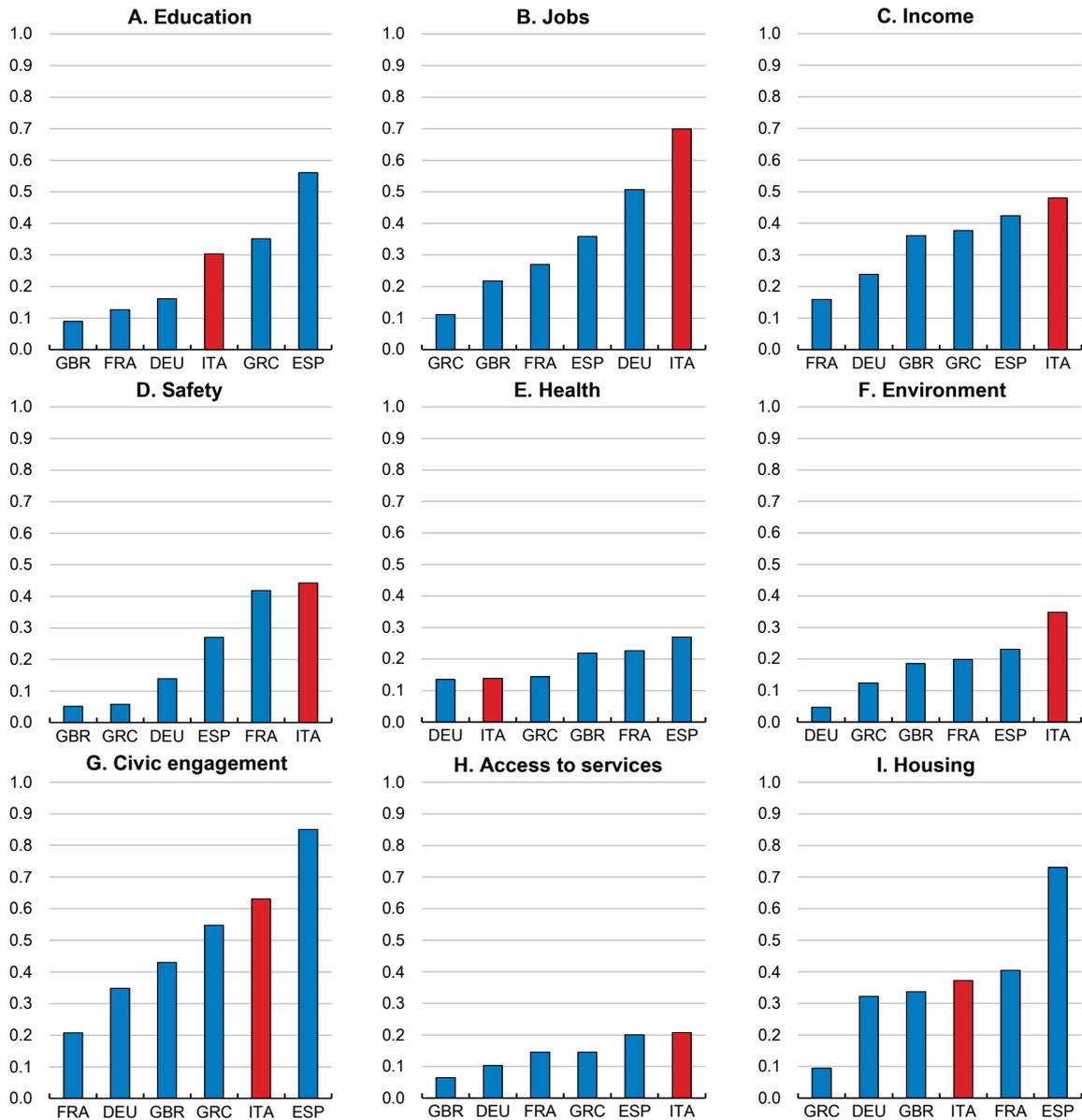


Source : OCDE, Indice du vivre mieux 2016.

3. Pour répondre aux défis économiques et sociaux qui se posent à l'Italie, il faudra rendre l'administration plus efficiente, améliorer l'environnement des entreprises et le capital de compétences et réduire la pauvreté ; cela permettra d'augmenter la productivité globale, l'investissement et l'innovation ainsi que de réaliser une croissance économique solidaire et durable. Les principales conclusions de cette *Étude* sont les suivantes :

- Une reprise progressive est en cours. Des changements dans la composition des mesures budgétaires sont nécessaires pour stimuler l'investissement et la productivité et parvenir à un taux de croissance supérieur du PIB.
- L'Italie a mis en œuvre de nombreuses réformes structurelles ces dernières années, mais accélérer des gains de productivité en proie à une faiblesse chronique -- seule manière à moyen terme d'améliorer le niveau de vie -- nécessitera une administration publique plus efficace, un environnement plus propice aux entreprises, un renforcement de l'innovation et de la concurrence et une meilleure adéquation entre la demande et l'offre de compétences.
- Une longue période de faiblesse de la croissance et de la productivité a nui à la cohésion sociale ; de nouveaux efforts s'imposent donc pour rehausser le niveau de l'emploi, surtout des femmes et des jeunes, réduire la pauvreté, notamment chez les jeunes et les enfants, et améliorer les compétences.

Graphique 3. La dispersion régionale des indicateurs de bien-être est forte



Note : L'indicateur mesure la dispersion de l'indice du bien-être dans les régions d'un pays, normalisé entre 0 et 1.

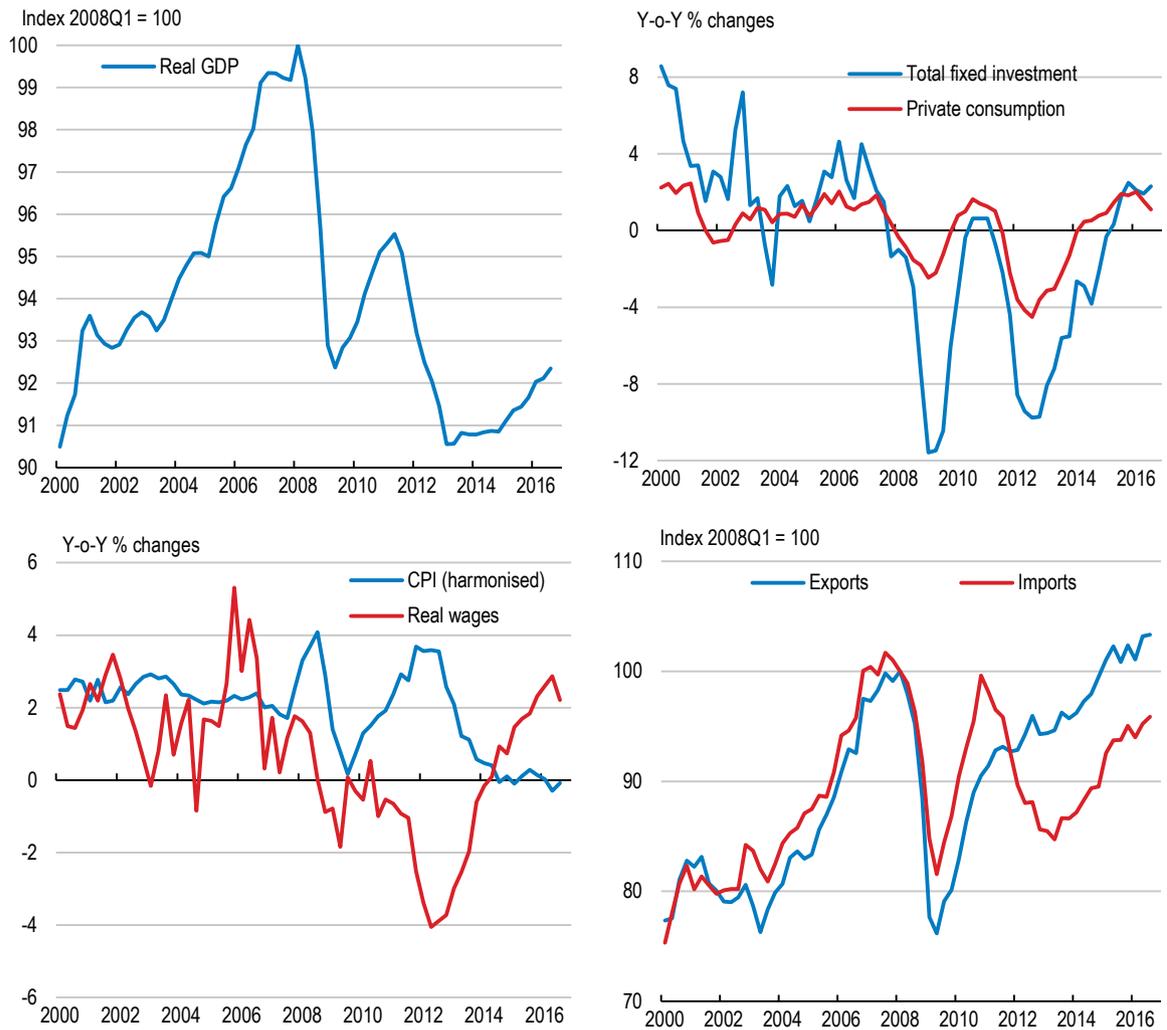
Source : Base de données de l'OCDE sur le bien-être régional.

L'économie sort progressivement d'une récession profonde et durable

4. Un cercle vertueux entre l'emploi, le revenu des ménages et la consommation privée a suscité une modeste reprise en 2015 et 2016 (graphique 4). Le Jobs Act et les exonérations temporaires de cotisations de sécurité sociale pour les contrats de travail à durée indéterminée, conjugués à une politique monétaire accommodante, ont fait progresser les taux d'emploi et d'activité (graphique 5). La hausse des salaires réels, due un relèvement modéré des salaires nominaux et à la faiblesse persistante de l'inflation au stade de la consommation -- résultant d'un écart de production encore important et de la modération des prix de l'énergie -- a soutenu le pouvoir d'achat des ménages. Le chômage a diminué et le taux d'activité a augmenté, en

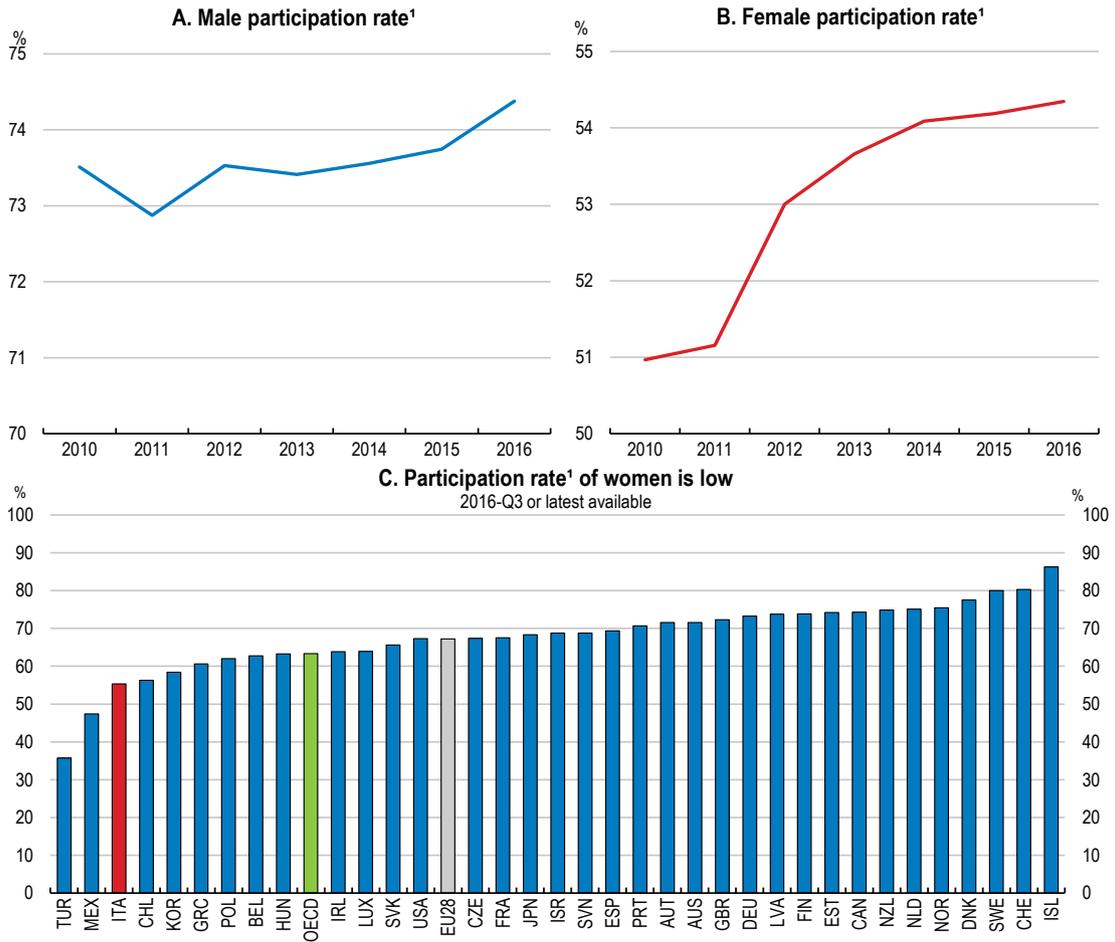
particulier chez les femmes. Le taux de chômage des jeunes a finalement commencé à fléchir après avoir progressé pendant la plus grande partie de la crise, mais il reste élevé (graphique 6). La faible croissance des principaux partenaires commerciaux de l'Italie et les tensions géopolitiques dans la zone méditerranéenne ont freiné les ventes à l'étranger, tandis que l'atonie de l'investissement a ralenti la progression des importations. Au total, on observe une différence par rapport aux reprises antérieures, qui étaient en général tirées par les exportations à la suite de dévaluations de la monnaie (graphique 7, parties A et B). Les résultats à l'exportation de l'Italie sont inférieurs à ceux d'autres pays de la zone euro comme l'Espagne et le Portugal (graphique 7, parties C et D), du fait d'une augmentation plus rapide des coûts unitaires de main-d'œuvre, d'une intégration plus lente dans les chaînes de valeur mondiales (graphique 7, parties E et F) et de gains de productivité médiocres.

Graphique 4. La reprise est tirée par la consommation privée



Source : OCDE, Base de données analytique ; Base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE*.

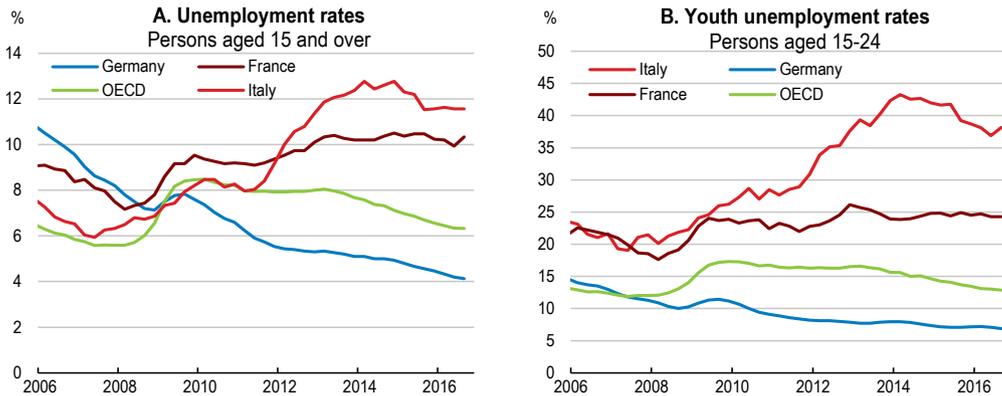
Graphique 5. Les taux d'activité augmentent



1. Le taux d'activité de la population active correspond au rapport entre la population active et la population en âge de travailler (15-64 ans), exprimé en pourcentage.

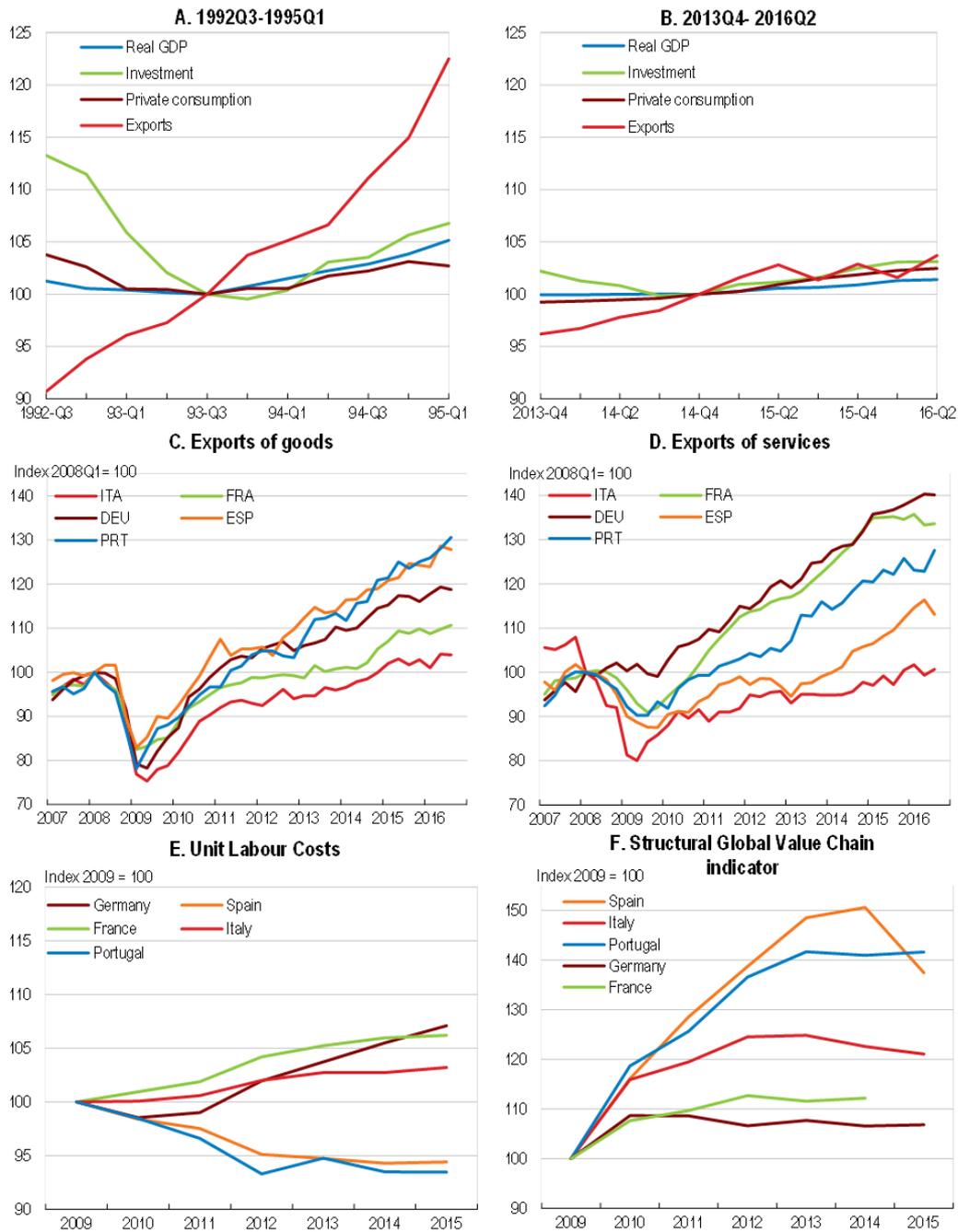
Source : OCDE, Base de données des Statistiques de la population active.

Graphique 6. Le taux de chômage diminue



Source : OCDE, Base de données des Statistiques de la population active.

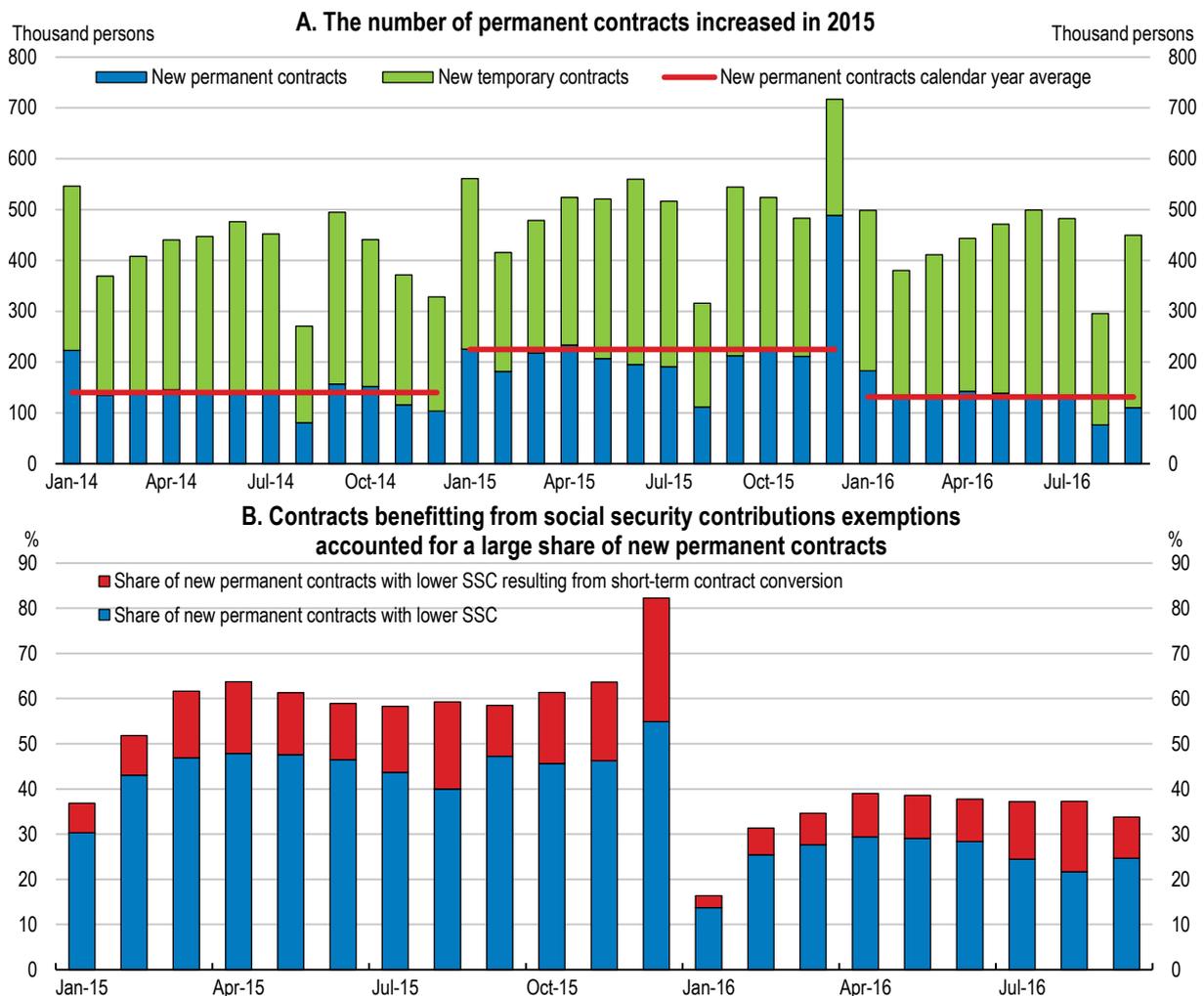
Graphique 7. Les exportations n'ont pas joué autant que par le passé dans la reprise



Source : OCDE, Base de données analytique ; OCDE, Base de données sur la productivité ; Haugh, D. *et al.* (2016), « Cardiac Arrest or Dizzy spell : Why is World Trade So Weak and What can Policy do About it? », OECD Economic Policy Papers, n° 18, Éditions OCDE, Paris.

5. En 2015, le Jobs Act et les exonérations temporaires de cotisations sociales ont stimulé la création d'emplois dans le cadre de contrats de travail à durée indéterminée, lesquels ont représenté 36 % des nouveaux emplois contre 26 % en 2014 (graphique 8, partie A). Près des deux tiers des nouveaux contrats bénéficiaient de ces exonérations (graphique 8, partie B). La réforme a aussi encouragé la transformation des contrats temporaires, atypiques et d'apprentissage, en contrats à durée indéterminée, ce qui a réduit la dualité du marché du travail. En 2016, toutefois, du fait d'une diminution de plus de moitié des exonérations de cotisations, le nombre de nouveaux contrats sans limite de durée a sensiblement baissé (graphique 8, partie A). Sestito et Viviano (2016) montrent que la hausse du nombre de ces contrats s'explique surtout par l'introduction des exonérations.

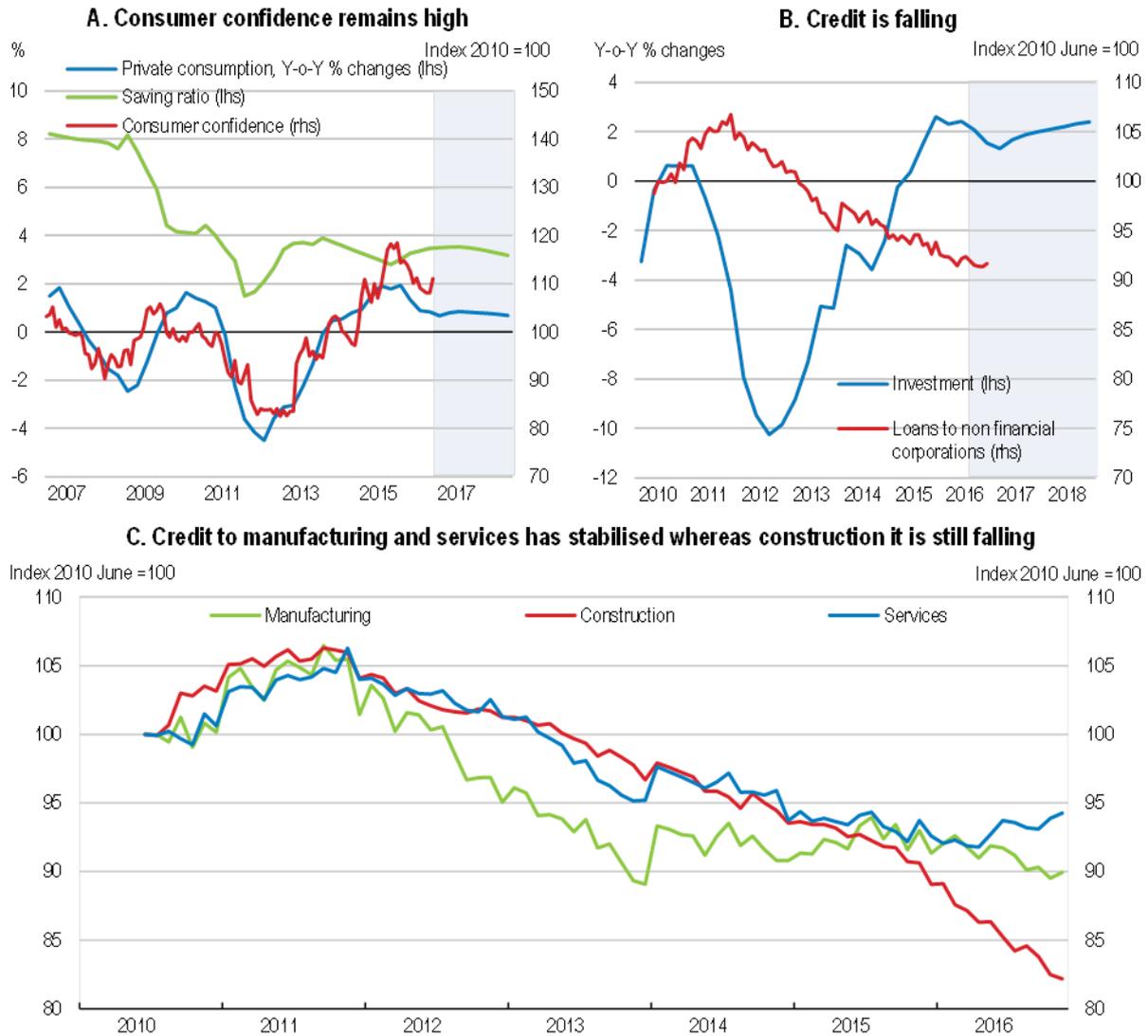
Graphique 8. **Le Jobs Act et les exonérations de cotisations de sécurité sociale (CSS) ont dynamisé le marché du travail**



Source : Istituto nazionale della previdenza sociale (INPS), Osservatorio sul Precariato.

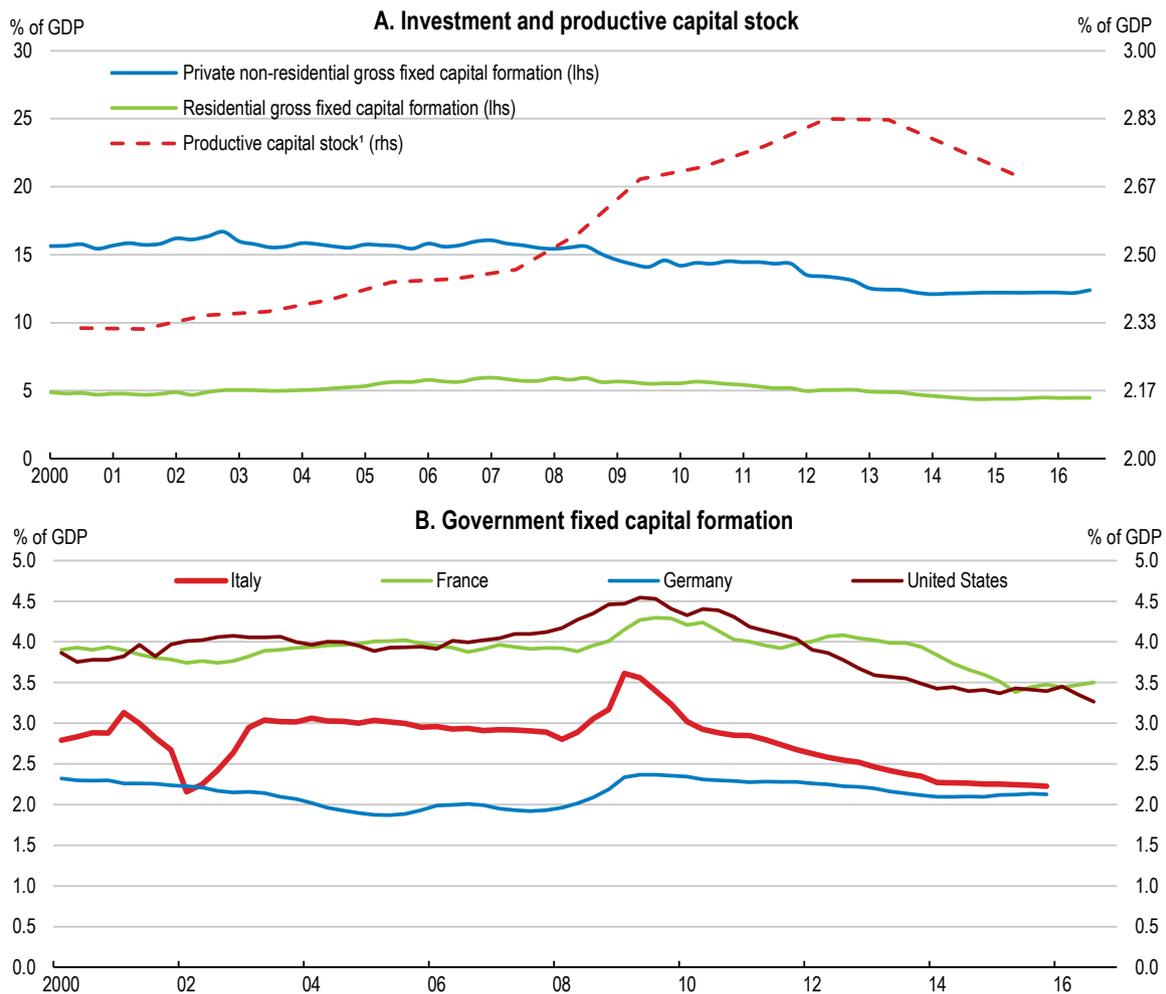
6. L'incertitude et le recul récent de la confiance des ménages ont incité ces derniers à modérer leur consommation et à épargner davantage (graphique 9, partie A). Malgré des signes positifs au début de 2016, l'investissement ne représente que 70 % de son point culminant d'avant la crise, sa composante publique étant tombée à guère plus de 2 % du PIB (graphique 10). L'encours des prêts aux entreprises diminue depuis un certain temps (graphique 9, partie B), en particulier dans le secteur de la construction, tandis que les prêts à l'industrie et aux services ont plafonné et montrent quelques signes de reprise (graphique 9, partie C). Selon le dernier indice des directeurs d'achats pour les secteurs des services et de l'industrie, la modeste croissance de la production est appelée à se poursuivre dans les prochains mois.

Graphique 9. **Le niveau de confiance a reculé, mais reste élevé, alors que la distribution de crédits bancaires continue à baisser**



Source : Base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE* n° 100, prévisions révisées au 20 janvier 2017 ; Banque d'Italie.

Graphique 10. La crise a durement touché l'investissement et le stock de capital productif diminué



1. Total de l'économie moins le logement.

Source : OCDE, Base de données analytique, OCDE, Base de données sur les comptes nationaux.

L'économie va continuer à croître modérément

7. On prévoit une croissance de 0.8 % en 2016, puis une légère accélération à 1 % en 2017 et 2018. Les incertitudes à propos du secteur bancaire et du Brexit pourraient freiner la progression de la consommation privée en 2017. En 2018, l'expiration des exonérations de sécurité sociale pour les contrats à durée indéterminée limitera la création d'emplois. Le caractère modéré de l'expansion et les contraintes sur le crédit liées aux créances douteuses pèseront sur l'investissement privé. La faible croissance attendue dans la zone euro et chez les principaux partenaires commerciaux de l'Italie restreindra encore les exportations (tableau 2).

8. La dissipation de l'incertitude relative au secteur bancaire et au Brexit pourrait redonner confiance aux ménages, la consommation augmentant alors plus rapidement que prévu. Des progrès décisifs en matière de réduction des créances douteuses pourraient améliorer un peu plus l'évolution de l'offre de crédit. La hausse programmée de l'investissement public pourrait aussi être plus rapide et plus effective qu'on ne l'anticipe, alors que des retards dans l'exécution auraient l'effet contraire. En revanche, de nouvelles turbulences sur les marchés financiers de la zone euro ou une dégradation des bilans des banques pourraient faire monter les primes de risque, alourdir le coût de financement de la dette et nécessiter des restrictions budgétaires. Un ralentissement de la croissance du commerce mondial pénaliserait les exportations. La crise

des réfugiés pourrait de nouveau s'aggraver, ce qui créerait des tensions budgétaires et mettrait à l'épreuve la capacité à faire face à une immigration plus nombreuse. Une hausse des prix du pétrole et de l'énergie réduirait le pouvoir d'achat des ménages au détriment de la consommation privée. Le rejet de la réforme constitutionnelle lors du référendum risque de ralentir le processus de réformes structurelles, affaiblissant les perspectives de croissance et rendant l'assainissement budgétaire encore plus difficile.

Tableau 2. **Indicateurs et prévisions macroéconomiques**
Variation annuelle en pourcentage, volume (prix de 2010)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Prix courants (milliards EUR)					
Produit intérieur brut (PIB)	1 604	0.2	0.6	0.8	0.9	1.0
Consommation privée	981	0.4	1.5	1.2	0.6	0.7
Consommation publique	315	-0.9	-0.6	0.5	0.7	0.5
Formation brute de capital fixe	277	-2.9	1.1	2.1	1.7	2.3
Logement	78	-6.9	0.3	2.2	0.7	1.4
Demande intérieure finale	1 573	-0.4	1.0	1.3	0.9	1.0
Variation des stocks ¹	-6	0.7	0.0	-0.3	0.1	0.0
Demande intérieure totale	1 567	0.3	1.0	1.0	1.0	0.9
Exportations de biens et de services	464	2.6	4.0	1.7	2.9	2.9
Importations de biens et de services	427	3.2	5.8	2.2	3.0	2.9
Exportations nettes ¹	37	-0.1	-0.4	-0.1	0.1	0.1
Autres indicateurs (taux de croissance, sauf indication contraire)						
PIB potentiel	..	-0.2	-0.2	-0.1	0.0	0.1
Écart de production ²	..	-5.9	-5.1	-4.2	-3.2	-2.3
Emploi	..	0.4	0.8	1.3	0.9	0.6
Taux de chômage	..	12.6	11.9	11.5	11.1	10.7
Déflateur du PIB	..	0.9	0.6	0.6	0.8	1.0
Indice des prix à la consommation (harmonisé)	..	0.2	0.1	-0.1	0.8	1.2
Prix à la consommation sous-jacents (harmonisés)	..	0.7	0.7	0.5	0.7	1.2
Taux d'épargne des ménages, net ³	..	3.7	3.0	3.3	3.5	3.3
Balance commerciale ⁴	..	2.9	3.2
Balance courante ⁴	..	1.9	1.6	3.0	2.9	3.1
Solde financier des administrations publiques ⁴	..	-3.0	-2.6	-2.4	-2.3	-2.2
Solde sous-jacent des administrations publiques ²	..	0.2	0.4	-0.1	-0.6	-1.0
Solde primaire sous-jacent des administrations publiques ²	..	4.4	4.1	3.6	3.0	2.6
Dette brute des administrations publiques (définition de Maastricht) ⁴	..	131.8	132.4	132.8	132.7	132.1
Dette nette des administrations publiques ⁴	..	130.5	132.6	133.0	132.9	132.4
Taux du marché monétaire à trois mois, moyenne	..	0.2	0.0	-0.3	-0.3	-0.3
Rendement des obligations d'État à dix ans, moyenne	..	2.9	1.7	1.5	1.7	1.7

1. Contribution aux variations du PIB réel.

2. En pourcentage du PIB potentiel.

3. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

4. En pourcentage du PIB.

Source : OCDE (2016), Base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE* n°100, prévisions révisées au 20 janvier 2017.

Tableau 3. **Événements à faible probabilité qui pourraient modifier notablement les perspectives**

Facteurs de vulnérabilité	Impact possible
Instabilité politique prolongée	Une longue période d'instabilité politique risquerait d'interrompre l'application de réformes déjà approuvées -- notamment le Jobs Act, en ce qui concerne la recherche d'emplois et la formation, la réforme scolaire et celle de l'administration publique -- et de remettre en cause le programme de réformes structurelles.
Aggravation des tensions géopolitiques dans la zone méditerranéenne et de la crise des réfugiés	Une augmentation du nombre, déjà élevé, de réfugiés nécessiterait de mobiliser des ressources supplémentaires pour les accueillir, ce qui pourrait susciter des tensions politiques internes.
Grave crise des marchés financiers et du système bancaire	Le secteur bancaire pourrait avoir besoin d'une aide publique plus conséquente que le montant déjà provisionné à un moment où les marges budgétaires sont limitées.
Stagnation économique, montée des taux d'intérêt et alourdissement de la dette publique	Un ralentissement des réformes structurelles, dans le contexte d'un regain de tension et d'incertitude dans la zone euro et d'une moindre croissance chez les partenaires commerciaux, pourrait entraîner une stagnation économique et une montée des taux d'intérêt qui feraient augmenter le ratio dette/PIB.
Nouvelle dégradation de la situation du système bancaire européen	L'aggravation des difficultés des banques dans certains pays européens pourrait se répercuter sur toute l'UE et au-delà, entraînant des turbulences sur les marchés financiers et une poussée des taux d'intérêt, tout en sapant la confiance dans les banques italiennes.
Sortie désordonnée du Royaume-Uni de l'UE	Une sortie désordonnée du Royaume-Uni de l'UE pourrait faire douter des institutions européennes et susciter une crise de confiance des consommateurs et des producteurs, ce qui serait préjudiciable à l'investissement.

Une croissance plus forte contribuerait à alléger la dette publique

9. Le gouvernement s'est engagé à assurer la viabilité budgétaire et continue à diminuer progressivement le déficit. Le budget de 2017 prévoit diverses incitations à l'investissement et à l'innovation, notamment via le Plan 4.0 pour l'industrie (encadré 1), et annule la hausse de TVA initialement prévue pour janvier 2017. En outre, il abaisse le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 27.5 % à 24 % et prolonge de deux ans les exonérations de cotisations de sécurité sociale applicables aux nouveaux contrats à durée indéterminée, mais en limite le bénéfice aux régions du sud du pays et aux étudiants nouvellement recrutés, qui ont accompli leur stage ou leur apprentissage dans l'entreprise. Les dépenses consacrées aux pensions modestes et, à un moindre degré, aux prestations familiales, sont revues à la hausse. Le gouvernement a demandé à l'UE de lui accorder une marge budgétaire supplémentaire de quelque 0.4 % du PIB, en raison de la situation économique exceptionnelle créée par le récent tremblement de terre et la crise des réfugiés, qui entraînera un ajustement plus progressif vers l'objectif d'équilibre à moyen terme (en 2019). La baisse des charges d'intérêts et la légère expansion économique maintiendront le déficit budgétaire de base à 2.3 % du PIB en 2017, et à 2.2 % en 2018.

Encadré 1. Principaux éléments du Plan Industrie 4.0

En 2016, le gouvernement italien a inauguré son Plan national Industrie 4.0, qui prévoit divers dispositifs incitatifs (dotés d'un budget global de 13 milliards EUR) pour stimuler l'innovation et l'acquisition de compétences dans les nouvelles technologies pour la période 2017-20. Il s'agit du premier plan industriel national qui vise explicitement à moderniser l'appareil productif de l'économie italienne, un plan qui emboîte le pas à des initiatives du même ordre prises dans d'autres pays, notamment en France (Industrie du Futur), en Allemagne (Industrie 4.0) et aux États-Unis (Manufacturing USA).

Ses principaux volets de soutien à l'investissement sont les suivants :

- taux d'hyper-amortissement (mis en place dans la loi de finance pour 2017) : les entreprises pourront déduire 250 % du montant de leurs investissements dans les technologies industrielles 4.0 indispensables à la numérisation de leurs processus industriels et à l'innovation ;
- taux de super-amortissement (mis en place dans la loi de finance pour 2016 et majorés dans celle de 2017) : les entreprises pourront déduire un montant égal à 140 % du coût d'acquisition initial d'équipements, de machines et matériels (à condition qu'il s'agisse d'investissements dans des technologies industrielles 4.0), et de tout autre matériel ouvrant droit à cette déductibilité ;
- renforcement des crédits d'impôts en faveur de la R-D pour 2017 grâce au relèvement de 25 % à 50 % de la quote-part des dépenses de R-D interne déductibles du bénéfice imposable des sociétés – alignement avec le taux applicable à la R-D externe – ainsi que du plafond annuel des investissements ouvrant droit à un crédit d'impôt, qui passe de 5 millions d'euros à 20 millions d'euros ;
- mesures en faveur du développement de l'investissement dans de jeunes entreprises et PME innovantes : relèvement du crédit d'impôt de 19 % à 30 % applicable au capital investi dans ces entreprises et relèvement du plafond d'investissement admissible de 0.5 million EUR à 1 million d'euros ; possibilité pour les sociétés de demander un crédit d'impôt égal aux pertes enregistrées par de jeunes entreprises dans lesquelles elles détiennent des participations majoritaires pendant leurs quatre premières années d'activité ; promotion du capital-risque investi dans certaines technologies industrielles 4.0 grâce à des partenariats avec des fonds d'investissement privés.

En outre, le Plan Industrie 4.0 vise à renforcer l'offre de compétences dans les nouvelles technologies, notamment :

- en mettant en œuvre le Plan national pour l'école numérique ;
- en augmentant le nombre d'étudiants (à l'université et dans les filières d'enseignement et de formation professionnels post-secondaires) et de doctorants dans les disciplines techniques et scientifiques ;
- en créant des centres d'expertise et des plates-formes de l'innovation numérique afin de promouvoir la coopération et les échanges entre universités, grandes entreprises/PME, jeunes pousses, fédérations professionnelles et secteur public, dans le but de soutenir le transfert de technologie et de renforcer les compétences techniques et managériales dans le numérique.

Le plan Industrie 4.0 s'accompagne d'un programme de nouveaux investissements publics visant à une montée en puissance notable de l'ultra-haut débit, en particulier dans les zones où les opérateurs répugnent à investir dans le développement du réseau.

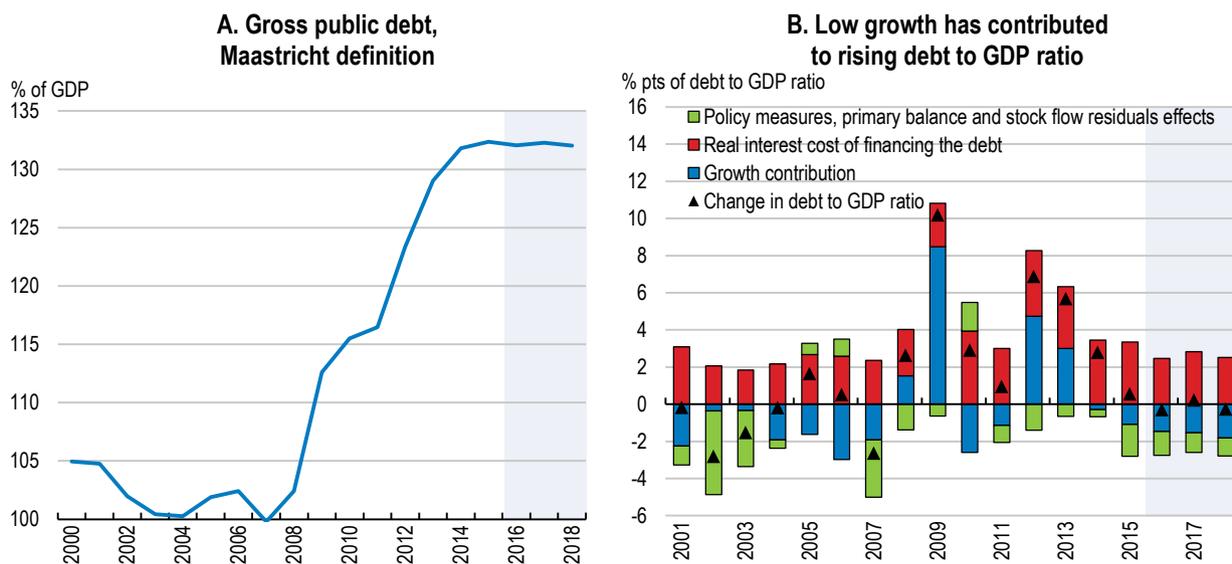
10. L'orientation budgétaire de l'Italie est globalement appropriée à condition que la marge de manœuvre disponible serve à financer des politiques menant à une croissance plus rapide et plus viable. La baisse des charges d'intérêts, liée au très bas niveau des taux, a permis de dégager des marges de manœuvre budgétaires. De 2012 à 2016, le montant des intérêts de la dette publique est passé de 5.2 % à un taux estimé à 4.0 % du PIB. Le redressement de l'investissement public est une priorité car depuis le début de la crise, il

a diminué de plus de 30 % en valeur nominale pour s'établir à 2.2 % du PIB, soit son niveau le plus bas depuis 25 ans. Un programme d'investissement public efficace permettrait de stimuler la croissance et contribuerait à une réduction du ratio d'endettement public (Mourougane *et al.*, 2016). Les priorités en ce domaine pourraient être les infrastructures de transport, auxquelles s'ajouterait un programme pluriannuel destiné à améliorer la résistance antisismique des constructions et à promouvoir une économie sans carbone, conformément aux objectifs de la COP21. En outre, les dépenses consacrées à l'éducation et aux prestations familiales, qui sont modestes pour un pays de l'OCDE, devraient être majorées pour augmenter la productivité et atténuer la pauvreté (Fournier and Johansson, 2016).

11. Le développement de l'investissement public doit s'accompagner d'une meilleure sélection des projets pour éviter le gaspillage de ressources. À cet égard, les autorités ont engagé une vaste révision des projets d'infrastructures existants – incluant les projets d'investissement inscrits au titre des budgets précédents mais non encore lancés – en s'appuyant sur une évaluation des besoins actuels, sur des prévisions actualisées de la demande et sur les impératifs budgétaires. À cet effet, le ministère des Transports et des Infrastructures applique un ensemble de principes directeurs élaborés pour évaluer les projets d'investissements publics sous l'angle social et économique. Alliée au nouveau code des marchés publics et aux travaux de la Commission de lutte contre la corruption (tableau 8), cette révision, pour autant qu'elle soit pleinement menée à bien, est prometteuse d'une meilleure efficacité de la dépense publique dans les infrastructures. Le gouvernement devrait veiller à sélectionner les projets sur la base de critères objectifs et transparents, y compris en menant des analyses coûts-avantages et en favorisant leur application dans les régions.

12. La politique budgétaire de l'Italie doit trouver un équilibre délicat entre l'assainissement budgétaire et le soutien d'une reprise encore incertaine. Conjuguées à des taux d'intérêt particulièrement bas et à une modeste croissance de la production, les mesures d'assainissement stabilisent actuellement le ratio dette/PIB à quelque 133 % du PIB (graphique 11, partie A). Toutefois, si des réformes propices à la croissance et la hausse du taux d'inflation mènent à une progression plus rapide du revenu nominal que celle observée pendant la décennie écoulée, le ratio dette/PIB diminuera (graphique 11, partie B).

Graphique 11. Le ratio dette publique/PIB s'est stabilisé

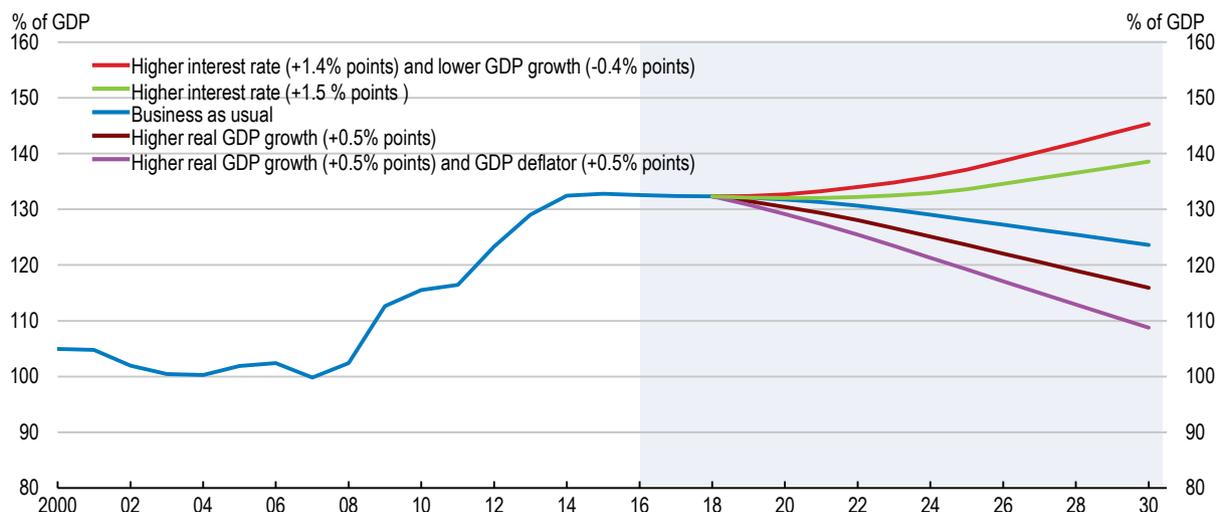


Note : le graphique utilise la méthodologie de Mauro et Zilinsky (2016), qui permet de décomposer la contribution des différents facteurs à la variation du ratio d'endettement.

Source : OCDE, Base de données analytique ; calculs de l'OCDE.

13. Une politique efficace de stimulation de la croissance et un assainissement budgétaire à moyen terme conditionnent une réduction durable de la dette publique. Dans un scénario d'activité normale, retenant jusqu'en 2018 les prévisions des *Perspectives économiques* n° 100 et faisant pour la suite l'hypothèse d'une croissance du PIB réel de 1 % pour an, d'un excédent primaire de 1.5 % du PIB, d'un taux d'intérêt effectif de 3.0 %, d'un taux d'inflation mesuré par le déflateur du PIB s'élevant progressivement jusqu'à 1.5 % en 2024, puis se stabilisant, le ratio de dette fléchirait à 123 % en 2030 (graphique 12). Augmenter la croissance annuelle du PIB de 0.5 point (à 1.5 %), par exemple en réduisant d'un tiers les cotisations de sécurité sociale à la charge des employeurs (comme expliqué plus bas), abaisserait le ratio de dette à 115 % en 2030. Si, en revanche, les charges d'intérêts devaient retrouver des niveaux comparables à ceux d'avant la crise (le taux d'intérêt effectif s'élevant progressivement jusqu'à 4.4 %), le ratio de dette atteindrait près de 140 % du PIB en 2030. Dans ce cas, pour stabiliser la dette à son niveau actuel, il faudrait que l'excédent primaire atteigne 2.0 % du PIB (contre 1.5 %), ou que le taux de croissance du PIB réel atteigne près de 1.4 % (contre 1 %). La récente décision de l'agence DBRS de dégrader la note de l'Italie rappelle que le niveau élevée de la dette publique continue d'être un facteur de vulnérabilité budgétaire. Le gouvernement italien devrait tenir sa promesse d'une augmentation progressive de l'excédent primaire.

Graphique 12. La trajectoire de la dette publique est incertaine



Note : Dans un scénario d'activité normale, retenant jusqu'en 2018 les prévisions des *Perspectives économiques* n° 100 et faisant pour la suite l'hypothèse d'une croissance du PIB réel de 1 % pour an, d'un excédent primaire de 1.5 % du PIB, d'un taux d'intérêt effectif de 3 %, d'un taux d'inflation mesuré par le déflateur du PIB s'élevant progressivement jusqu'à 1.5 % en 2024, puis se stabilisant.

Source : Calculs basés sur OCDE (2016), *Perspectives économiques de l'OCDE* : Statistiques et projections (base de données).

14. Le programme de privatisation du gouvernement pourrait accélérer le recul de la dette. En 2016, il a cédé une participation de 46.6 % du capital de la société de contrôle du trafic aérien (ENAV). D'autres opérations programmées ont été reportées en raison de la volatilité du marché boursier. Le gouvernement maintient son engagement de poursuivre les privatisations et prévoit qu'elles rapportent 0.5 % du PIB en 2017. Étant donné la nécessité d'adopter une stratégie de réduction de la dette durable et viable, il faut que les privatisations aient pour objectif d'améliorer l'efficacité et la valeur des actifs publics, et pas seulement d'alléger la dette publique.

La lutte contre la fraude fiscale

15. Le système fiscal italien souffre d'une forte fraude fiscale, de nombreuses exonérations qui limitent les recettes et d'une excessive complexité. Selon l'indicateur de la Banque mondiale sur le paiement des taxes

et impôts (qui mesure les délais ou le coût du paiement de l'impôt), l'Italie est 126^{ème} sur 190 pays, un des classements les plus médiocres des pays de l'OCDE. La loi-cadre sur la réforme fiscale, qui devait introduire de grands changements, n'a été que partiellement appliquée (tableau 5). En 2016, le plafond des paiements en liquide a été porté de 1 000 à 3 000 EUR. En revanche, le gouvernement a introduit un réexamen des divers allègements et exonérations d'impôts dans le budget annuel et pris des mesures pour accélérer la résolution des contentieux fiscaux. En outre, les réductions d'impôts feront l'objet tous les cinq ans d'une évaluation approfondie de leur efficacité et de leur coût en termes de pertes de recettes. En 2015, le dispositif de lutte contre la fraude fiscale a permis de recouvrer quelque 15 milliards d'euros de recettes supplémentaires (MEF, 2016).

16. Le montant des arriérés fiscaux est exceptionnellement élevé : en septembre 2015, il dépassait 750 milliards d'euros, ce qui équivaut à peu près à la totalité des rentrées fiscales annuelles de l'ensemble des administrations, soit bien plus que dans tous les autres pays de l'OCDE et les économies du G20 (OECD, 2016d ; OECD, 2015b). L'inefficacité des procédures de recouvrement de ces arriérés aggrave le problème du manque de discipline fiscale. Ainsi, les recettes de TVA sont bien inférieures à ce qu'elles pourraient être (graphique 13, partie A). Le respect de la discipline fiscale repose traditionnellement sur les audits et les contrôles, ce qui aboutit souvent à des redressements ne pouvant être suivies d'effet. De même, le recouvrement des arriérés est gêné par l'absence d'une procédure systématique d'effacement de ceux qui ne peuvent plus faire l'objet d'un paiement, dont le montant est estimé à quelque 20 % de la dette fiscale totale (OECD, 2015d ; OECD, 2016d).

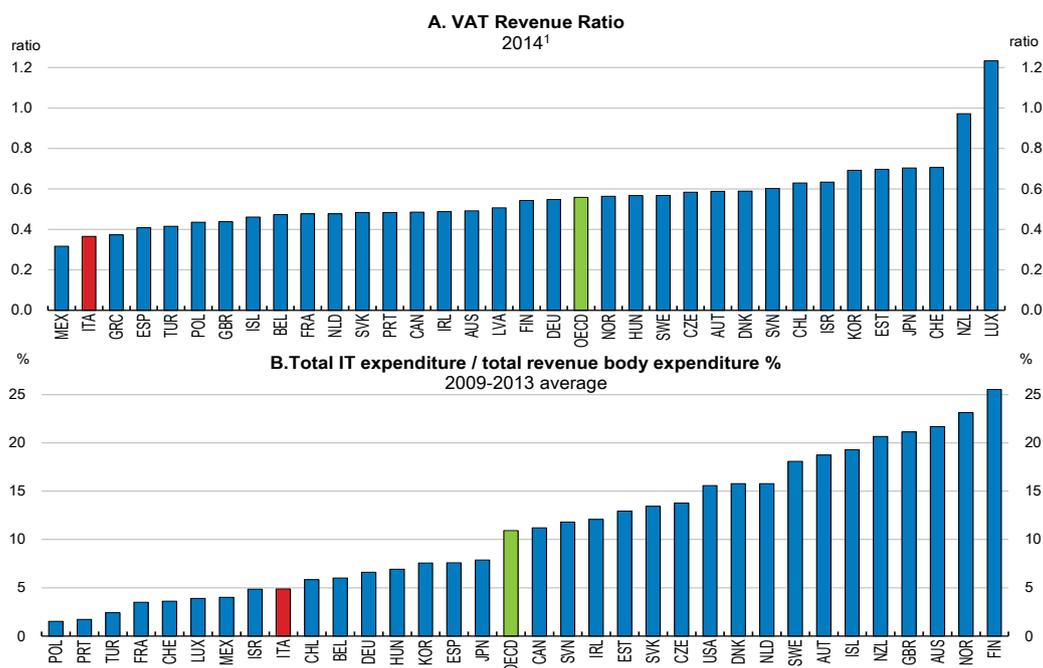
17. L'administration fiscale italienne pourrait encore largement améliorer sa gestion des ressources humaines et utiliser plus massivement les outils informatiques :

- Selon l'étude internationale de l'OCDE (2015b), intitulée *Tax administration 2015*, l'Italie est l'un des rares pays de l'OCDE dont l'administration fiscale ne dispose d'aucun plan d'évolution pour ses agents et ne les soumet pas à une procédure d'évaluation périodique. Parallèlement, une certaine flexibilité règne dans la manière de récompenser les bons résultats et le système génère de la confusion et d'importants retards puisqu'au début de 2016, par exemple, les agents de l'administration fiscale en étaient encore à attendre leurs primes récompensant leurs bons résultats de 2013 (OECD, 2016d). De très nombreux postes d'encadrement demeurent non pourvus dans cette administration, la Cour constitutionnelle ayant antérieurement annulé des procédures de recrutement.
- De 2009 à 2013, les dépenses d'informatique (TI) de l'administration fiscale représentaient en moyenne 5 % environ de ses dépenses totales, soit moins de la moitié de la moyenne de l'OCDE (graphique 13, partie B). L'étude internationale de l'OCDE (2015b) précitée montre comment une augmentation des dépenses d'informatique va de pair avec une amélioration des indicateurs de résultats concernant, par exemple, la télédéclaration et le télépaiement, l'abaissement des coûts de recouvrement et la réduction des arriérés d'impôts. En outre, les technologies de l'information sont essentielles pour généraliser l'usage de la facturation électronique et améliorer le respect des obligations fiscales en matière de TVA. En Italie, la facturation électronique est déjà obligatoire pour les ventes à l'administration publique. On est en train de l'étendre aux transactions d'entreprise à entreprise, mais seulement sur la base du volontariat. Qui plus est, les moyens de règlement hors espèces sont peu répandus en Italie, comparativement à d'autres pays de l'OCDE, ce qui facilite la fraude fiscale (graphique 14). Ramener le plafond des paiements en liquide de 3 000 EUR à 1 000 EUR (comme en France) aiderait à diminuer la fraude fiscale.

18. Un meilleur recouvrement de l'impôt générerait d'importantes recettes supplémentaires qui permettraient une réduction permanente des cotisations de sécurité sociale, avec un effet neutre sur les rentrées totales. En Italie, les cotisations de sécurité sociale sont élevées, puisqu'elles représentent quelque

13 % du PIB, et la fraction à la charge des employeurs est parmi les plus lourdes des pays de l'OCDE (graphique 15). Leur abaissement permanent augmenterait la croissance et l'emploi à moyen terme, accélérant ainsi la baisse du ratio d'endettement. Réduire de 10 points les cotisations à la charge des employeurs ferait augmenter le PIB par habitant de 1.6 % au bout de cinq ans (0.3 % par an) et de 2 % (0.2 % par an) au bout de 10 ans (tableau 4). Pour le taux d'emploi, la progression serait également notable : de 1 et 1.3 point au bout de 5 et 10 ans. En l'absence de changements du montant des pensions versées, les recettes tirées d'une base imposable plus favorable à la croissance devraient servir à financer les obligations à ce titre. Ainsi, accroître le rendement de la TVA en améliorant le recouvrement et en élargissant l'assiette -- c'est-à-dire porter le ratio de recettes de la TVA (le rapport entre les recettes effectivement recouvrées et celles qui le seraient si la TVA était appliquée au taux normal à l'ensemble de la base imposable potentielle et si les recettes étaient recouvrées en totalité) à la moyenne de l'OCDE (quelque 56 %) -- augmenterait les rentrées de TVA de quelque 50 % (soit 45 milliards d'euros), en faisant l'hypothèse d'une consommation inchangée. Ce surcroît de recettes représenterait plus de 30 % des cotisations de sécurité sociale versées par les employeurs en 2014. Il dépasserait aussi largement les exonérations de cotisations accordées en 2015 aux nouveaux contrats à durée indéterminée (2.2 milliards d'euros seulement) (INPS, 2016). En supposant que la consommation baisse après la hausse du ratio de recettes de la TVA, celle-ci générerait néanmoins d'importantes recettes supplémentaires qui pourraient financer une réduction substantielle des cotisations de sécurité sociale à la charge des employeurs. Une récente étude sur les écarts de rendement de la TVA dans les pays européens fait apparaître une hausse d'importance similaire des recettes si on élève la discipline de l'Italie vis-à-vis de cet impôt à la moyenne de l'UE (Case, 2016).

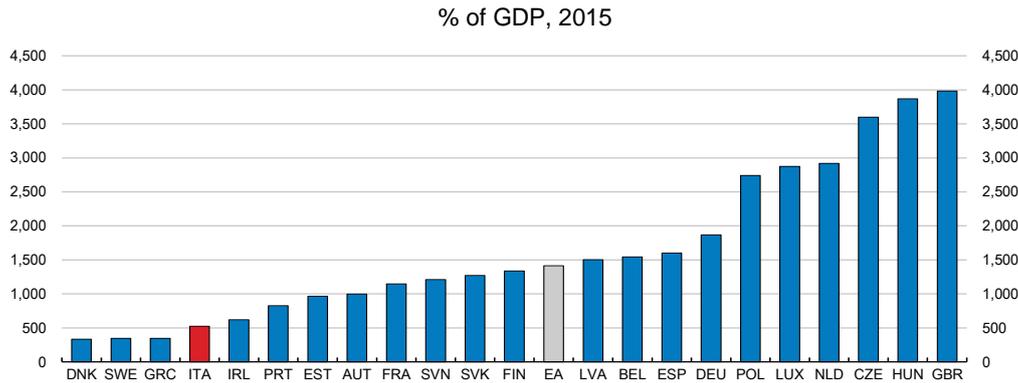
Graphique 13. Le rendement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est faible



1. Le ratio des recettes de TVA (RRT) est égal au rapport entre les recettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) effectivement collectées et celles qui auraient théoriquement été obtenues si la TVA avait été appliquée au taux normal à l'ensemble de la consommation finale. Ce ratio donne une indication de l'efficacité du régime de TVA dans un pays donné par rapport à une norme. Il est calculé à l'aide de la formule suivante : $RRT = \text{recettes de TVA} / ((\text{consommation} - \text{recettes de TVA}) \times \text{taux normal de TVA})$. Les taux de TVA appliqués sont les taux normaux en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année. Le fait qu'en vertu de la législation de l'UE, la consommation des administrations publiques soit exonérée de TVA fixe une borne supérieure au RRT réalisable, en particulier dans les pays dotés d'un important secteur public, comme l'Espagne. Concernant le Canada, le RRT ne prend en compte que la TVA acquittée au niveau fédéral.

Source : Partie A - Tendances des impôts sur la consommation 2016, TVA/TPS et droits d'accise, tendances et questions de politique publique, Tableau 3.A3.1 ; partie B - Administration fiscale, OCDE 2015, chapitre 5 « Ressources des administrations fiscales nationales » tableau 5.3.

Graphique 14. Les paiements hors espèces sont peu utilisés en Italie

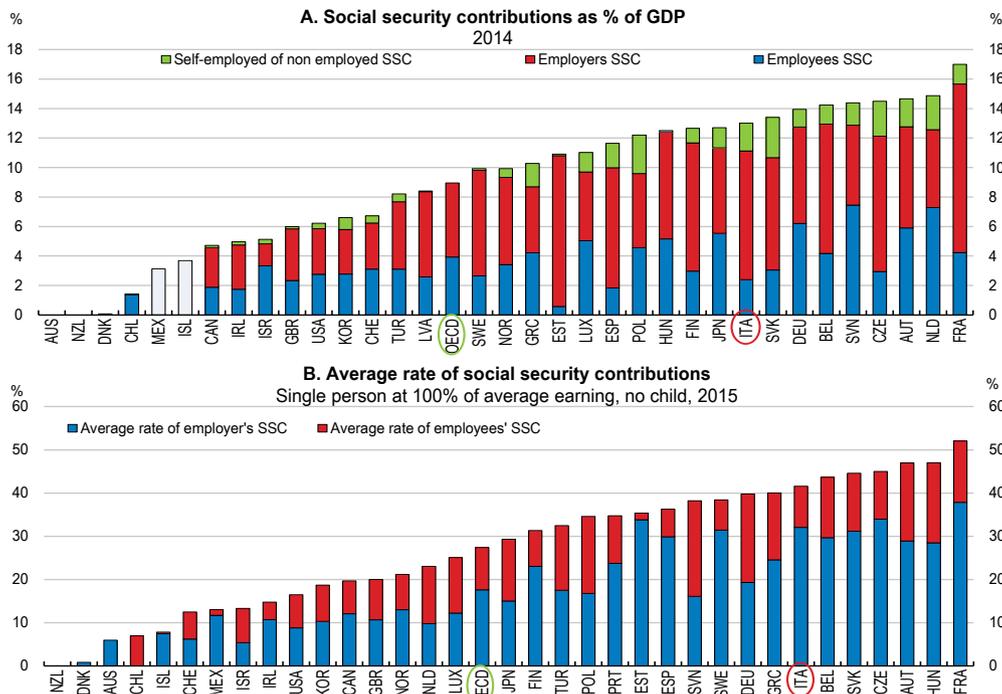


Note : Les paiements électroniques comprennent les virements, les prélèvements directs, les paiements effectués avec des cartes émises par des fournisseurs résidents de services de paiement en ligne, les paiements en monnaie électronique, les chèques et les autres services de paiement. Il semble que les données pour la Suède et le Danemark soient incomplètes.

Source : Statistiques de la Banque centrale européenne sur les paiements.

19. Les impôts périodiques sur l'immobilier résidentiel constituent une autre forme de prélèvement favorable à la croissance et, s'ils ont un caractère progressif, ils peuvent aussi améliorer l'équité du système fiscal (OECD, 2010 ; Cournède *et al.*, 2013). Ce mode d'imposition est sous-utilisé en Italie et, à ce propos, l'abolition récente de l'impôt sur la résidence principale a été un pas en arrière. L'État devrait actualiser régulièrement les bases d'imposition pour s'assurer que les variations des prix relatifs ne soient pas source d'inéquités. Il faudrait rétablir l'impôt sur la résidence principale, ce qui dégagerait une marge budgétaire pour alléger les impôts assis sur les activités productives. Le gouvernement a reporté jusqu'en 2017-18 une vaste réforme en ce domaine afin d'étudier ses effets sur les recettes et en matière de répartition.

Graphique 15. Les cotisations de sécurité sociale sont élevées



Source : Statistiques de l'OCDE sur les revenus et rapport de l'OCDE sur l'imposition des salaires.

Tableau 4. **Incidence d'une baisse permanente des cotisations de sécurité sociale à la charge des employeurs**

A. Le taux des cotisations sociales à la charge des employeurs est ramené à la moyenne de l'OCDE (hypothèse de variation du coin fiscal : 10 points de pourcentage)				
	Incidence après cinq ans		Incidence après dix ans	
	PIB par habitant (en %)	Taux d'emploi (en points de pourcentage)	PIB par habitant (en %)	Taux d'emploi (en points de pourcentage)
Total	1.58	1.06	1.98	1.32
<i>Croissance moyenne annuelle</i>	0.31		0.20	
B. Le taux des cotisations sociales à la charge des employeurs est réduit à un tiers de son niveau actuel (hypothèse de variation du coin fiscal : 16.2 points de pourcentage)				
	Incidence après cinq ans		Incidence après dix ans	
	PIB par habitant (en %)	Taux d'emploi (en points de pourcentage)	PIB par habitant (en %)	Taux d'emploi (en points de pourcentage)
Total	2.56	1.70	3.20	2.13
<i>Croissance moyenne annuelle</i>	0.51		0.32	

Note : sur la base des estimations d'Egert et Gal (à paraître), « The Quantification of Structural Reforms: A New Framework », Documents de travail du Département économique de l'OCDE.

Source : Calculs de l'OCDE.

Redresser le secteur bancaire

20. Les banques italiennes ont des ratios de fonds propres supérieurs aux normes réglementaires (graphique 16, partie A), mais restent à bien des égards en position de faiblesse par rapport à celles d'autres pays. Le rendement de leurs actifs est médiocre, mais a récemment amorcé une amélioration et le montant de leur prêts improductifs est élevé (graphique 16, partie B et C). Ce montant représentait, après soustraction des provisions, près de 90 % des fonds propres à la fin de 2015, soit la pire situation sur ce point parmi les pays européens. La valeur brute des prêts improductifs ressortait à 350 milliards d'euros environ à la même date, soit 18 % du total des prêts (graphique 17, partie D). Les créances douteuses et litigieuses (CDL) (« sofferenze »), la catégorie la plus préoccupante des prêts improductifs, en représentait à peu près 60 %. Leur augmentation pendant la période postérieure à la crise est surtout imputable au secteur des entreprises non financières (graphique 17). Ces dernières années, les banques ont sensiblement augmenté leurs provisions pour pertes sur prêts, qui ont atteint 100 % des bénéfices d'exploitation en 2013-14 ; de ce fait, la valeur nette réalisable des CDL (valeur brute minorée des provisions) est tombée de plus de 50 % à un peu plus de 40 % (quelque 80 milliards d'euros) de leur valeur comptable (graphique 17).

21. L'évolution défavorable de la situation macroéconomique explique pour une bonne part l'augmentation des prêts improductifs de ces dernières années. Cela étant, les taux de prêts improductifs ont de tout temps été supérieurs à ceux d'autres pays européens car le secteur bancaire italien fait face, depuis longtemps, à des difficultés d'ordre structurel liées à la médiocrité des structures de gouvernance, surtout des nombreuses banques coopératives, au morcellement du secteur et à ses coûts d'exploitation. Le nombre de salariés du secteur bancaire pour 1 000 habitants est proche de la moyenne de l'UE. En revanche, l'Italie se classe quatrième pour le nombre d'agences bancaires pour 1 000 habitants, chiffre qui dépasse de 65 % la moyenne de l'UE. En outre, ces agences sont de taille modeste puisqu'elles comptent en moyenne moins de 10 salariés – un chiffre inférieur de 63 % à la moyenne de l'UE, ce qui laisse penser qu'il est largement possible de gagner en efficacité en diminuant le nombre d'agences.

Tableau 5. **Recommandations antérieures de l'OCDE sur les questions fiscales et budgétaires**

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude 2015
Poursuivre la lutte contre la fraude fiscale en appliquant de manière plus efficace le droit fiscal, et en améliorant le respect des obligations fiscales grâce à des procédures de recouvrement simplifiées. Élargir les bases d'imposition, en particulier en réduisant le nombre de dépenses fiscales et en simplifiant le système fiscal.	Certains progrès ont été accomplis et les mesures ci-après ont été prises : facturation électronique de la TVA ; paiement fractionné et autoliquidation ; mise en place des contre-mesures BEPS ; accords bilatéraux autorisant l'échange d'informations fiscales ; simplification du recouvrement de l'impôt ; renforcement du suivi de la fraude fiscale. Depuis 2013, le gouvernement soumet au Parlement un rapport annuel sur la fraude fiscale, qui présente les résultats et les objectifs stratégiques des activités déployées, ainsi qu'une estimation du manque à gagner fiscal (moins-perçu en recettes du fait de la fraude) sur les principaux impôts. En outre, le gouvernement devra soumettre un rapport annuel de contrôle et d'examen des dépenses fiscales. Le premier de ces rapports a été présenté avec la loi de finance pour 2017. La directive de l'UE relative à la lutte contre la fraude fiscale a été approuvée en juin 2016 dans le but de prévenir la fraude fiscale internationale.
Poursuivre la stratégie budgétaire définie de manière à replacer le ratio dette-PIB sur une trajectoire descendante.	Le ratio de la dette par rapport au PIB s'est stabilisé du fait d'une politique budgétaire prudente, de la diminution des intérêts versés et d'une modeste croissance économique.
Promouvoir l'utilisation des achats centralisés, des systèmes d'information sur les coûts et des analyses comparatives.	La part des achats centralisés augmente peu à peu ; au total, 33 agences centrales d'achats ont été mises en place. L'exécutif a dressé une liste des biens et services qui devront faire l'objet d'une gestion centralisée des achats.
Continuer à évaluer le montant des engagements conditionnels dans le budget, ainsi que la vulnérabilité des finances publiques aux risques liés au secteur financier.	En cours
Adopter une fiscalité plus favorable à l'environnement en réduisant l'écart entre les taxes frappant le gazole et l'essence.	Aucune mesure prise.
Déplacer la pression fiscale appliquée à l'électricité vers les produits énergétiques utilisés pour sa production, selon des taux reflétant les émissions de CO2 et d'autres polluants propres à chaque combustible.	Aucune mesure prise.
Mettre en œuvre la réforme annoncée du pacte de stabilité interne pour qu'il n'encadre que les besoins d'emprunt globaux des administrations infranationales, et qu'il définisse des objectifs d'assainissement pour les administrations endettées. Remplacer les dispositions détaillées par une structure de fédéralisme budgétaire conforme au niveau de décentralisation souhaité.	Mise en place de cette réforme, qui prévoit l'entrée en vigueur, en 2016, de la règle d'équilibre du budget applicable à l'ensemble des administrations infranationales et qui oblige chacune d'elles à parvenir à un solde global à l'équilibre, ou à un excédent nominal.

De plus, le statut coopératif de nombreuses banques limite leurs possibilités d'accès aux marchés de capitaux. Outre les dépôts bancaires, le placement d'obligations subordonnées auprès de la clientèle de détail joue un rôle plus important en Italie que dans d'autres pays de l'UE en tant que source de fonds. Enfin, les ménages italiens détiennent quelque 20 % des obligations émises par les banques, un taux largement supérieur par rapport aux autres pays de l'UE (Caribboni *et al.*, 2016).

22. La valeur boursière des banques italiennes et européennes recule depuis la fin de 2015 (graphique 18). En Italie, les prix des contrats d'échange sur risque de défaillance des banques ont augmenté tout en restant très inférieurs au point culminant atteint en 2012. L'adoption en janvier 2016 de la nouvelle directive de l'UE sur le redressement et la résolution des crises bancaires (BRRD) a peut-être contribué à modifier le profil de risque des banques européennes et italiennes en introduisant des règles de renflouement interne. Le risque que font courir les banques considérées individuellement à la stabilité du système bancaire italien s'est aussi aggravé au fil du temps (graphique 19), les banques étant, comme dans d'autres pays, de plus en plus liées entre elles.

23. La concentration des banques et l'amélioration de leur gouvernance feraient progresser l'efficacité et créeraient les conditions d'une rentabilité accrue. Le gouvernement a pris des mesures importantes dans ce domaine en encourageant l'adoption d'un nouveau code de conduite volontaire des fondations bancaires ainsi qu'en obligeant les banques mutuelles à se concentrer ou à prendre le statut de sociétés anonymes, et les grandes banques coopératives à se transformer en sociétés anonymes. Améliorer la conduite des fondations bancaires et réduire leur influence sur chaque établissement, en diversifiant leur portefeuille, est essentiel pour redresser la performance des banques : les fondations établissent souvent un lien entre les

banques et les collectivités locales, ce qui fausse les décisions en matière de décisions de crédit et de gestion (par exemple Boeri, 2013).

24. La recapitalisation de certaines banques, le cas échéant, pourrait s'avérer difficile compte tenu de la situation actuelle des marchés. Après l'échec de l'augmentation de capital via le secteur privé de la banque MPS (Monte dei Paschi di Siena), en décembre 2016, le gouvernement italien, en concertation avec les autorités de l'UE, a relevé de 20 milliards d'euros (1.2 % de PIB) l'objectif de dette publique fixé pour 2017. Ces ressources seront mobilisées pour renflouer les banques en fonds propres et financer d'autres mesures de protection des épargnants. En outre, un décret a été pris (« Mesures d'urgence pour la protection de l'épargne et du système de crédit »), qui précise les modalités de déploiement des mesures de recapitalisation et de soutien.

25. Le gouvernement italien considère que les crédits budgétaires sont plus que suffisants pour remédier aux difficultés actuelles du secteur bancaire national. Le plan de recapitalisation de MPS, qui a échoué, représentait un montant de 5 milliards d'euros environ (et incluait un plan de conversion de dette en actions), alors que dans des estimations récentes, la BCE revoyait à la hausse, à 8.8 milliards d'euros, le total des besoins en fonds propres de MPS. Dans l'intervalle, Unicredit, première banque italienne, a annoncé une vaste opération de recapitalisation via le secteur privé d'un montant approximatif de 13 milliards d'euros, accompagnée d'un plan de restructuration global. Les marchés ont accueilli favorablement cette annonce et le cours de l'action est remonté. Des banques de taille moindre pourraient devoir être renflouées elles aussi, mais pour des montants nettement plus modestes. Compte tenu du fait que celles-ci ne présentent qu'un risque mineur (voire nul) pour le système bancaire, on peut se demander s'il faudra une intervention des pouvoirs publics.

26. Le décret précité adopté prévoit les instruments juridiques permettant à l'État de participer à des plans de recapitalisation et de mettre en place d'autres mesures de protection des épargnants. Parmi ces instruments figurent une garantie de liquidité publique et des mesures de consolidation des fonds propres. La garantie de l'État sur les liquidités est pleinement compatible avec les règles applicables aux aides publiques en vigueur dans l'UE puisque les banques sollicitant cette garantie devront acquitter des frais au prix du marché. Les mesures de consolidation des fonds propres sont conformes à la directive de l'UE sur le redressement et la résolution des défaillances des banques (BRDD) et obéissent aux règles applicables aux opérations de recapitalisation préventive via l'État. Cette recapitalisation « de précaution » constitue une exception au renflouement interne, à laquelle on peut recourir pour remédier à des troubles sérieux dans l'économie d'un État membre de l'UE et préserver la stabilité financière. Le plan de recapitalisation préventive prévoit de partager les pertes entre les actionnaires et les détenteurs d'obligations subordonnées (en laissant de côté les créanciers obligataires de premier rang et les déposants) et devra être entériné par les autorités de l'UE.

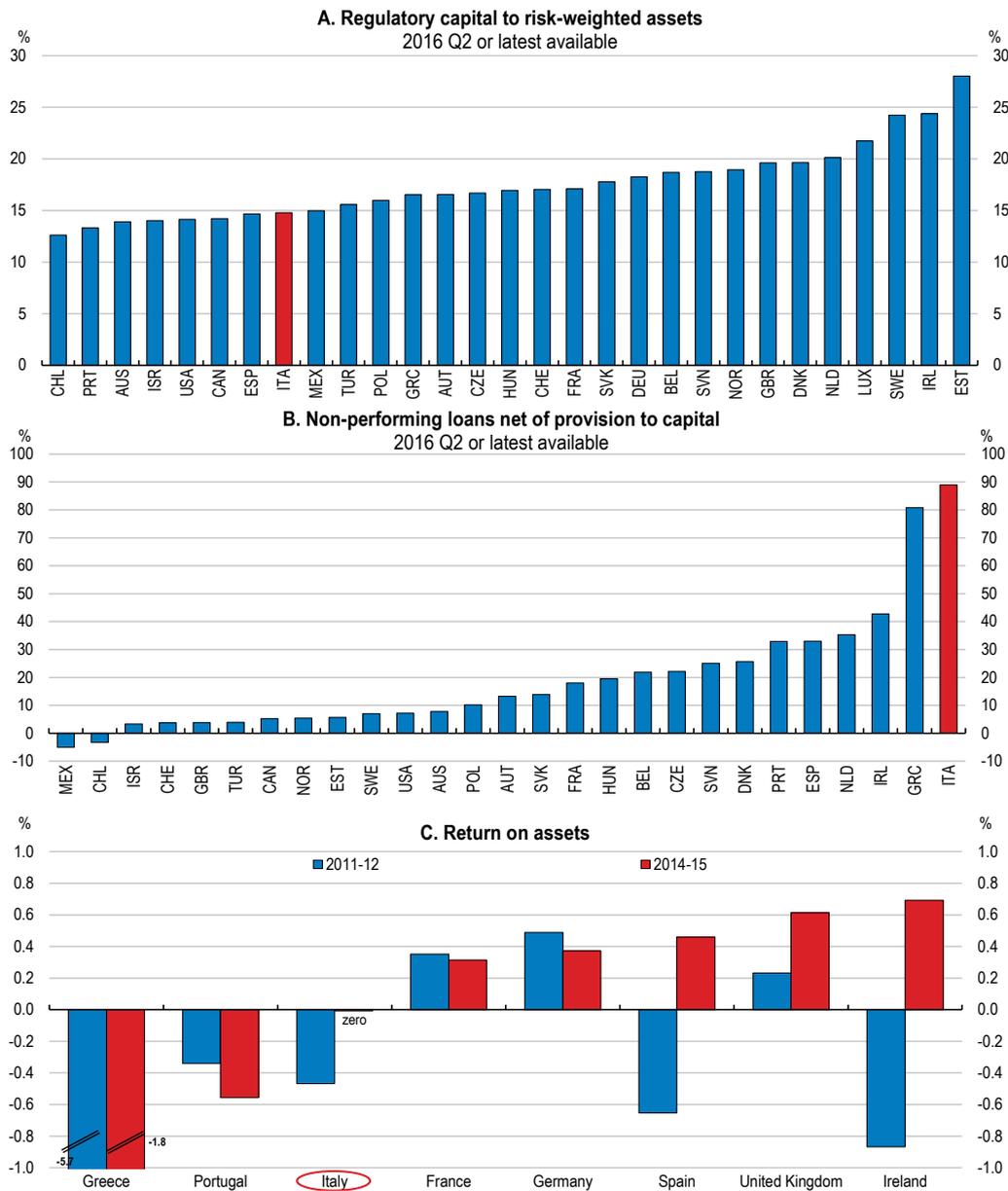
27. Ces diverses dispositions montrent que le gouvernement est d'ores et déjà disposé à exploiter pleinement le degré de flexibilité ménagé par la BRRD pour sauvegarder la stabilité du système, participer à la recapitalisation des banques et assurer un partage équitable des pertes entre les actionnaires et les détenteurs d'obligations subordonnées. En cas de ventes abusives d'obligations bancaires avérées à la clientèle de détail, ceux-ci pourraient être intégralement dédommagés des pertes subies.

28. Le gouvernement a aussi pris des initiatives pour remédier au problème des prêts improductifs et créer un marché liquide à leur intention (tableau 6). Néanmoins, un écart important subsiste entre la valeur réalisable des CDL comptabilisée par les banques et la valeur de marché. Il y a deux raisons à cela : d'abord, les investisseurs appliquent un taux d'escompte plus élevé que les banques pour évaluer les prêts improductifs ; ensuite le coût, la longueur et l'incertitude des procédures de constatation de défaut et de recouvrement des garanties font augmenter la perception des risques. Selon une enquête de la Banque d'Italie portant sur la période 2011-14 (Carpinelli et al. 2016), la durée moyenne de recouvrement des crédits était de 3.5 ans, tandis que le taux de recouvrement moyen était de l'ordre de 40 % et en baisse. Certaines des

réformes entreprises par le gouvernement traitent directement ces problèmes, par exemple l'accélération des procédures de constatation de défaut (tableau 6).

29. Sur la base des récentes valorisations au prix du marché, qui limitent à 20 % de leur valeur brute le montant des créances douteuses, la cession de la totalité des CDL générerait pour les banques des pertes de l'ordre de 40 milliards d'euros, soit près de 3 % du PIB. Il s'agit là vraisemblablement d'une estimation haute car il faudrait alors que toutes les banques (y compris celles qui sont rentables et disposent d'une solide assise de fonds propres) cèdent la totalité de leurs prêts improductifs aux prix bas du marché actuel. Une valorisation à 30 % réduirait ces pertes à 25 milliards d'euros. Pour conséquents qu'ils soient, ces chiffres sont néanmoins inférieurs au coût budgétaire net moyen de la crise bancaire dans d'autres économies avancées, qui a été estimé à 4.2 % du PIB (Laeven and Valencia, 2013).

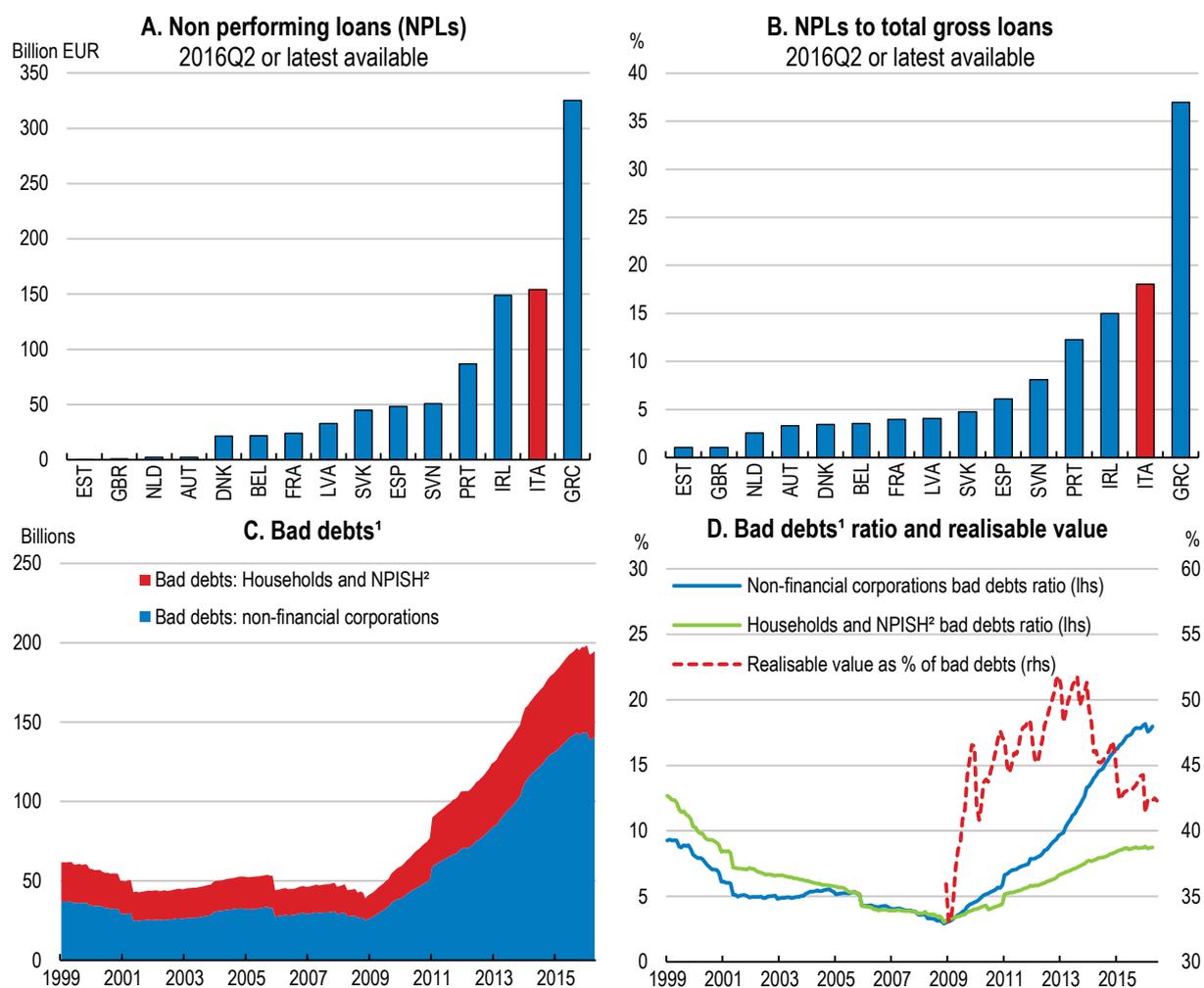
Graphique 16. Les ratios de fonds propres dépassent les plafonds mais le rendement des actifs est faible



Source : Indicateurs de solidité financière du FMI.

30. Pour accélérer la réduction des prêts improductifs des banques et encourager le développement d'un marché liquide réunissant de nombreux acteurs, les autorités de surveillance pourraient fixer des objectifs progressifs propres à chaque banque, crédibles et assortis de délais pour la passation en pertes et profits des prêts improductifs qui subsistent. Cela serait conforme au projet récemment publié de lignes directrices pour les banques concernant les CDL (ECB, 2016), en vertu desquelles les banques, en particulier celles ayant un encours important de ces créances, doivent élaborer une stratégie de réduction avec des objectifs chiffrés à court terme (1 an) et à moyen terme (3 ans).

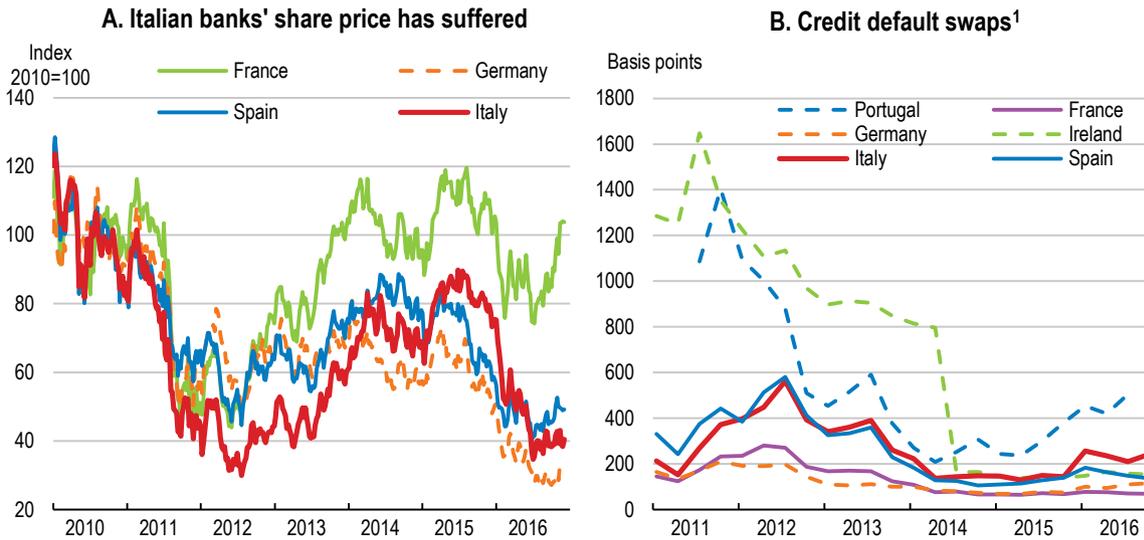
Graphique 17. Le montant des prêts improductifs est élevé



1. Les créances douteuses et litigieuses (« sofferenze ») sont les prêts improductifs les plus risqués. La valeur réalisable de ces créances est égale à leur valeur brute, déduction faite des provisions pour créances douteuses déjà constituées.
2. Institutions à but non lucratif au service des ménages.

Source : Thomson Reuters ; Indicateurs de solidité financière du FMI et Banque d'Italie.

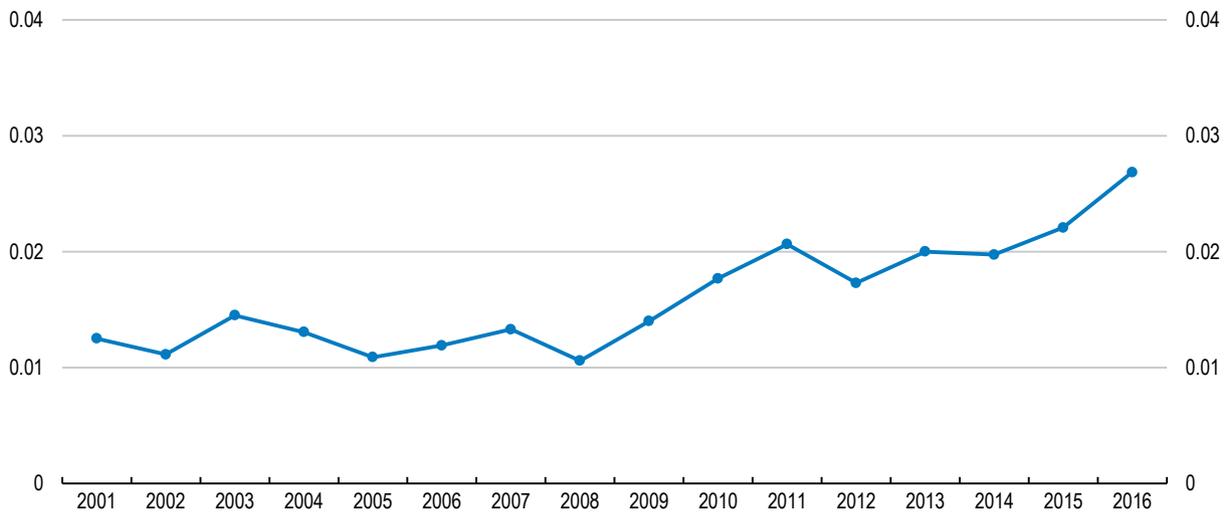
Graphique 18. Les cours des actions des banques italiennes ont beaucoup baissé



1. Créances privilégiées à cinq ans, écart de taux moyen entre l'entité considérée et la courbe de référence correspondante ; données de fin de trimestre. Pour l'Italie, la série présentée correspond à une moyenne de quatre banques – Monte dei Paschi di Siena, Intesa Sanpaolo, Mediobanca et Unicredit ; pour les autres pays, le nombre de banques retenues dans le calcul dépend des données disponibles.

Source : Thomson Reuters.

Graphique 19. Le risque pour le système financier a progressivement augmenté

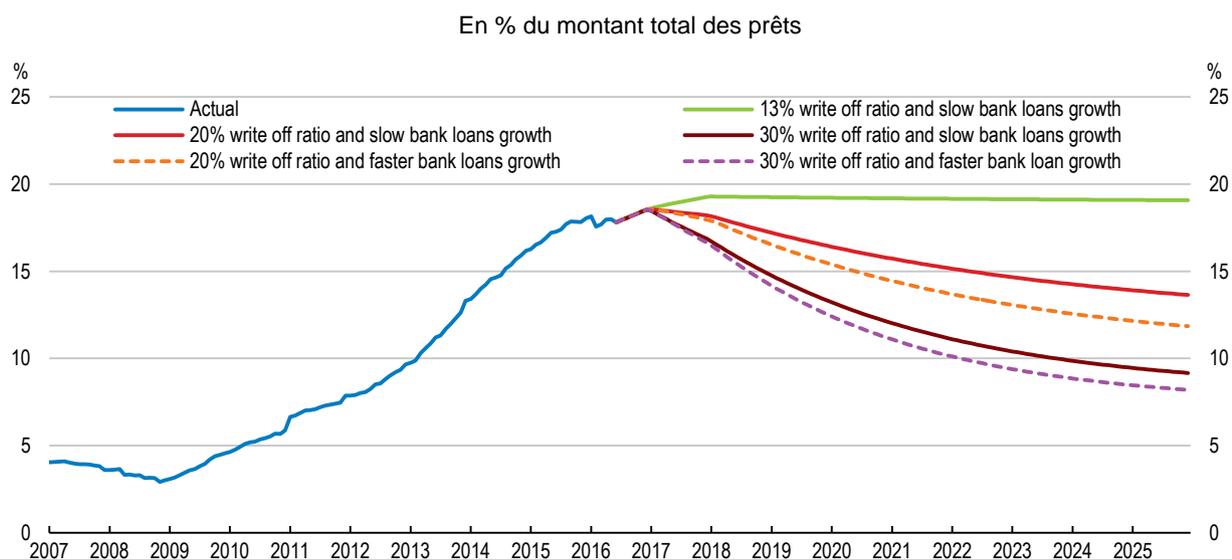


Note : Le graphique indique la médiane de la distribution du risque financier systémique posé par les banques. Celui-ci est calculé au moyen de la méthode de la valeur à risque conditionnelle (CoVaR) mise au point par Adrian et Brunnermeier (2016). Elle est basée sur la différence entre la valeur à risque de l'ensemble du système financier, si une institution est en grande difficulté, et cette même valeur à risque sans que l'institution soit en grande difficulté. La mesure est appliquée à un échantillon constitué des 18 institutions financières les plus importantes d'Italie pour des données hebdomadaires allant de 1990 à mai 2016.

Source : Calculs de l'OCDE à partir de la base de données de Thomson Reuters.

31. La fixation d'objectifs a été la méthode adoptée par l'Irlande et le Japon à la fin des années 1990 et au début des années 2000 ; elle a permis de réduire l'encours des CDL et de créer un marché de la dette décotée. Les objectifs de cession de CDL doivent être propres à chaque banque pour être adaptés à ses caractéristiques. Les banques comptant une forte proportion de CDL doivent à chaque trimestre communiquer leur stratégie et leur programme opérationnel aux autorités de surveillance et expliquer tout écart éventuel. En cas de non-respect de ces objectifs, les autorités de surveillance imposent des mesures comme la cession d'actifs, la suspension du versement de dividendes et la baisse des coûts d'exploitation. Pour accélérer la réduction du portefeuille de CDL, on peut par exemple avoir recours à des incitations fiscales liées aux taux de cession. Mieux vaut agir maintenant car le retour des créances douteuses aux niveaux d'avant la crise sera progressif et prendra plusieurs années, même si les banques augmentent beaucoup le ratio de radiation de ces créances et si la distribution du crédit s'accélère (graphique 20).

Graphique 20. **La diminution des créances douteuses sera progressive**



Note : Le graphique présente les créances douteuses et litigieuses (« sofferenze ») en pourcentage du total des prêts aux entreprises non financières pour différents ratios de radiation de ces créances. Le ratio de radiation des CDL utilisé pour les différents scénarios est le rapport entre la valeur des CDL passées en pertes et profits au cours d'une année donnée et le montant moyen des CDL pendant la même année (chiffres tirés d'ABI-Cerved (2016) pour 2015), moins la variation nette des CDL. Ce ratio était de 12.6 % en 2015. Le scénario de croissance lente du crédit bancaire fait l'hypothèse d'une progression de 1 % en 2016, de 2 % en 2017 et de 3 % en 2018 et ultérieurement. Le scénario de croissance plus rapide du crédit bancaire retient un taux de 1 % en 2016, de 4 % en 2017 et de 6 % en 2018 et ultérieurement. Ces scénarios tablent tous sur un taux annuel de défaillance de 3.5 % en 2016, 3 % en 2017, puis 2.5 % à partir de 2018.

Source : Banque d'Italie et calculs de l'OCDE.

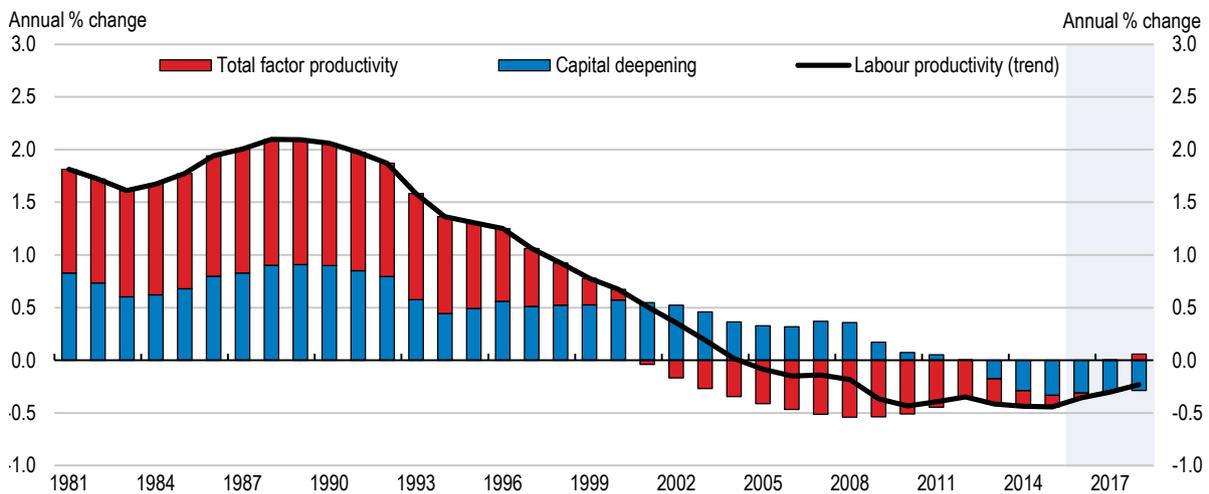
Tableau 6. **Recommandations antérieures de l'OCDE sur les questions financières**

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude 2015
<p>Prendre des rapidement des mesures concrètes pour réduire la part de CDL dans le secteur bancaire, notamment en améliorant le régime d'insolvabilité applicable aux emprunteurs en difficulté.</p> <p>Si la baisse du volume des CDL tarde à se concrétiser, envisager la création d'une structure de défaillance publique pour accélérer le processus, dans le respect des règles relatives aux aides d'État.</p>	<p>La période de déductibilité fiscale des pertes sur créances a été ramenée de 5 ans à 1 an, comme c'est la règle dans d'autres pays de l'UE. Un mécanisme de garantie publique des prêts a été mis en place pour inciter les banques à titriser leurs créances douteuses et litigieuses (CDL) et à émettre des titres adossés à des actifs. Le dispositif est conforme à la réglementation de l'UE sur les aides d'État car il sera proposé aux prix du marché (sur la base du prix moyen d'un panier de contrats d'échange sur risque de défaillance couvrant des entreprises italiennes notées « valeur d'investissement » et de la même durée que les titres adossés à des actifs) et ne s'appliquera qu'aux tranches supérieures (c'est-à-dire de haute qualité) de ces titres. Avant que le mécanisme de garantie publique soit opérationnel, il faudra que la moitié au moins des tranches inférieures aient été vendues sur le marché. La création d'un fonds privé (Atlante) a été coordonnée entre divers établissements financiers italiens pour soutenir la recapitalisation des banques et investir dans des CDL titrisées. Les procédures de saisie ont été réformées et selon le gouvernement, les mesures prises devraient permettre de ramener de 3 ans et demi à 7-8 mois environ le délai nécessaire. Ces nouvelles dispositions ne s'appliquent qu'aux prêts nouvellement émis, mais les emprunteurs et les établissements de crédit peuvent renégocier les prêts en cours pour que ces nouvelles dispositions leur soient également applicables.</p> <p>Les banques sont autorisées à créer des structures de défaillance, si elles le souhaitent, et à faire appel à la garantie de l'État pour les tranches de rang supérieur de leurs créances douteuses titrisées.</p>

Réformes destinées à améliorer l'environnement des entreprises et la productivité

32. La stagnation à long terme de l'Italie résulte de la performance médiocre de la productivité du travail. L'affaiblissement de la productivité totale des facteurs (c'est-à-dire du progrès technique), qui date du milieu des années 1990, conjugué au ralentissement plus récent de l'investissement, est à l'origine de l'évolution décevante de la productivité du travail (graphique 21).

Graphique 21. **La progression de la productivité du travail s'est ralentie**



Source : Base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE*.

33. Les résultats médiocres en matière de productivité sont plus imputables à la lenteur de sa progression intrasectorielle qu'à un redéploiement vers les secteurs à gains de productivité réduits (tableau 7). L'activité économique de l'Italie s'est déplacée progressivement vers ces secteurs, mais pas plus que dans les autres pays de la zone euro, alors que la croissance de la productivité intrasectorielle a été sensiblement inférieure. Par rapport à la zone euro, cette infériorité est la plus marquée dans l'industrie manufacturière, les activités immobilières ainsi que dans les services professionnels, scientifiques et techniques.

Tableau 7. **La progression intrasectorielle de la productivité est faible**
2000-2013 (contribution annuelle moyenne en %)

Secteur	Italie			Zone euro à 19		
	Intra	Inter	Total	Intra	Inter	Total
Ensemble de l'économie	0.09	0.10	0.14	0.97	0.10	1.04
Agriculture, chasse et sylviculture, pêche	0.02	-0.06	-0.04	0.05	-0.07	-0.03
Activités extractives	0.00	-0.01	-0.01	0.01	0.00	0.01
Activités de fabrication	0.17	-0.48	-0.30	0.42	-0.48	-0.07
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	0.03	0.00	0.02	0.03	0.02	0.04
Distribution d'eau, réseau d'assainissement, gestion des déchets et remise en état	-0.01	0.03	0.02	-0.01	0.02	0.02
Construction	-0.07	0.11	0.03	0.00	0.01	0.01
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	0.01	-0.13	-0.13	0.12	-0.05	0.06
Transport et entreposage	0.01	0.00	0.02	0.07	0.00	0.06
Activités d'hébergement et restauration	-0.06	0.07	0.01	-0.03	0.06	0.03
Information et communication	0.11	-0.12	-0.02	0.15	-0.09	0.05
Activités financières et d'assurance	0.10	-0.04	0.06	0.06	0.01	0.06
Activités immobilières	-0.07	0.38	0.30	0.10	0.14	0.24
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	-0.17	0.13	-0.04	-0.06	0.14	0.08
Activités de services administratifs et d'appui	-0.05	0.11	0.05	-0.05	0.12	0.08
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	0.09	-0.02	0.06	0.09	0.00	0.08
Éducation	0.04	-0.05	-0.01	-0.01	0.08	0.07
Santé et action sociale	-0.03	0.12	0.08	0.03	0.15	0.18
Arts, spectacles et loisirs	0.00	0.02	0.01	0.00	0.03	0.03
Autres activités de service	-0.02	0.02	0.00	-0.01	0.02	0.01

Note : Ce tableau décompose la croissance de la productivité dans l'ensemble de l'économie (calculée comme étant la valeur ajoutée produite par heure), en la ventilant par secteur et selon les composantes « intrasectorielle » et « intersectorielle ». La composante « intra » représente la contribution directe moyenne de la croissance de la productivité au sein du secteur concerné ; la composante « inter » correspond à la contribution indirecte moyenne du redéploiement du travail et des variations de prix relatifs entre secteurs. Dans certains secteurs, la somme des composantes « intra » et « inter » peut ne pas être égale à la contribution totale en raison de variations de productivité ne pouvant être directement attribuées à l'une ou l'autre de ces composantes (effet de covariance) et de l'arrondissement des chiffres. La somme des contributions sectorielles peut ne pas correspondre à l'ensemble de l'économie du fait de l'utilisation de chiffres arrondis. Cette décomposition repose sur la méthode de Diewert (2014) et ne peut pas être appliquée à l'analyse des causes sous-jacentes des variations de productivité au niveau global et sectoriel.

Source : ISTAT, OCDE, Statistiques sur les comptes nationaux ; calculs de l'OCDE.

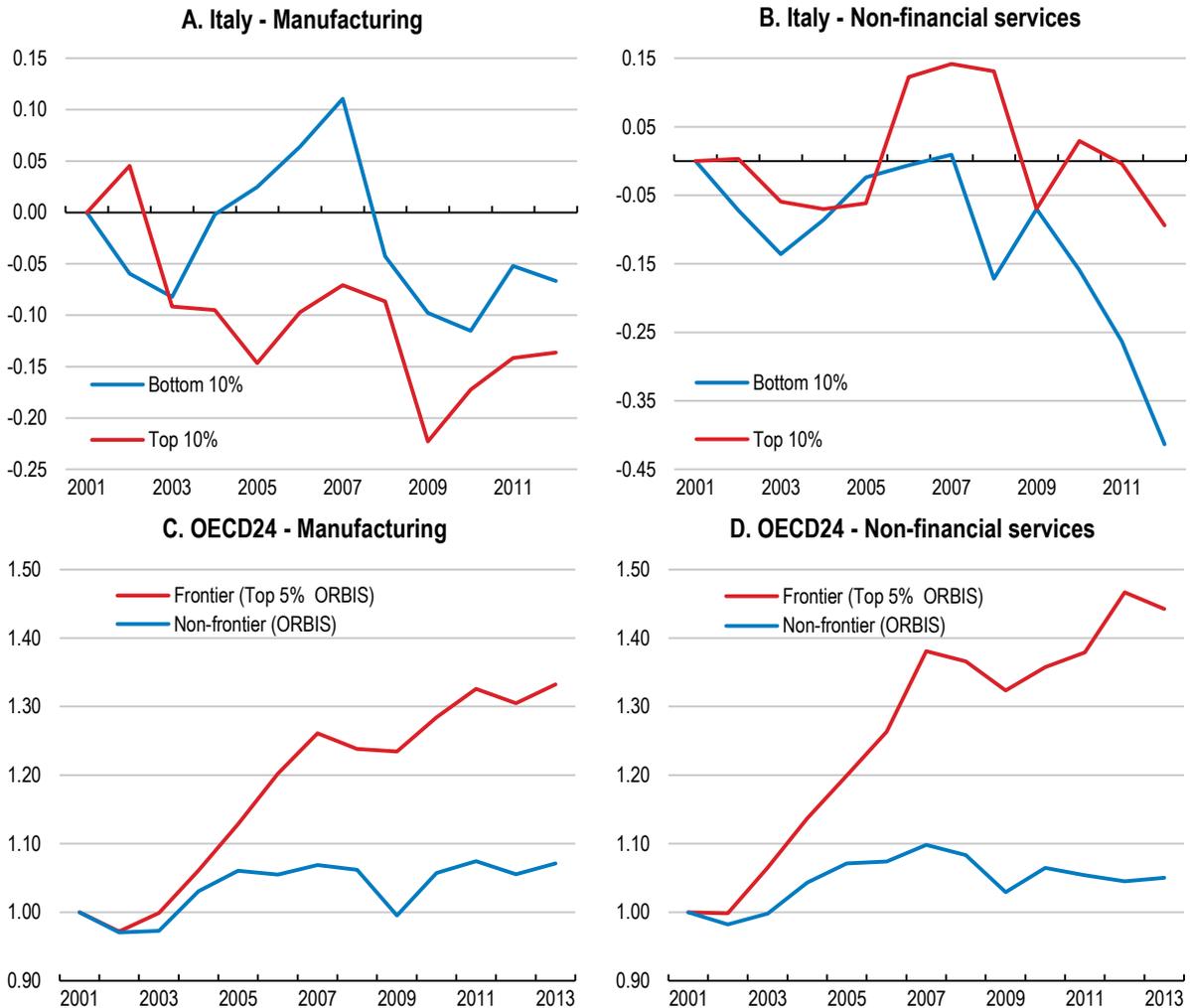
34. Les facteurs qui expliquent la faible croissance de la productivité intrasectorielle et au niveau des entreprises sont une mauvaise allocation des ressources entre les entreprises, l'insuffisance de l'innovation ainsi que de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, l'inadéquation des pratiques de gestion (surtout dans les entreprises familiales), l'inefficience des administrations publiques et la fraude fiscale (Calligaris et al. 2016 ; Giordano *et al.*, 2015 ; Hassan and Ottaviano, 2013 ; Bloom *et al.*, 2008 ; Cucculelli *et al.*, 2014 ; Bobbio, 2016).

35. Dans l'industrie manufacturière, à la différence de la plupart des pays de l'OCDE, la productivité des entreprises les plus efficaces diminue encore plus vite que celle des moins efficaces (graphique 22). La productivité du travail dans le secteur manufacturier italien serait à peu près 20 % supérieure si les entreprises situées à la frontière nationale étaient aussi productives et grandes que celles situées à la frontière mondiale (Andrews *et al.*, 2016). Les trois quarts environ de l'écart de productivité entre ces deux catégories d'entreprises sont imputables à la petite dimension des premières (Andrews and Cingano, 2014). Des données récentes laissent penser que peut-être un quart de la chute de l'investissement des entreprises en Italie s'explique par la survie d'entreprises qui ont en permanence des difficultés à couvrir leurs charges d'intérêts. Cela a pour effet de réduire la productivité globale du travail car ces entreprises évincent les investissements d'entreprises plus productives et découragent l'entrée de plus innovantes (OECD, 2016c).

36. En Italie, la mauvaise allocation des ressources se reflète dans la dissociation entre les parts de marché des entreprises et la productivité. La productivité globale du travail dans le secteur manufacturier n'est que de 15 % supérieure à ce qu'elle serait si les parts de marché étaient réparties de façon aléatoire ; c'est moins qu'en Espagne (25 %), en France (25 %) et en Allemagne (plus de 50 %). Toutefois, on constate une atténuation de cette mauvaise allocation, en particulier dans les secteurs les plus exposés à la concurrence des importations en provenance des pays en développement (Calligaris *et al.*, 2016 ; Linarello and Petrella, 2016).

37. Divers facteurs peuvent expliquer la proportion élevée de petites entreprises, même très productives, en Italie. Par exemple, les participations de contrôle sont exonérées de l'impôt sur les successions, ce qui dissuade la cession de parts du capital à des investisseurs extérieurs et consolide le mode de propriété familial (qui fait souvent obstacle à un recrutement de dirigeants professionnels ou à l'adoption de pratiques de gestion moderne). Parmi les autres facteurs, on peut citer les difficultés d'accès aux financements, un régime fiscal basé sur des seuils et d'autres réglementations qui incitent les entreprises à rester de petite taille (Bobbio, 2016 ; OECD, 2015c). Le fait que de nombreuses PME très productives ne se développent pas explique la mauvaise allocation des ressources et freine la croissance globale de la productivité.

Graphique 22. **Contrairement aux autres pays de l'OCDE, la productivité des entreprises situées à la frontière technologique a fléchi**



Note : Les parties A et B indiquent la moyenne non pondérée de la productivité réelle du travail (définie comme la valeur ajoutée réelle par travailleur) exprimée en dollars EU de 2005 pour les entreprises situées dans les déciles inférieur et supérieur de la distribution de la productivité du travail pendant une année donnée. Pour l'Italie, les valeurs sont normalisées à leurs valeurs initiales de 2001. Les parties C et D, notes : 2001 = 1 (points log), moyenne de 24 pays de l'OCDE, de 22 secteurs manufacturiers et de 22 secteurs de services. La frontière est définie comme les 5 % d'entreprises les plus productives au sein de chaque secteur pour chaque année.

Source : Partie A et B, données tirées du projet Multiprod 2016 de l'OCDE. Voir : <http://www.oecd.org/sti/ind/multiprod.htm> ainsi que Berlingieri, Blanchenay et Criscuolo (2016) pour plus de détails. Partie C et D : résultats préliminaires de l'OCDE basés sur Andrews, D., C. Criscuolo et P. Gal (2016), « Mind the Gap: Productivity Divergence between the Global Frontier and Laggard Firms », document de travail de l'OCDE sur la productivité, à paraître.

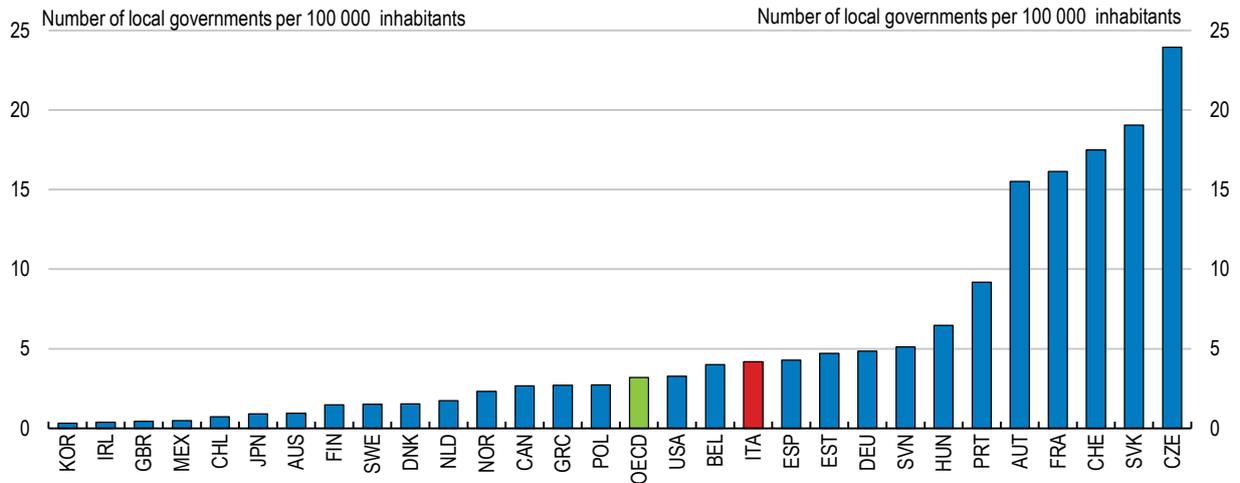
Rendre l'administration plus efficiente est indispensable pour améliorer la productivité

38. Le précédent gouvernement a lancé d'ambitieuses réformes constitutionnelles et institutionnelles. Les réformes constitutionnelles ont été rejetées par le référendum de décembre 2016. Il faut donc poursuivre les efforts pour résoudre les problèmes fondamentaux auxquels la réforme constitutionnelle proposée entendait remédier. Ces problèmes concernent la complexité et les lenteurs de la procédure législative, qui ont conduit à un recours excessif aux décrets, comme il est relevé dans les précédentes *Études économiques* de l'OCDE (OECD, 2015d) -- ainsi que le flou entourant le partage des compétences entre l'État et les administrations locales, notamment dans des domaines d'intérêt national comme les infrastructures et le marché du travail.

39. Le gouvernement a également engagé une vaste réforme de l'administration publique grâce à une loi-cadre adoptée en 2015. Cette réforme porte sur un large éventail de questions parmi lesquelles : l'introduction d'une loi sur la liberté d'accès à l'information, la gestion des ressources humaines, la rationalisation des services d'utilité publique, la prestation des services publics via des plates-formes numériques (services en ligne), la gouvernance des infrastructures portuaires, les litiges comptables et la complexité des processus décisionnels faisant intervenir diverses administrations et différents échelons administratifs. Le gouvernement a d'ores et déjà approuvé plusieurs décrets législatifs pour mettre en œuvre la réforme. Cela étant, certaines dispositions de la loi-cadre portant sur le rôle des administrations locales dans le processus de réforme ont été invalidées par la Cour constitutionnelle. Les décrets d'application portant sur la gestion des ressources humaines dans l'administration publique et la rationalisation des services d'utilité publique sont, par conséquent, nuls et nonavenus. Il convient de poursuivre les initiatives visant à améliorer le fonctionnement de l'administration publique car elles sont essentielles pour gagner en productivité, assurer des services de meilleure qualité auprès de la population et faire que les administrés aient davantage confiance dans leur administration. Sans compter que l'inefficacité de cette administration, la lenteur des procédures judiciaires et le flou de la législation nuisent à l'efficacité et à l'uniformité dans l'application des réformes et de la réglementation, ainsi qu'il est souligné dans la précédente *Étude économique* (OECD, 2015d). Pour avancer sur ces questions, il faudrait que le gouvernement mette pleinement en œuvre la réforme de l'administration publique, qu'il en modifie les dispositions jugées inconstitutionnelles et qu'il les fasse appliquer rapidement.

40. La réforme constitutionnelle aurait supprimé les provinces, complétant ainsi la création en 2015 d'instances de gouvernance métropolitaines. L'institution de zones métropolitaines, qui aurait dû avoir lieu depuis longtemps, correspond à l'expérience de la plupart des pays de l'OCDE. Selon une récente étude de l'OCDE (OECD, 2015e), une structure de gouvernance morcelée va de pair avec une moindre productivité, car le découpage des circonscriptions administratives reflète souvent des modes d'activité économique dépassés. En outre, une coopération insuffisante peut entraîner un déficit d'offre de biens publics tels que les infrastructures de transport. En 2014, le morcellement des zones métropolitaines italiennes était légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 23).

Graphique 23. Le morcellement des zones métropolitaines pourrait être réduit



Note : La définition OCDE-UE d'une zone urbaine fonctionnelle (ZUF) n'a pas été appliquée à l'Islande, à Israël, à la Nouvelle-Zélande et à la Turquie. La ZUF du Luxembourg n'apparaît pas dans les graphiques car la population est inférieure à 500 000 habitants. Le nombre de collectivités locales se réfère à 2011. Les chiffres de la population métropolitaine sont des estimations basées sur des données communales tirées des deux derniers recensements de chaque pays.

Source : OECD (2015), Zones métropolitaines de l'OCDE (base de données).

41. Utiliser davantage un outil comme l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) pourrait améliorer les lois et les règlements. Comme il est dit dans les *Perspectives de l'OCDE sur la politique de la réglementation* (OECD, 2015f), l'AIR est déjà obligatoire pour toute législation émanant de l'exécutif. Les évaluations préalables ou a posteriori sont liées par l'examen des indicateurs de progression deux ans après l'entrée en vigueur des lois et des règlements. De 2008 à 2012, on a procédé à une vaste analyse des réglementations administratives pour abroger celles qui étaient redondantes et, en 2014, un nouveau programme de réduction du nombre de textes a été adopté. Le gouvernement devrait poursuivre ces initiatives. Rendre public les AIR et les évaluations a posteriori ainsi qu'améliorer les consultations préalables pourrait rehausser la qualité de la législation et renforcer la transparence.

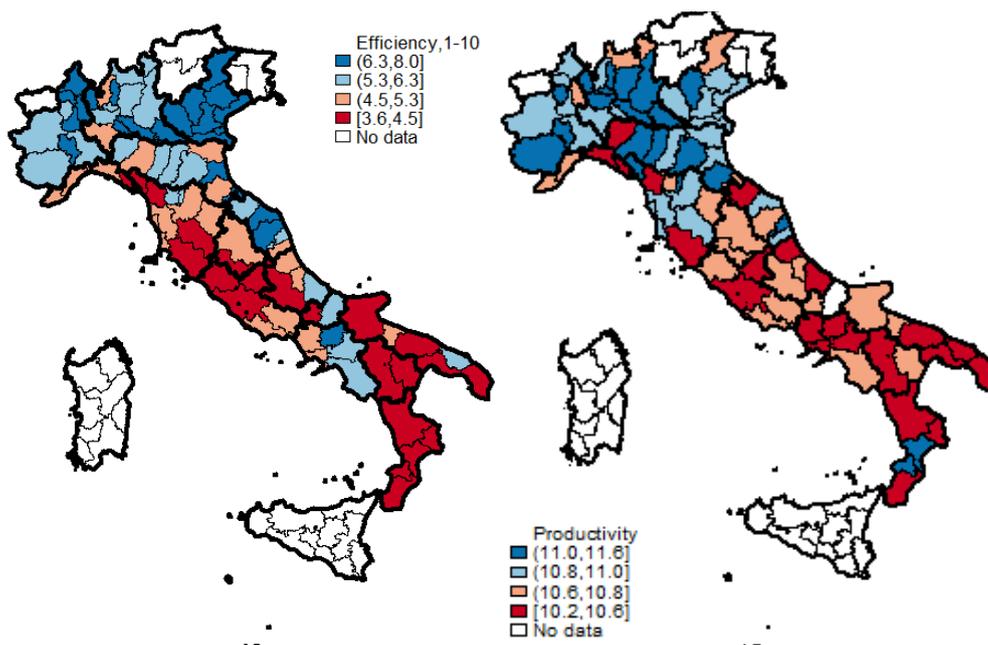
Tableau 8. **Recommandations antérieures de l'OCDE sur les réformes de l'administration publique**

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude 2015
<p>Mener à leur terme les réformes du Parlement ainsi que la révision et la clarification de la répartition des compétences entre l'administration centrale et les administrations infranationales.</p> <p>Veiller à ce que la législation soit claire, sans ambiguïté et étayée par un meilleur fonctionnement de l'administration publique, en réduisant notamment l'utilisation des décrets législatifs (prévus pour les situations d'urgence).</p>	<p>D'ambitieuses réformes constitutionnelles ont été approuvées par le parlement au début de 2016, mais rejetées lors d'un référendum organisé en décembre 2016.</p> <p>La réforme en cours dans l'administration publique a pour but de simplifier son organisation. Parmi les mesures adoptées par décrets à la date de novembre 2016 figure l'abrogation de certains textes de droit dérivé obsolètes et périmés et de leurs décrets d'application. Les dispositions portant sur l'un des aspects essentiels de la réforme ont été déclarées inconstitutionnelles.</p>
<p>Poursuivre la rationalisation du système judiciaire, en renforçant la spécialisation de ses composantes le cas échéant ; recourir davantage à la médiation ; et améliorer le suivi du fonctionnement des tribunaux.</p>	<p>La réforme du système judiciaire est en cours ; elle prévoit aussi le recueil et la diffusion de données sur les résultats des juridictions.</p>
<p>Envisager la création d'une Commission de la productivité chargée de conseiller le gouvernement sur les enjeux liés à la productivité, de mieux informer le public sur les réformes, et de nouer le dialogue avec les parties prenantes.</p>	<p>Aucun progrès.</p>
<p>Maintenir la réduction de la corruption et l'amélioration de la confiance au nombre des objectifs prioritaires. À cet égard, fournir à la nouvelle Autorité nationale anticorruption (ANAC, Autorità Nazionale Anticorruzione) la stabilité et la pérennité nécessaires, ainsi qu'un soutien à tous les niveaux institutionnels.</p>	<p>L'ANAC a acquis du prestige, des pouvoirs et est doté d'un financement correct. En janvier 2016, la Chambre des députés a approuvé une loi protégeant les lanceurs d'alerte à l'intention des salariés des secteurs public et privé qui signalent des soupçons de corruption et d'autres actions illicites sur leur lieu de travail. Le nouveau code des marchés publics, dont la finalité est de renforcer l'efficacité et la transparence, est entré en vigueur en avril 2016.</p>

42. L'inefficacité de l'action publique pèse sur la conduite des affaires, l'investissement et la productivité. Le secteur public italien employant un travailleur sur sept, son efficacité conditionne celle du secteur privé. Elle varie beaucoup selon les provinces. Dans celles où elle est la plus forte, il en va souvent de même de la productivité du travail au stade des entreprises (graphique 24). Il ressort aussi de données à ce stade (Pisu *et al.*, à paraître) qu'élever l'efficacité de l'administration publique au niveau de Catanzaro, en Calabre (25^{ème} percentile de la distribution provinciale de l'efficacité), à celui de Monza, en Lombardie (75^{ème} percentile), accélérerait de 2.4 points de pourcentage la progression de la productivité du travail au stade des entreprises (graphique 25). L'effet étant plus marqué sur les petites entreprises que sur les grandes, on peut en conclure que l'inefficacité du secteur public est d'autant plus dommageable que l'entreprise est petite (graphique 26). Ces constatations sont conformes à celles de Giacomelli et Menon (2013) ainsi qu'Amici *et al.* (2015), qui montrent que l'accélération des procédures civiles et la simplification de la réglementation locale ont une incidence positive sur la performance des entreprises.

43. L'analyse au stade de l'entreprise révèle aussi que le recouvrement de l'impôt et les transports sont les services publics locaux ayant l'incidence la plus forte sur la progression de la productivité du travail. Comme on l'a souligné plus haut, rendre plus efficace l'administration fiscale, en utilisant mieux le système de TI, non seulement générerait des recettes supplémentaires, mais contribuerait à élever la productivité des entreprises. L'ouverture à la concurrence des services de transport locaux – comme l'envisage la réforme de l'administration publique -- augmenterait leur efficacité, mais aussi la productivité du secteur des entreprises. De manière générale, fixer le montant des transferts aux collectivités locales en fonction de leurs besoins plutôt que des coûts historiques (ce que le gouvernement est en train de faire avec les coûts standard) incitera fortement à améliorer l'efficacité des collectivités locales, ce qui sera positif pour la productivité des entreprises. Parmi les autres domaines importants de l'administration publique susceptibles d'avoir une incidence marquée sur la productivité au stade de l'entreprise, on peut citer les procédures de faillite et la réglementation des entreprises.

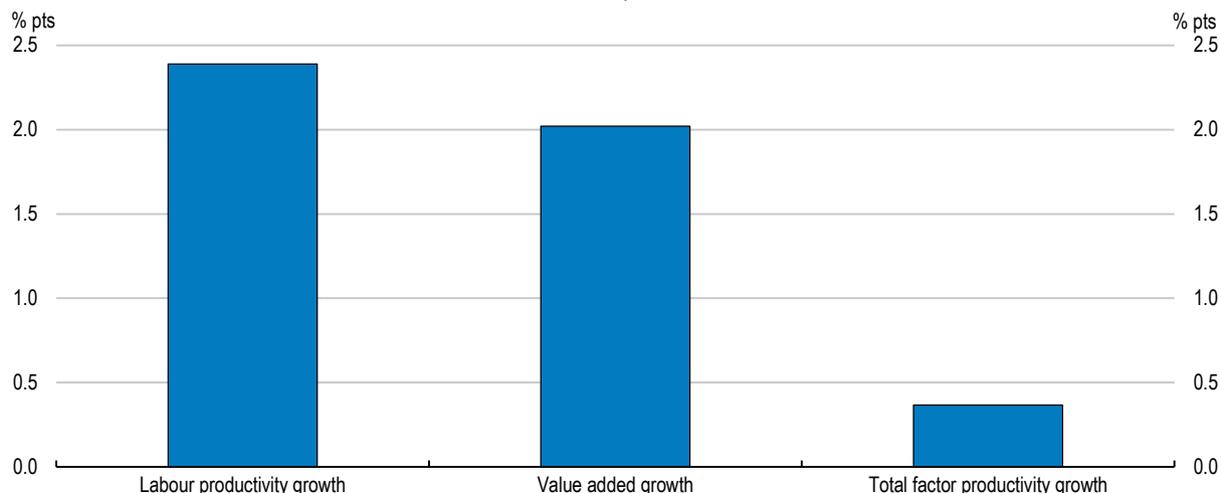
Graphique 24. La productivité moyenne du travail au stade de l'entreprise est supérieure dans les zones où l'administration publique est plus efficace



Note : L'analyse utilise des données au niveau des entreprises portant sur les années 2005-2013 qui émanent de la base de données ORBIS et des indicateurs d'efficience de l'administration publique à l'échelon provincial obtenus d'Open Civitas. L'indicateur d'efficience de l'administration publique, qui varie de 1 à 10, traduit la capacité d'une commune à satisfaire les besoins de ses résidents. Il compare les dépenses et les normes des services offerts. Cet indicateur est disponible au niveau des communes, mais ensuite agrégé à celui des provinces pour l'année 2013. La productivité est mesurée comme étant le logarithme de la valeur ajoutée par travailleur au niveau des entreprises et mise en moyenne pour chaque province. Les couleurs des graphiques représentent les quartiles d'efficience de l'administration publique et de distribution du niveau de productivité, le rouge étant le quartile le plus bas et le bleu foncé le plus élevé. Source : Calculs de l'OCDE basés sur des données d'ORBIS et d'Open Civitas.

Graphique 25. L'efficience de l'administration publique améliore la performance des entreprises

Effet d'une hausse de l'efficience de l'administration publique locale du 25^{ème} au 75^{ème} percentile de la distribution au niveau des provinces

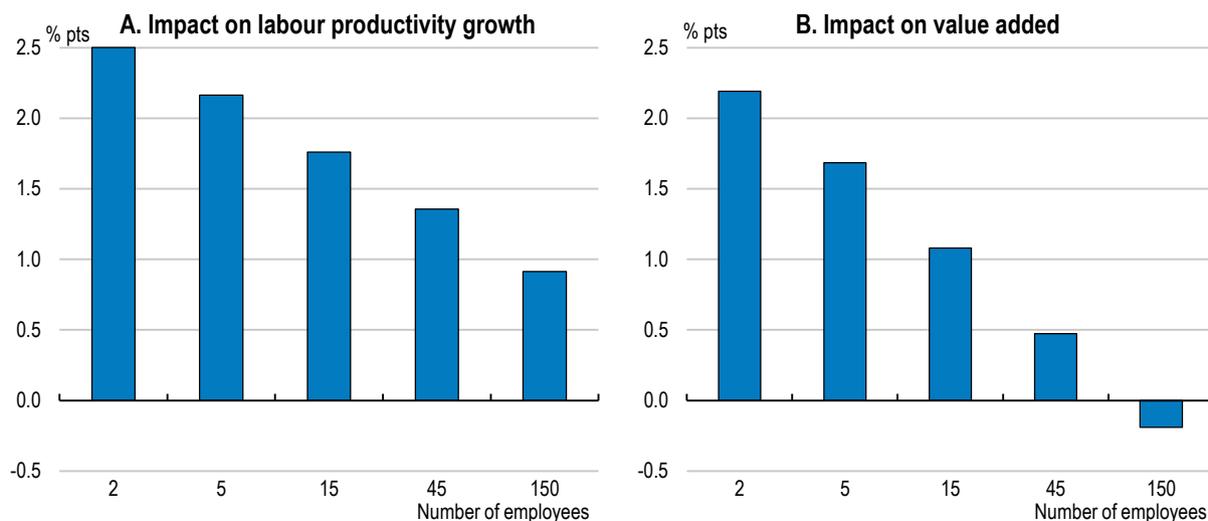


Note : L'histogramme montre l'effet estimé sur la performance des entreprises si l'on fait passer l'efficience de l'administration publique du 25^{ème} percentile de la distribution au niveau des provinces – comme à Catanzaro (Calabre) – au 75^{ème} percentile – comme à Monza (Lombardie). On obtient les estimations au moyen d'une méthode de régression sur discontinuité en utilisant le découpage d'une région en provinces. Les régressions contrôlent pour la dimension des entreprises, leur âge, le PIB provincial par habitant, le secteur (CTI à deux chiffres) et les régions.

Source : calculs de l'OCDE basés sur des données d'ORBIS et d'Open Civitas (Pisu et al., à paraître).

Graphique 26. **L'incidence d'une efficacité accrue de l'administration publique est supérieure pour les petites entreprises**

Effet d'une hausse de l'efficacité de l'administration publique locale du 25^{ème} au 75^{ème} percentile de la distribution au niveau des provinces



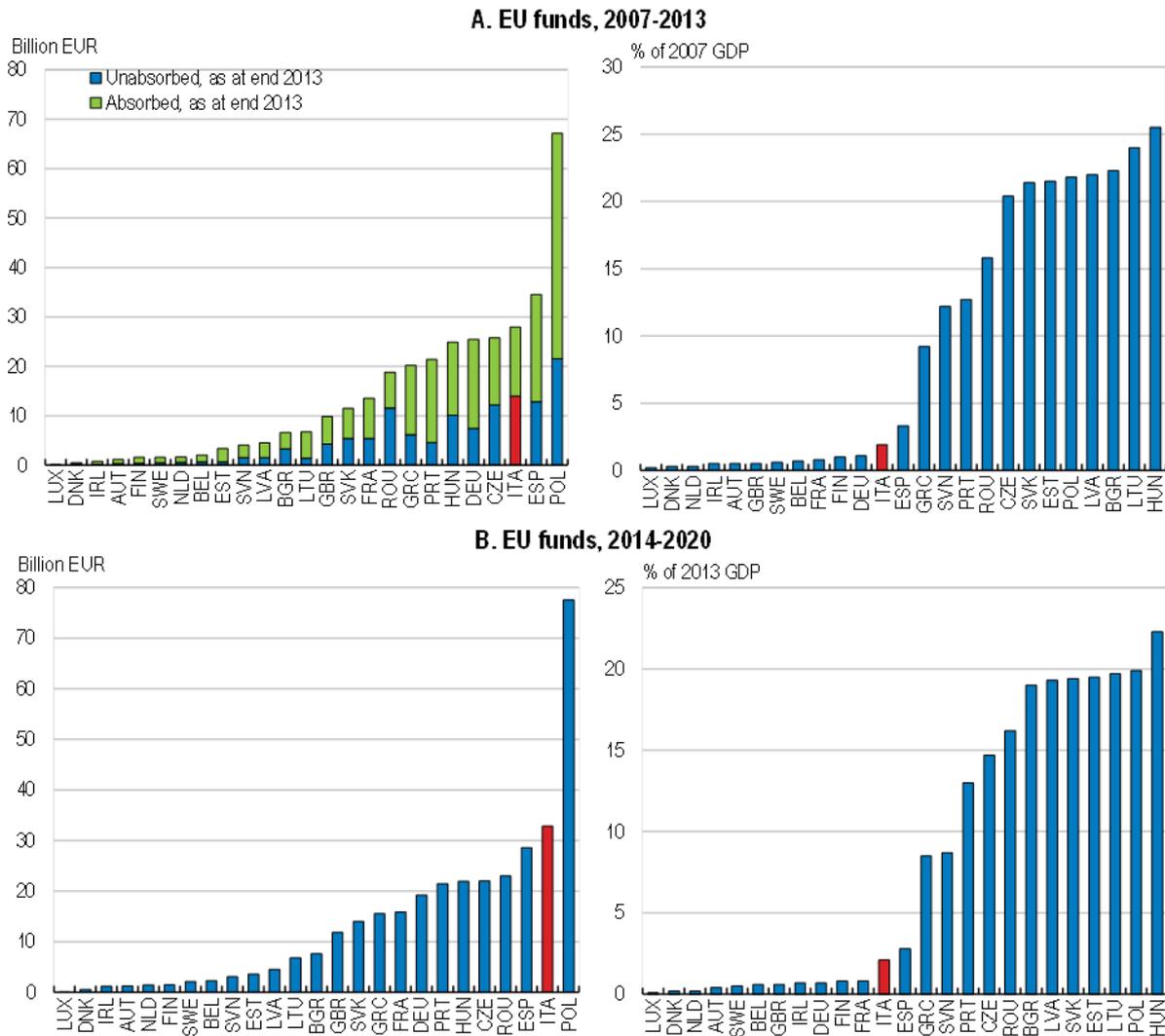
Note : L'histogramme montre l'effet estimé, selon la taille de l'entreprise, si l'on fait passer l'efficacité de l'administration publique du 25^{ème} percentile de la distribution au niveau des provinces – comme à Catanzaro (Calabre) – au 75^{ème} percentile – comme à Monza (Lombardie) ; voir aussi les notes des graphiques 24 et 25.

Source : Calculs de l'OCDE basés sur des données d'ORBIS et d'Open Civitas (Pisu *et al.*, à paraître).

44. L'Italie est l'un des principaux bénéficiaires des Fonds structurels et de cohésion de l'UE. Toutefois, l'absorption de ces ressources s'est heurtée à des difficultés et à des retards. Au terme de la période de programmation précédente (2009-2013), l'Italie suivait la Pologne dans le classement selon le montant de fonds inutilisés (graphique 27). Il a fallu attendre 2016, au moment où la nouvelle Agence pour la cohésion territoriale est entrée pleinement en fonction, pour que les montants engagés non utilisés reviennent à près de zéro.

45. Le gouvernement devrait coordonner de manière efficace les instances administratives locales qui participent à la gestion des ressources des fonds structurels de l'UE, recenser et diffuser les meilleures pratiques et, de manière générale, créer les conditions d'une meilleure gestion de ces ressources. Il agit actuellement en ce sens. En effet, pour accélérer l'absorption des fonds de l'UE au titre de la période de programmation 2014-2020, l'Agence pour la cohésion territoriale a conclu plus d'une quinzaine d'accords avec les régions du sud du pays et les grandes métropoles, renforçant ainsi son rôle d'instance de coordination. Plus récemment, le gouvernement a créé Invitalia – agence rattachée au ministère des Finances -- qui est notamment chargée d'aider l'administration publique à gérer efficacement les fonds structurels de l'UE. Il conviendrait que le gouvernement veille à ce qu'Invitalia dispose des compétences, instruments et ressources nécessaires pour bien remplir son rôle, et à ce que les fonds de l'UE ne soient pas utilisés pour procéder à des coupes dans les investissements publics et dans d'autres mesures de soutien de la croissance.

Graphique 27. Fonds structurels et de cohésion de l'UE

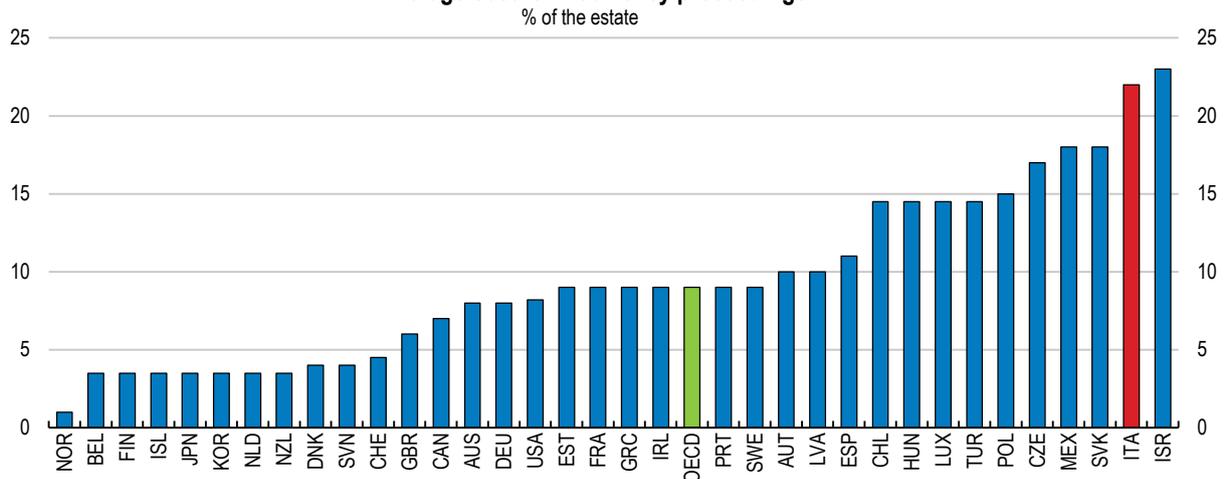


Source : Commission européenne (2014), « Résumé de l'accord de partenariat avec la Pologne, 2014-2020 » ; Commission européenne (2013), « Analyse de l'exécution des fonds structurels de l'UE en 2012 ».

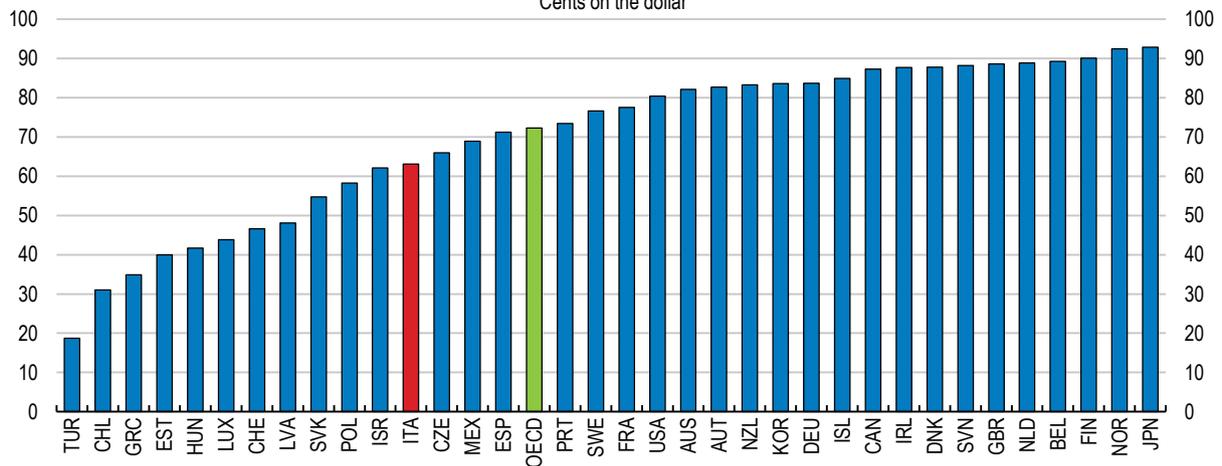
Accélérer les procédures de faillite

46. Abréger les procédures applicables en cas d'insolvabilité accélérerait la restructuration des entreprises, contribuerait à atténuer le problème des prêts improductifs, ferait augmenter l'investissement et améliorerait l'allocation des ressources. Depuis le milieu des années 2000, la législation en la matière fait l'objet de réformes visant à accélérer et à simplifier les procédures de réorganisation. Toutefois, les coûts des procédures de faillite restent élevés (graphique 28). En 2014, une réforme a institué un nouveau type d'accord amiable de restructuration destiné aux entreprises dont l'endettement à l'égard d'intermédiaires financiers dépasse 50 % de leur passif total. Elle a aussi simplifié et raccourci les procédures judiciaires régissant les ventes forcées de garanties. On attend de ces mesures qu'elles réduisent la durée des procédures de faillite dans une fourchette de 3 à 5 ans et celle des procédures d'exécution de 4 à 3 ans.

Graphique 28. L'efficacité des procédures de faillite est faible
A. Average cost¹ of insolvency proceedings



B. Average recovery rate²
Cents on the dollar



1. Le coût est présenté en pourcentage de la valeur des biens du débiteur. Calculé à partir des réponses au questionnaire, il comprend les frais de justice, les prélèvements de l'État, les commissions versées aux administrateurs judiciaires, aux adjudicateurs, aux évaluateurs et aux auxiliaires de justice ainsi que toutes les autres commissions et charges.
2. Le taux de recouvrement est calculé en fonction de la durée, du coût et du résultat d'une procédure de faillite concernant des entités juridiques nationales ; il est présenté en pourcentage de la somme récupérée par les créanciers privilégiés. Le calcul tient compte du résultat, c'est-à-dire du fait de savoir si, à l'issue de la procédure, l'entreprise reprend son activité ou si ses actifs sont vendus. Les frais liés à la procédure sont ensuite déduits. Enfin, la perte de valeur résultant de la durée de blocage des fonds pendant la procédure est prise en compte. Le taux de recouvrement est la valeur actuelle des fonds qui subsistent, basée sur les taux de prêt à la fin de 2015.

Source : Banque mondiale (2016), Doing Business 2016 : Measuring Regulatory Quality and Efficiency (base de données « Resolving insolvency »).

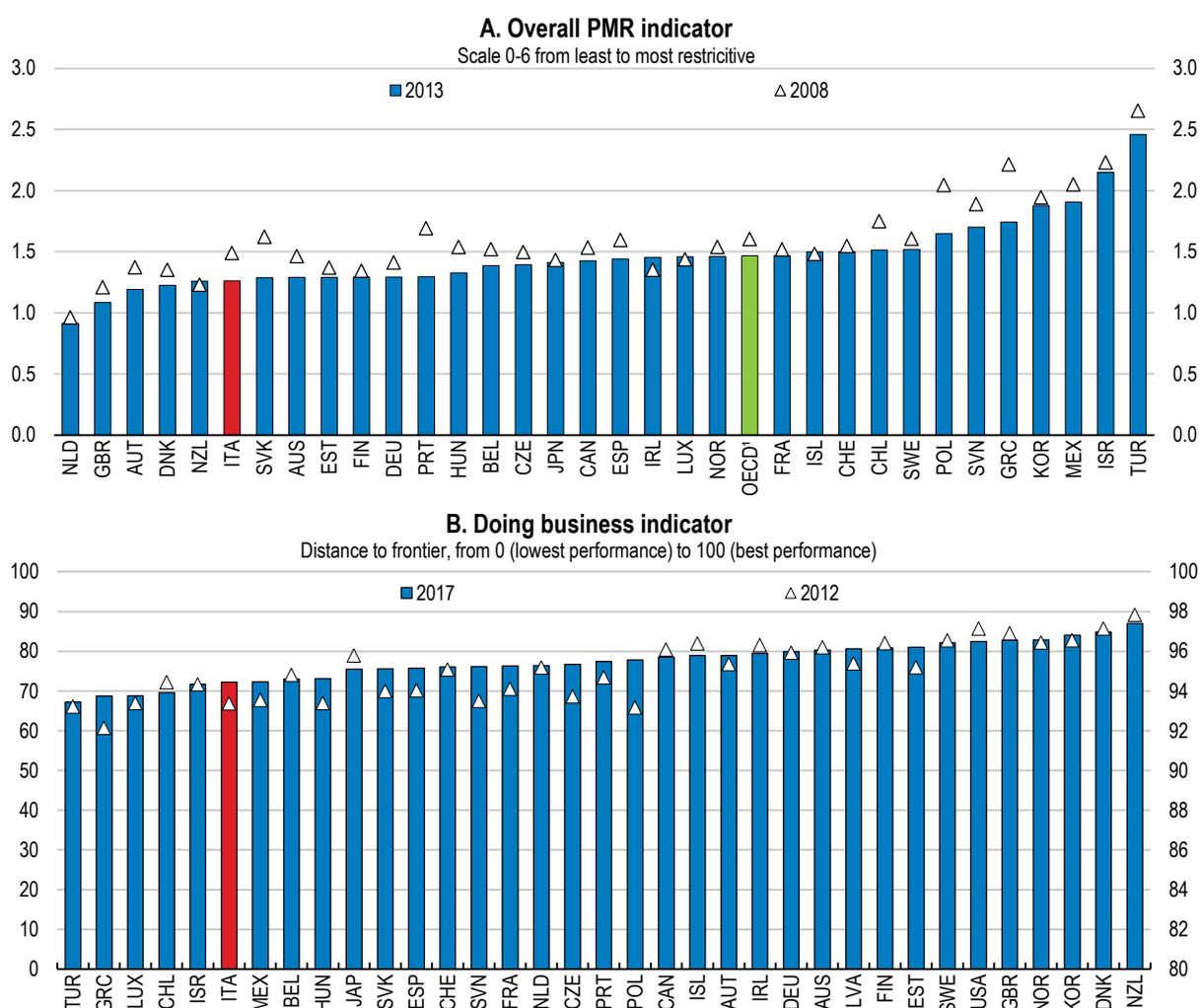
47. Les procédures de redressement sont sous-utilisées. On pourrait employer davantage les conversions de créances en fonds propres, qui constituent un instrument important de restructuration des entreprises (Hart, 2006) ; toutefois, le cadre juridique italien les limite au cas d'un accord avec les créanciers, permettant de forcer ceux qui le rejettent à partager le coût de la restructuration. Or, la plupart de ces accords aboutissent à une liquidation, ce qui réduit sérieusement l'intérêt des conversions de créances en fonds propres pour permettre aux entreprises de reprendre leur activité. Elles sont possibles dans le cadre d'une procédure extrajudiciaire, mais, comme des créanciers peuvent contester, on y a rarement recours. L'application aux créanciers en désaccord de conversions de créances en fonds propres dans le cadre de procédures amiables de restructuration des dettes (à l'image de ce qui a été institué en 2015 pour les seuls

créanciers financiers) faciliterait l'usage de cette formule et augmenterait les chances des entreprises insolubles de se relancer rapidement.

Concurrence et réglementation

48. Ces dernières années, l'Italie a progressé dans l'ouverture des marchés à la concurrence, comme le montre l'indicateur de l'OCDE sur la réglementation des marchés de produits (RMP) (graphique 29). Il reste une marge pour réduire les obstacles relatifs aux contrôles de l'État et à l'actionnariat public, l'Italie étant encore sur le second point proche de la moyenne de l'OCDE. L'indicateur ne tient pas compte du récent programme de privatisation -- qui a porté sur la cession de participations minoritaires dans la société contrôlant le trafic aérien (ENAV) en 2016 et dans la poste en 2015. En outre, on pourrait aller plus loin dans la réduction des freins à l'entrepreneuriat, en particulier dans le secteur des services.

Graphique 29. Les restrictions à la concurrence sur les marchés de produits ont diminué



1. Moyenne de tous les pays de l'OCDE à l'exception des États-Unis et de la Lettonie.

Source : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; Doing Business 2017.

49. L'assouplissement de la réglementation des marchés de produits n'a pas eu d'effet visible sur la productivité et l'investissement. Des difficultés d'application, imputables aux inefficiences de l'administration publique et du système judiciaire, ont créé un décalage entre les normes juridiques et la situation de fait (OECD, 2015 ; Allio and Rangone, 2016). L'Indicateur de la Banque mondiale sur la facilité de faire des affaires, qui appréhende mieux les normes factuelles et se réfère aux obstacles que rencontrent effectivement les entreprises, classe moins bien l'Italie que l'indicateur RMP. Selon l'Autorité de concurrence (AGCM, 2015), la prolifération des réglementations, la complexité administrative et une méfiance généralisée vis-à-vis de la concurrence ont aidé les acteurs en place et limité la concurrence en suscitant une incertitude juridique. En outre, les administrations infranationales se sont souvent opposées aux efforts d'intensification de la concurrence dans les secteurs dominés par des entreprises communales, comme les transports et d'autres services locaux. La partie de la réforme de l'administration publique qui porte sur la rationalisation des services collectifs locaux et leur ouverture à la concurrence pourrait remédier à ces problèmes.

50. L'adoption de la loi annuelle sur la concurrence actuellement débattue au parlement permettrait de l'intensifier dans les secteurs des services et des professions libérales. En outre, comme on l'a souligné plus haut, pratiquer davantage l'évaluation de l'incidence réglementaire contribuerait à améliorer la qualité de la réglementation ainsi qu'à combler l'écart entre les normes juridiques et factuelles.

Tableau 9. **Recommandations antérieures de l'OCDE sur les réformes des marchés de produits**

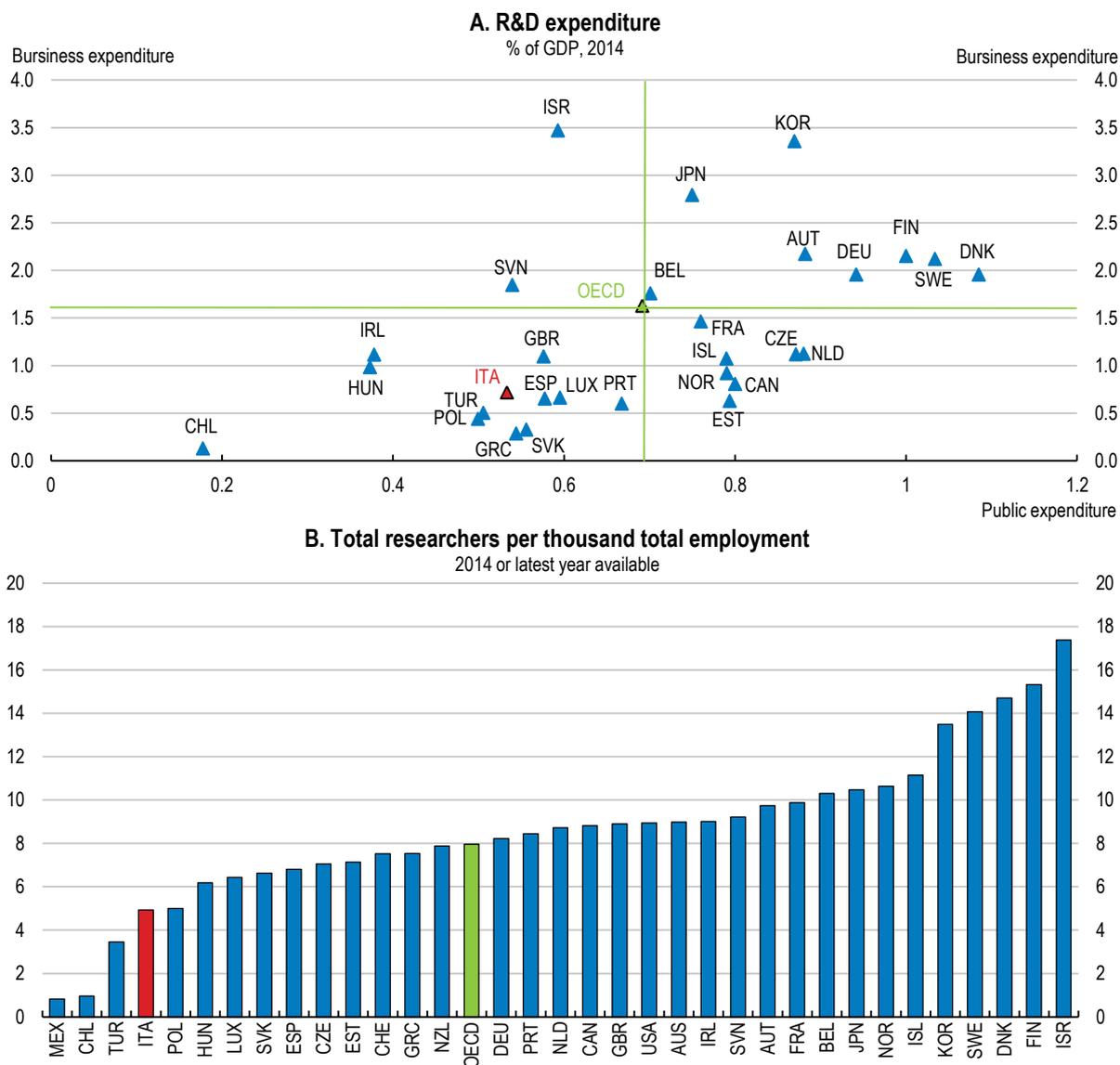
Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude 2015
Veiller à ce que l'autorité de concurrence fasse effectivement usage de ses attributions renforcées.	En 2015, le gouvernement a pour la première fois soumis au parlement une loi destinée à renforcer la concurrence, à la suite de recommandations de l'Autorité de concurrence, comme le prévoit l'article 47 de la loi 99/2009.
Supprimer les obligations inutiles en matière d'autorisation dans les services professionnels. Éliminer les restrictions quantitatives concernant la fourniture de services.	Certains de ces points sont traités par la loi sur la concurrence actuellement débattue. Le programme national de réforme des services professionnels a été communiqué à la Commission européenne en mars 2016. Conformément à la directive 2005/36, ce programme examine la réglementation nationale relative aux services professionnels pour s'assurer qu'elle soit non discriminatoire, objectivement justifiée et proportionnée.
Réduire la présence de l'État actionnaire, surtout dans les secteurs de la télévision, des transports, des services de fourniture d'énergie et des services publics locaux.	Les réformes de l'administration publique prévoient la rationalisation des services collectifs locaux.
Privatiser et libéraliser les secteurs de l'énergie et des transports.	Le régulateur du secteur des transports est opérationnel.
Faire en sorte que la réglementation soit rapidement opérationnelle ; compléter le cadre de réglementation de l'eau et d'autres services collectifs locaux en garantissant l'indépendance des régulateurs. Mettre en place un dispositif national de surveillance des domaines de compétence réglementaire des régions (comme le commerce de détail et l'urbanisme).	

Encourager l'innovation et l'investissement dans des actifs basés sur la connaissance

51. La politique de recherche et d'innovation de l'Italie a de tout temps été morcelée. Cet éparpillement était dû à la multiplicité, au niveau national et infranational, d'agences et d'organismes chargés de la conception et de l'exécution de cette politique ainsi qu'au fractionnement du système de financement. L'Italie a au moins cinq fonds nationaux de recherche. Les tentatives faites pour simplifier le système de financement n'ont pas donné de résultats (MIUR, 2015 ; Filocamo, n.d.). En outre, à cause de changements fréquents et peu clairs de la législation, programmes et initiatives sont déconnectés des priorités nationales et dépourvus d'unité. Cette situation gêne le développement d'un système d'innovation national efficient en limitant la diffusion des connaissances entre les acteurs. Le suivi et l'évaluation s'en ressentent également.

52. L'Italie est modérément innovante au regard des normes de l'UE (EU, 2016). Les dépenses publiques et privées de recherche-développement et le nombre de chercheurs sont réduits comparativement aux normes de l'OCDE (graphique 30). L'investissement des entreprises en capital fixe et en capital basé sur la connaissance est inférieur à ce que l'on observe dans la plupart des pays (graphique 31). La faiblesse des activités de recherche et d'innovation a pour conséquence un nombre limité de brevets par million d'habitants (graphique 32). Toutefois, les résultats de l'Italie sont bien meilleurs si l'on compare le nombre de brevets par chercheur, ce qui laisse penser que la productivité de la recherche est élevée (graphique 33) et que la faiblesse de l'innovation s'explique surtout par le bas niveau des dépenses en ce domaine.

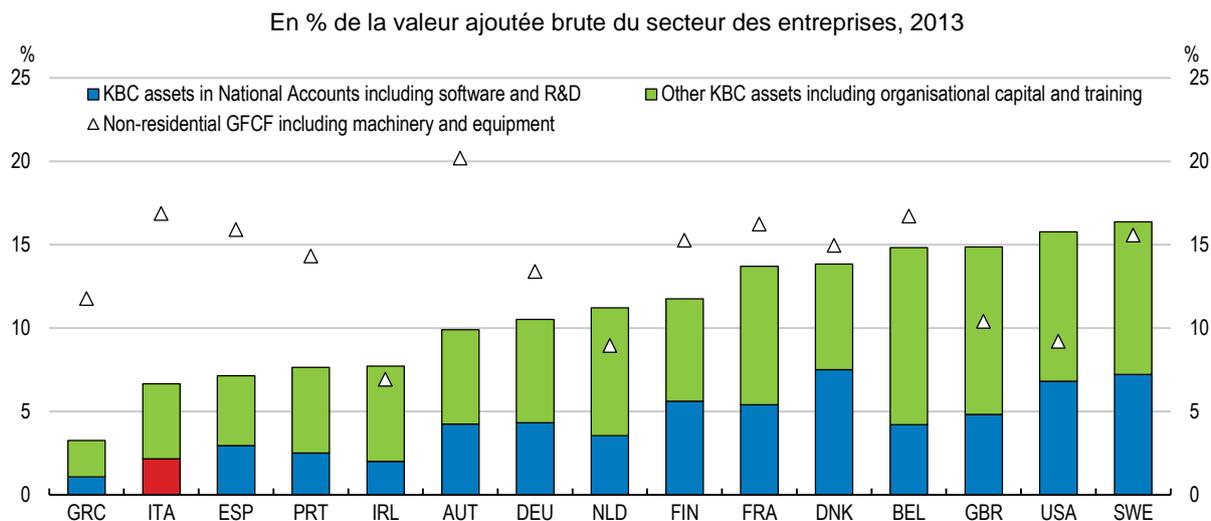
Graphique 30. **Les dépenses de recherche-développement et le nombre de chercheurs sont faibles**



Note : Partie A, Mexique et Suisse : les données sur la répartition des dépenses ne sont pas disponibles.

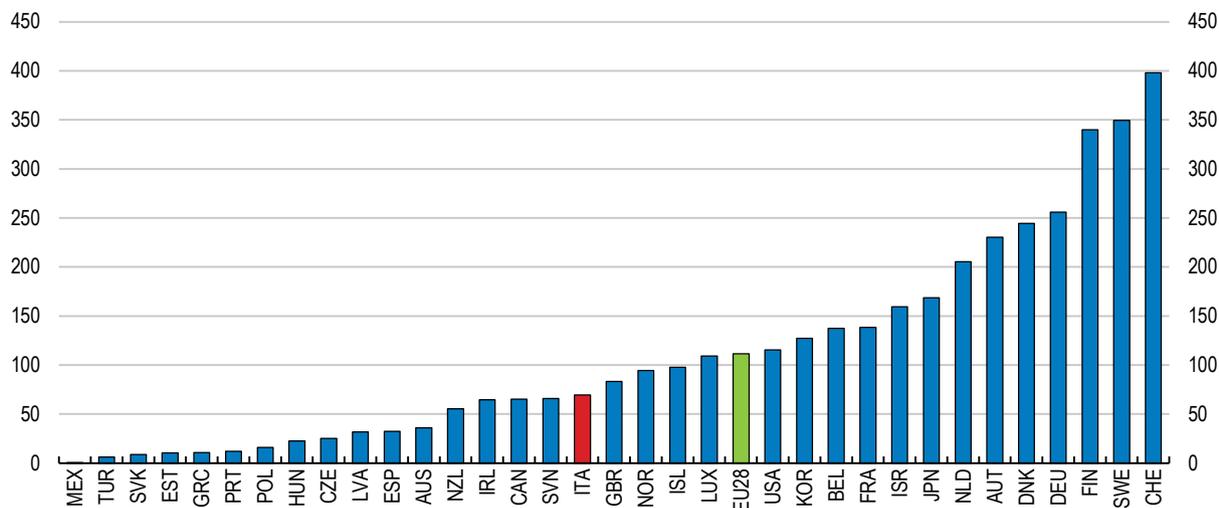
Source : OCDE, Base de données des principaux indicateurs scientifiques et technologiques.

Graphique 31. L'investissement des entreprises dans le capital fixe et le capital intellectuel est peu important



Source : OCDE, Science, technologie et industrie : Tableau de l'OCDE 2015 ; calculs de l'OCDE basés sur les données d'INTAN-Invest ; OCDE, Base de données pour l'analyse structurelle (STAN), <http://oe.cd/stan>, juin 2015.

Graphique 32. Le nombre de brevets¹ est limité



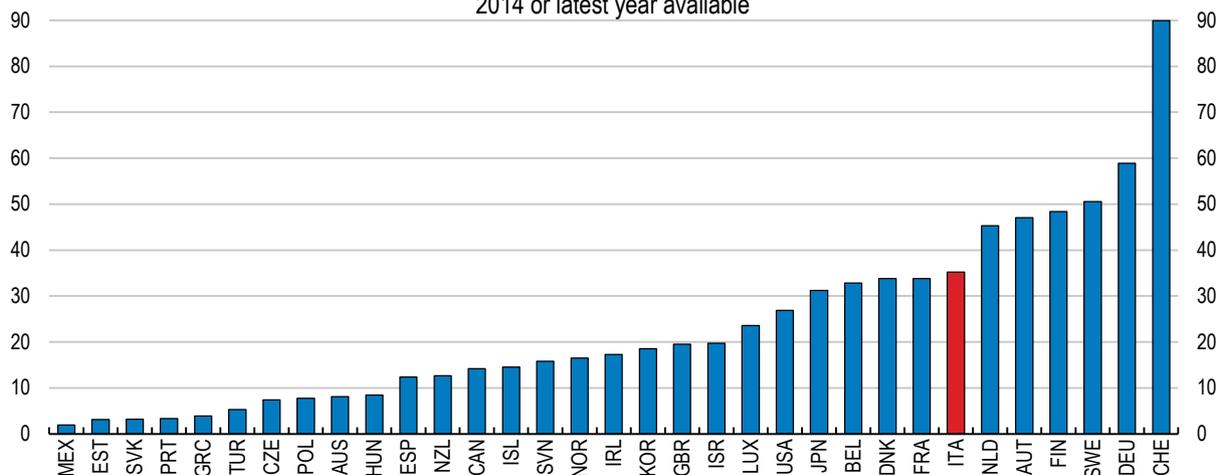
1. Demandes de dépôt de brevet auprès de l'Office européen des brevets (OEB).

Source : Eurostat.

Graphique 33. La productivité de la recherche est élevée

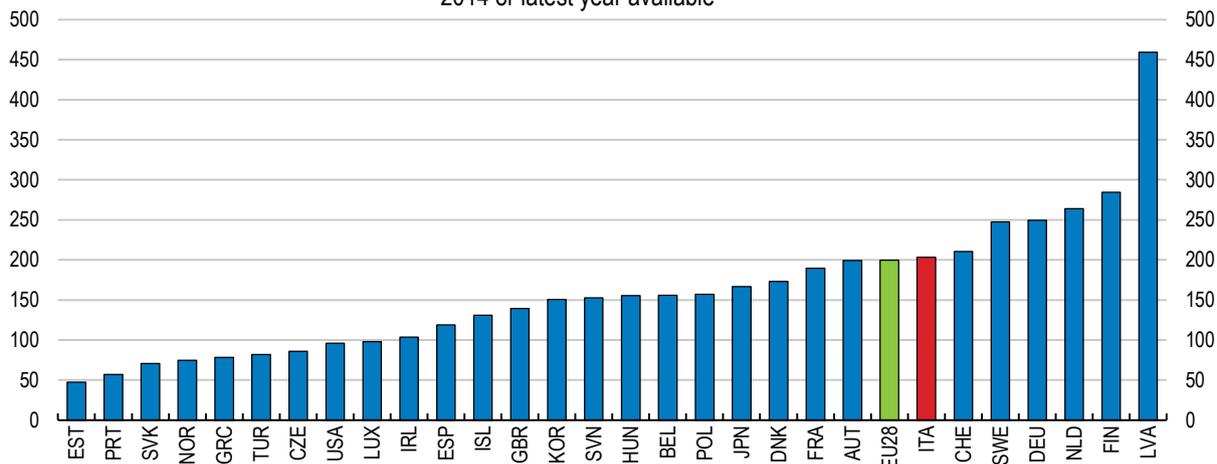
A. Patent applications to the EPO¹ per 1000 researchers

2014 or latest year available



B. Patent applications to the EPO¹ per billion euro of expenditure on R&D

2014 or latest year available



1. Office européen des brevets (OEB)

Source : OCDE, Base de données des principaux indicateurs scientifiques et technologiques ; Eurostat.

53. En 2016, le Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche a publié le Programme national de recherche (Programma Nazionale per la Ricerca, PNR). L'objectif de ce programme est d'établir un système national de gouvernance qui guide les politiques de recherche et d'innovation pour leur donner plus de cohérence et d'unité. L'initiative est judicieuse, car elle créera le cadre nécessaire à la formulation et à l'exécution d'une stratégie cohérente de recherche et d'innovation à long terme. L'engagement pris par le ministre d'affecter une plus grande part des fonds aux instituts de recherche publics selon leur mérite et de ne pas s'en tenir au principe des coûts historiques est également louable (MIUR, 2015). Le rôle de l'Agence nationale d'évaluation des universités et de la recherche (ANVUR), qui se prononce sur la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les universités et les entités publiques spécialisées, sera essentiel sur ce point.

54. L'Italie a récemment introduit un vaste dispositif d'incitation à l'innovation au titre du plan Industrie 4.0 pour la période 2017-20 (encadré 1). À la différence d'autres pays européens, il lui a manqué pendant longtemps une stratégie globale en ce domaine. Les initiatives prises depuis peu rapprochent sa politique d'innovation de celle des autres pays européens. Ces initiatives sont les suivantes :

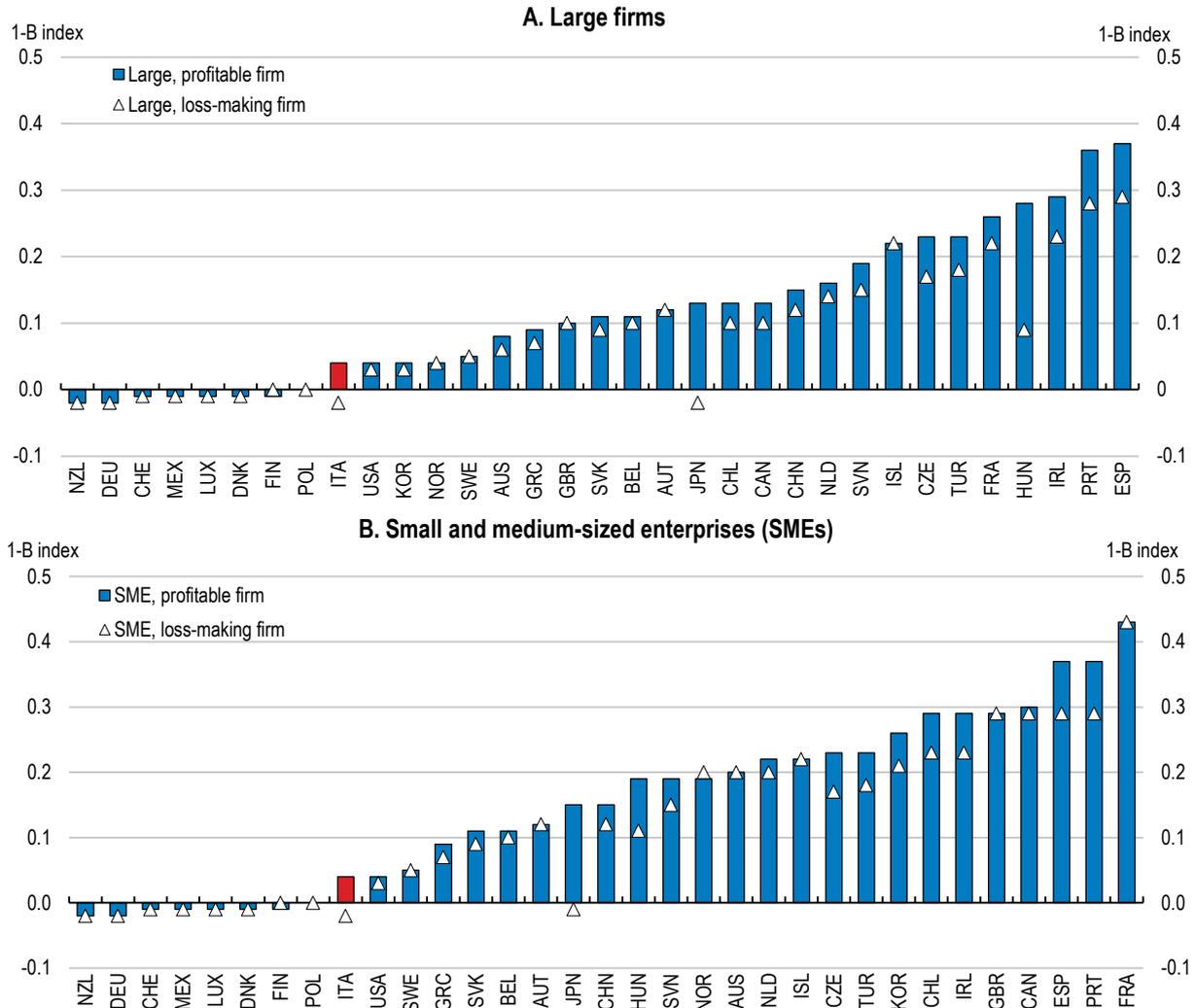
- Les crédits d'impôts en faveur de la R-D mis en place en 2015 ont été renforcés dans la loi de finance pour 2017 (tableau 10). Ces crédits d'impôts peuvent être imputés sur les bénéfices des sociétés, la fiscalité régionale et les cotisations sociales. Il s'agit là d'une mesure importante pour stimuler la capacité innovante de l'économie italienne. Cela étant, l'Italie avantage peu fiscalement les dépenses de R-D comparativement à la plupart des pays de l'OCDE (graphique 34). Les pays les plus généreux en la matière ont mis en place des dispositifs calculés sur le montant des dépenses, ou des dispositifs hybrides, tandis que l'Italie a introduit un système incrémentiel (en vertu duquel le crédit d'impôt n'est applicable qu'à la fraction des dépenses d'investissement admissibles en augmentation par rapport à une période de référence). Le montant de ces incitations est le même quelle que soit la taille de l'entreprise, à la différence d'autres pays comme la France, le Royaume-Uni et le Canada (graphique 34).
- Des taux d'hyper-amortissement et de super-amortissement ont été introduits pour favoriser le numérique et l'innovation dans les activités économiques (tableau 10).
- Un régime particulier (« Patent box ») -- régime fiscal préférentiel applicable aux revenus générés par les droits de propriété intellectuelle (comme les brevets, mais aussi les marques de fabrique) d'origine italienne – a été institué en 2015. Pour diverses raisons, ces dispositifs ne sont peut-être pas le moyen le plus efficace pour stimuler l'innovation, en particulier dans les jeunes pousses et PME innovantes. Ainsi, le délai est long entre la dépense de R-D engagées et l'allégement fiscal. En outre, par définition, seules les innovations qui réussissent en bénéficient. L'efficacité des dispositifs favorisant fiscalement les revenus de la propriété intellectuelle n'est pas entièrement démontrée (IMF, 2016). Ils sont maintenant surveillés de près car ils peuvent permettre aux entreprises de transférer des bénéfices. Celui en vigueur en Italie est largement conforme aux recommandations formulées par l'OCDE pour empêcher l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices (BEPS). Toutefois, il applique aussi un taux d'imposition réduit aux revenus tirés de la commercialisation d'éléments incorporels, ce qui va à l'encontre des recommandations de l'OCDE figurant dans l'Action 5 du projet BEPS. Les pays ont jusqu'à juin 2021 pour rendre leur régime pleinement conforme aux recommandations de l'OCDE.

Tableau 10. **Recommandations antérieures de l'OCDE sur l'innovation**

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude de 2015
<p>Faire en sorte que la politique de la science, de la technologie et de l'innovation soit davantage orientée vers les entreprises et sensible à leurs besoins dans toute leur diversité, notamment à ceux des petites et moyennes entreprises (PME).</p> <p>Simplifier et rationaliser les aides publiques à l'innovation et à la recherche-développement (R-D) des entreprises, en trouvant un juste équilibre entre mesures directes et indirectes.</p> <p>Améliorer les relations entre le secteur des entreprises, les universités et le système public de recherche, notamment en s'appuyant sur la mobilité des chercheurs et sur des droits de propriété intellectuelle appropriés.</p> <p>Favoriser la création et le développement des jeunes entreprises en réduisant les obstacles réglementaires, en simplifiant les procédures administratives, et en facilitant le nantissement et la titrisation d'actifs liés à l'innovation (par exemple via l'adoption du brevet européen à effet unitaire).</p>	<p>Le nouveau plan national pour la recherche traite certaines de ces questions. Des crédits d'impôts en faveur de la R-D ont été introduits en même temps que le régime fiscal de faveur de la propriété intellectuelle, mais leur incidence sur les PME n'a pas encore été estimée. L'établissement de liens entre entreprises et centres de recherche bénéficiera des incitations fiscales.</p> <p>Les incitations fiscales à la R-D représentent 55 % de la hausse annuelle des dépenses de R-D en prenant comme base la moyenne 2012-14. Le même taux s'applique aux dépenses de recherche-développement en rapport avec un personnel hautement qualifié et dans le cadre de contrats avec des universités, des instituts publics de recherche ou des jeunes pousses innovantes. Bien que le crédit d'impôt s'applique à la fraction en augmentation des dépenses, l'existence d'une base fixe (la moyenne 2012-14) implique que, pour les jeunes pousses ou toute autre entreprise n'ayant pas effectué de dépenses de R-D pendant la période de référence, l'incitation est calculée en fonction du montant. Les mesures d'incitation au retour au pays des chercheurs sont désormais permanentes.</p> <p>Des taux d'hyper-amortissement ont été mis en place dans la loi de finance pour 2017 et permettent aux entreprises de déduire 250 % du montant de leurs investissements dans les technologies industrielles 4.0 indispensables à la numérisation de leurs processus industriels et à l'innovation.</p> <p>Des taux de super-amortissement ont été mis en place dans la loi de finance pour 2016 et majorés dans celle de 2017, et permettent aux entreprises de déduire un montant égal à 140 % du coût d'acquisition initial d'équipements, de machines et matériels (à condition qu'il s'agisse d'investissements dans des technologies industrielles 4.0), et de tout autre matériel ouvrant droit à cette déductibilité.</p> <p>Mesures en faveur du développement de l'investissement dans de jeunes entreprises et PME innovantes : relèvement du crédit d'impôt de 19 % à 30 % applicable au capital investi dans ces entreprises et relèvement du plafond d'investissement admissible de 0.5 million d'euros à 1 million d'euros.</p> <p>Les crédits d'impôts des jeunes pousses peuvent être transférés aux sociétés cotées en bourse qui détiennent une participation d'au moins 20 % dans leur capital.</p> <p>Pour réduire l'écart entre le nord et le sud du pays, un dispositif d'incitation à la recherche et l'innovation à l'intention des PME et des services professionnels implantés dans les régions du sud a été mis en place. Des mesures visent à promouvoir les doctorats innovants à forte vocation industrielle, dans le but d'attirer des chercheurs d'excellence et de soutenir les chercheurs italiens souhaitant participer à des appels d'offres pour le Conseil européen de la recherche (ERC).</p>

55. Au total, il serait possible de rendre les incitations à la R-D et à l'innovation plus efficaces en les ciblant sur les jeunes pousses et PME innovantes. Il est probable que ces entreprises connaissent des contraintes financières qui nuisent à leurs efforts de R-D. Les recommandations générales de politique publique de l'OCDE mettent l'accent sur la nécessité de concevoir les incitations à la R-D en tenant compte des différences entre les grandes et les petites entreprises (OECD, 2015a). Une étude récente du système britannique indique que, s'ils sont bien ciblés, les crédits d'impôts en faveur de la R-D la font augmenter ainsi que le nombre de brevets dans les jeunes entreprises et les PME ayant des contraintes financières (Dechezlepretre *et al.*, 2016). Guceri et Liu (2015) font également état des effets positifs de ces crédits d'impôts sur les activités innovantes des PME au Royaume-Uni. À l'avenir, le gouvernement devrait évaluer avec soin l'incidence du nouveau système de crédit d'impôt et du régime fiscal favorable à la propriété intellectuelle sur les pertes de recettes fiscales et les taux d'innovation ; il lui incombe aussi de rendre ce régime fiscal de faveur pleinement conforme aux recommandations de l'OCDE.

Graphique 34. Taux de subventions fiscales sur les dépenses de R-D
2015



Note : L'avantage fiscal est calculé avec l'indice 1 moins B qui mesure le bénéfice avant impôt nécessaire pour qu'une unité supplémentaire de dépense de R-D soit rentable. On le calcule pour une entreprise représentative qui peut imputer une réduction de l'impôt dû pendant une période donnée. Comme il s'agit d'un indicateur expérimental, la comparabilité internationale peut être limitée. Voir aussi OECD (2015, Science, Technology and Industry Scoreboard). Les données pour l'Italie concernent l'année 2017 pour tenir compte des dernières évolutions de la législation.

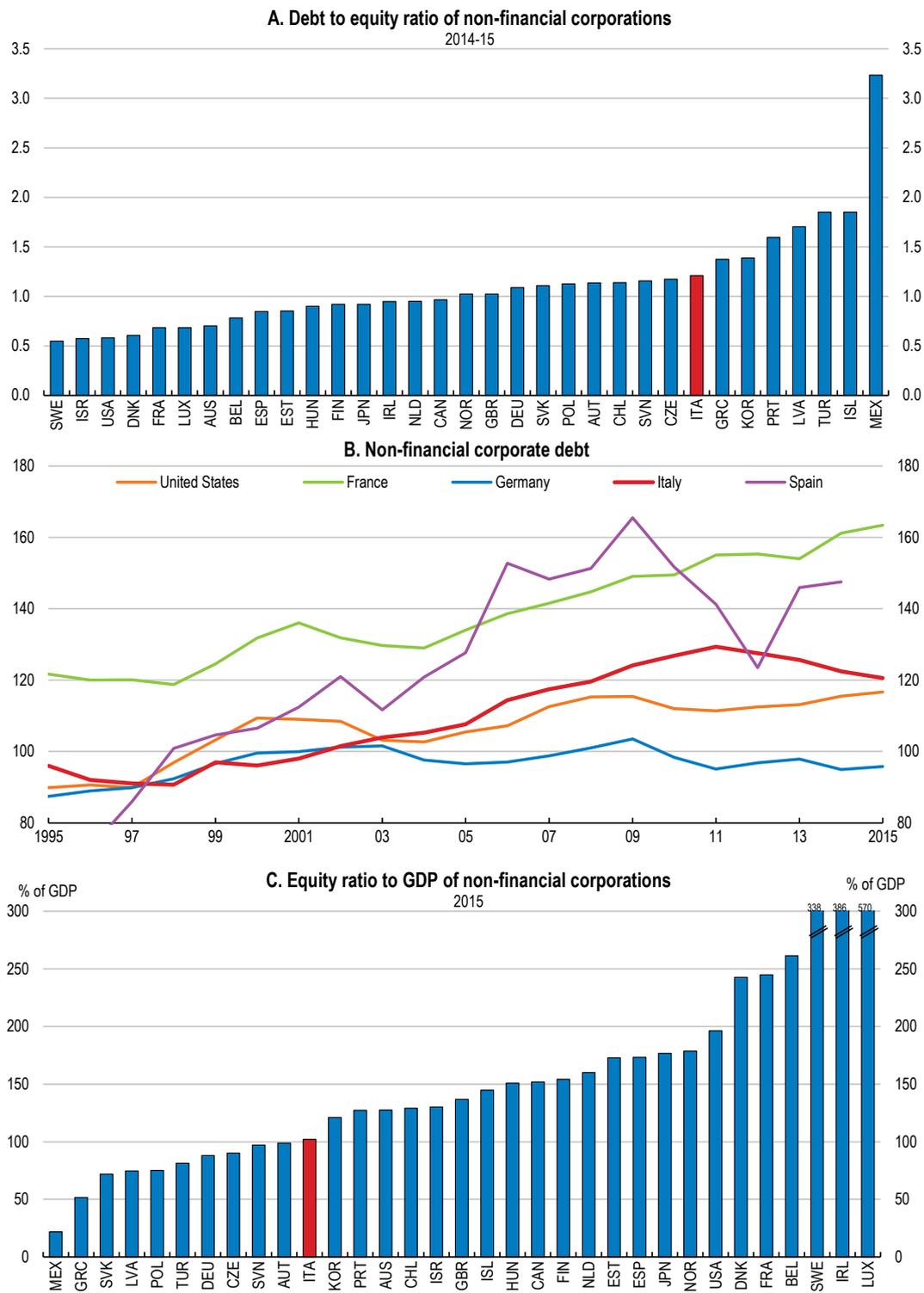
Source : OCDE, Science, technologie, industrie : tableau de bord 2015.

Développer de nouvelles sources de financement

56. En Italie, les crédits bancaires représentent 62 % de l'endettement des entreprises. Les autres sources de financement sont encore peu développées, ce qui gêne les PME parce qu'elles ont plus de problèmes que les grandes entreprises à obtenir des crédits bancaires. En outre, les possibilités d'investissement en fonds propres sont limitées car le marché boursier est peu développé au regard de la dimension de l'économie, de même que les secteurs du non coté et du capital-risque. De ce fait, le ratio dette/fonds propres des entreprises non financières italiennes est traditionnellement plus élevé que dans la plupart des pays de l'OCDE -- et il a augmenté pendant la période postérieure à la crise -- d'où l'on peut conclure que les entreprises italiennes sont sous-capitalisées (graphique 35). Un recours excessif à l'endettement peut réduire l'incitation des gestionnaires à investir et à innover, parce qu'une plus grande part du rendement de l'investissement reviendra aux créanciers sous forme de paiements d'intérêts. Il ressort de

données sur l'ensemble de l'OCDE qu'après la crise, la progression de la productivité a été moindre dans les entreprises dont le ratio dette/fonds propres a augmenté (OECD, 2016a).

Graphique 35. **Le ratio dette/fonds propres des entreprises non financières est élevé du fait de la faiblesse des fonds propres**



Source : OCDE, statistiques financières STD ; OCDE, base de données sur les comptes nationaux.

57. Ces dernières années, le gouvernement a pris des mesures pour diversifier les sources de financement des entreprises (tableau 11). Ainsi, un marché boursier régi par des règles simplifiées a été établi à l'intention des PME (Alternative Investment Market). En mars 2016, 73 sociétés y étaient cotées, avec une capitalisation totale de 2,8 milliards d'euros. En outre, le programme ELITE a été mis en place pour faciliter la levée de fonds par les PME avant leur cotation en bourse.

Tableau 11. **Mesures prises par le gouvernement pour promouvoir de nouvelles sources de financement**

Mesures de politique publique les plus importantes	Objectif de la mesure	Années d'application
La déduction pour fonds propres (ACE)	La procédure de cotation en bourse des PME (sur l'Alternative Investment Market) a été simplifiée et le programme ELITE lancé pour les introduire sur les marchés de capitaux. Le taux d'intérêt notionnel appliqué aux nouveaux apports de fonds propres (déduction pour fonds propres, ACE) a été porté progressivement de 3 % à 4.75 % en 2016. En Italie, la déduction a permis de réduire le ratio endettement/fonds propres des entreprises (Panteghini <i>et al.</i> , 2012). Le projet de budget 2017 abaisse le taux d'intérêt notionnel à 2.3 % (2.7 % à partir de 2018) conformément à l'évolution des taux de marché.	2011-14
Avantages fiscaux et procédures simplifiées pour l'émission d'obligations par des PME non cotées (« mini-bonds »)	L'avantage fiscal et les procédures simplifiées instituées en faveur des obligations émises par des entreprises non cotées (« mini-bonds ») donnent des résultats probants. Jusqu'à présent 190 emprunts de ce type ont été émis, d'une valeur faciale proche de 8 milliards d'euros, et un certain nombre de fonds d'investissement spécialisés ont commencé à négocier ces titres.	2012-14
Développement du capital-risque	Afin de développer le capital-risque, le gouvernement a récemment établi un fonds (Invitalia Venture) pour favoriser les partenariats avec des entités nationales et internationales pour investir conjointement dans des jeunes pousses et PME très innovantes. En mai 2015, ce fonds disposait d'un capital de 65 millions d'euros (dont 50 millions apportés par l'État). Les bénéficiaires des fonds de capital-risque qui respectent certaines conditions (au moins 75 % de leur capital doit être investi dans des PME non cotées respectant elles-mêmes certaines conditions) jouissent d'une exonération fiscale. Il s'agit d'une évolution positive, car des études économiques ont souligné le rôle important que l'investissement public direct dans des jeunes pousses et PME innovantes, s'il applique des critères de sélection stricts et s'il est géré en partenariat avec des investisseurs privés, peut jouer dans le développement d'un secteur privé du capital risque (Jeng and Wells, 2000 ; Lerner, 1999 ; Cumming, 2007) ; on en trouve une illustration avec l'expérience du fonds Yozma en Israël (OECD, 2016, SME and Entrepreneurship Policy in Israel).	2015
Sponsorisation des jeunes pousses	Les entreprises cotées ont la possibilité de sponsoriser des jeunes pousses (entreprises existant depuis 5 ans au maximum) en rachetant leurs crédits d'impôts. Il faut pour cela détenir au moins 20 % du capital de la jeune pousse. Cette mesure a un double objectif : aider les jeunes entreprises à trouver un financement externe et encourager le développement des marchés de fonds propres.	2017
Plan d'épargne individuel (Piani Individuali di Risparmio)	À l'instar des comptes d'épargne individuels, ces plans d'épargne prévoient une exonération fiscale en faveur des petits investisseurs sur les plus-values réalisées par les fonds investissant 70 % de leurs ressources dans des instruments de dette émis par des entreprises résidentes de l'UE disposant d'une organisation permanente en Italie.	
Autres mesures		
Loi Sabatini		2015
Simplification des procédures de cotation en bourse des PME		2014
Octroi de prêts directs par des fonds de crédit, des compagnies d'assurance et des sociétés de titrisation		2014
Création d'un fonds de capital-risque public (avec des investisseurs privés)		2016
Renforcement du financement participatif en fonds propres		2016

Source : Ministère des Finances (2016), *Programma Nazionale di Riforma*.

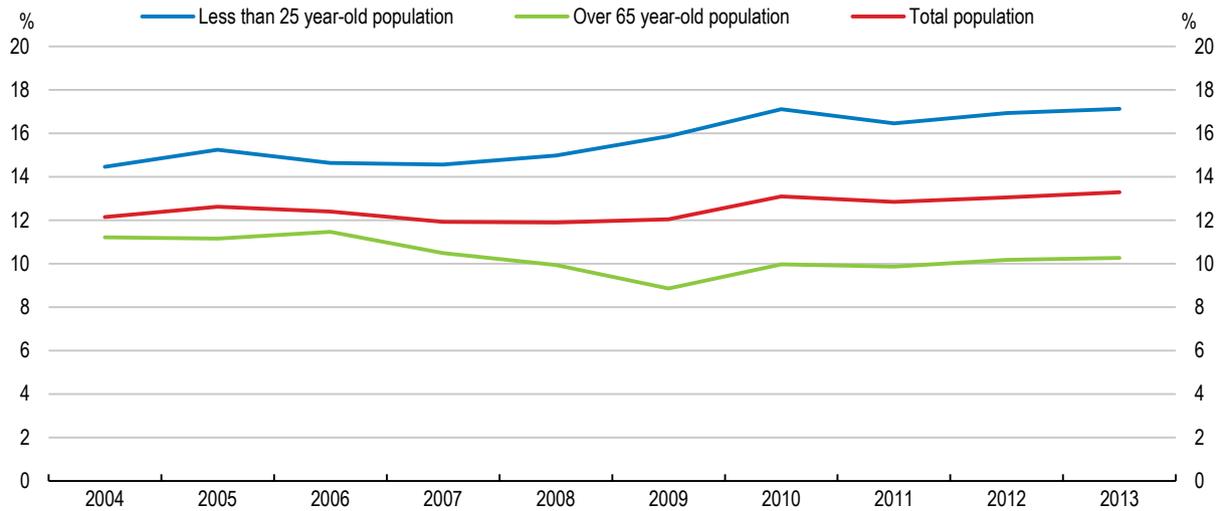
58. Les résultats ont été encourageants, mais insuffisants pour relancer l'investissement et l'innovation. Pour obtenir des résultats durables et modifier la structure du financement de l'économie italienne, les pouvoirs publics doivent assurer la continuité à moyen et long terme de ces mesures. Ils doivent aussi s'abstenir de les cibler sur des zones géographiques particulières ; il faut qu'elles remédient à des défaillances spécifiques du marché et ciblent donc les jeunes pousses et PME innovantes où qu'elles se trouvent.

Réformes en faveur d'une croissance solidaire et durable

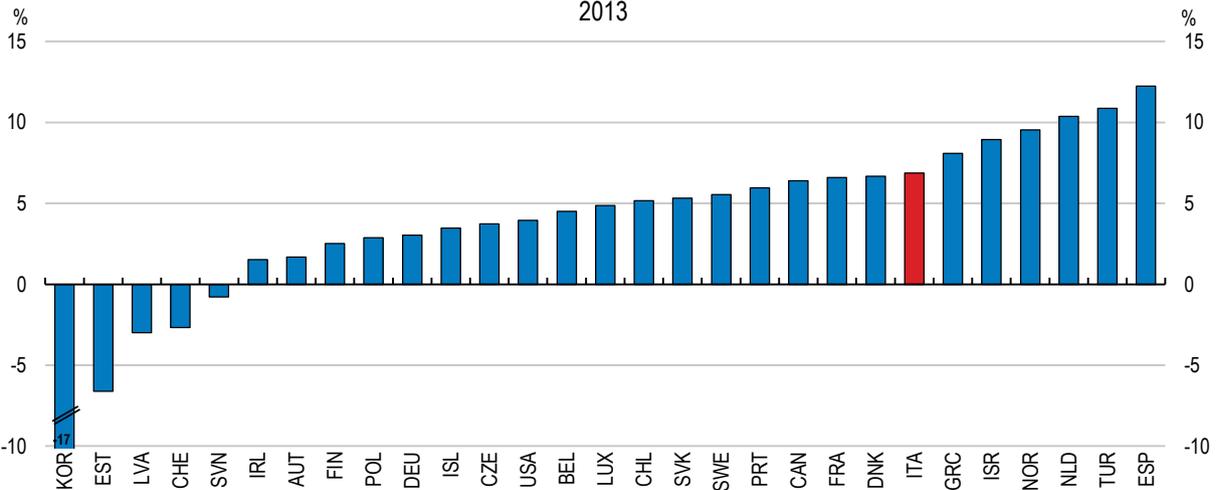
Lutter contre la pauvreté

59. La faiblesse de la croissance économique et le niveau élevé du chômage ont entraîné une hausse de la pauvreté. Le taux de pauvreté, mesuré par la proportion de ménages vivant avec moins de 50 % du revenu disponible médian (ajusté en fonction de la taille de la famille), s'est stabilisé, mais reste élevé (graphique 36, partie A). De 2007 à 2013, il a augmenté de plus de 3 points chez les jeunes (moins de 25 ans), mais a diminué chez les séniors (graphique 36, partie B). En outre, le taux de pauvreté absolue des familles ayant un ou deux enfants est passé de 1.1 % et 2.3 % en 2006 à 4.9 % et 8.6 % en 2015. Au cours de la même période, le taux de pauvreté absolue des séniors est resté globalement stable. La poussée du taux de pauvreté des jeunes est imputable au morcellement et à l'inefficacité des nombreux programmes de lutte contre la pauvreté gérés au niveau local et au fait que la protection sociale repose excessivement sur les pensions de retraite.

Graphique 36. Le taux de pauvreté a augmenté et reste élevé, surtout chez les jeunes
A. Last decade Italy poverty rates by age



B. Poverty difference between young and old people
2013

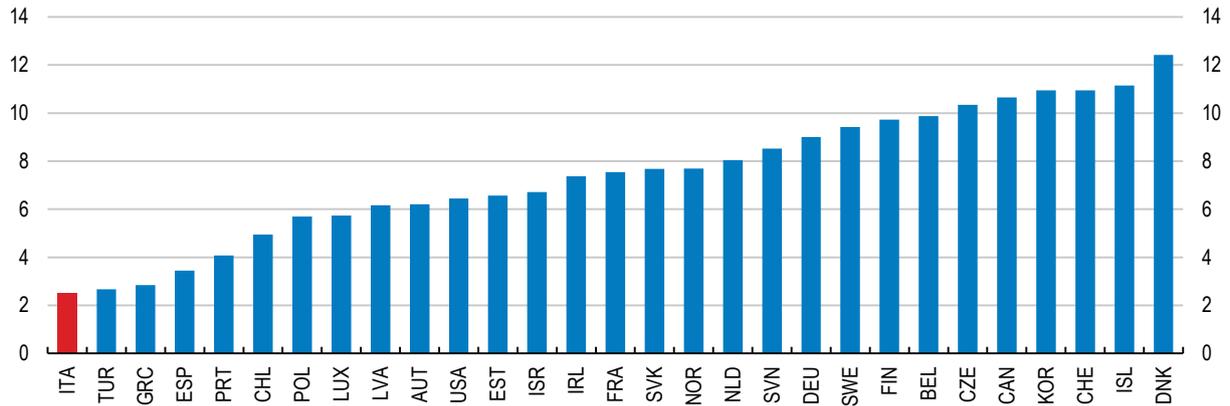


Note : On mesure le revenu à partir duquel une personne est considérée comme pauvre en utilisant le taux de pauvreté relatif basé sur le revenu médian disponible équivalent. Jeunes : moins de 25 ans, séniors : plus de 65 ans.

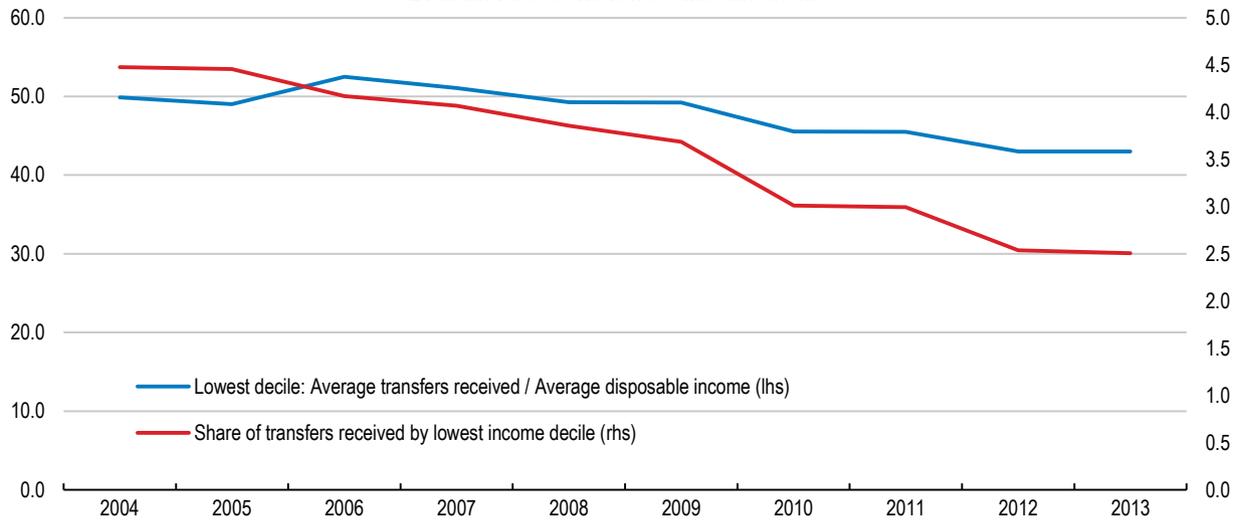
Source : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus.

60. Les transferts monétaires sont mal ciblés et modestes par rapport à ce qui se pratique ailleurs (graphique 37, partie A). En outre, ils sont devenus progressivement moins généreux et encore moins bien ciblés (graphique 37, partie B). Une plus grande sélectivité pourrait réduire davantage la pauvreté (graphique 37, partie C). L'Italie a récemment mis en place un plan national de lutte contre la pauvreté (encadré 2). Les programmes précédents étaient très éparpillés et mal coordonnés, de sorte que le niveau des services variait beaucoup selon les villes. Souvent, la vérification des ressources ne tient compte ni du patrimoine individuel, ni du revenu total de la famille et s'appuie sur des critères arbitraires (comme la profession exercée antérieurement). La référence nationale envisagée par la Constitution pour assurer un niveau minimum homogène de services sociaux dans l'ensemble du pays – *Livelli Essenzialinelle Prestazioni* – n'a jamais été définie (Sestito, 2016).

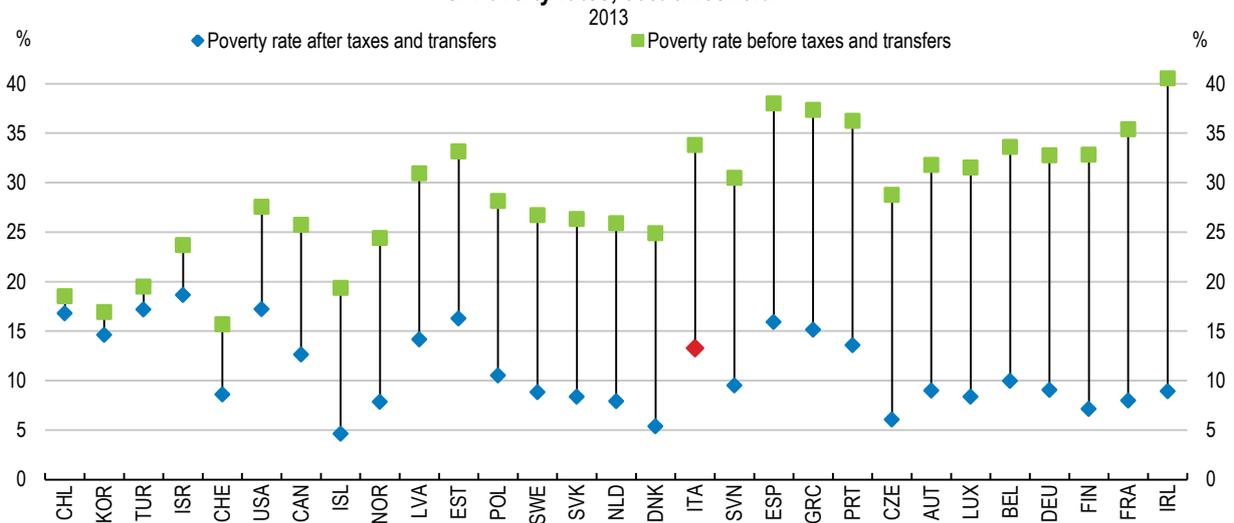
Graphique 37. Le système de transferts, qui est mal ciblé, pourrait réduire davantage la pauvreté
A. Share of transfers received by the lowest income decile



B. Transfers to the lowest income decile



C. Poverty rates, 50% threshold



Source : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus.

61. Le gouvernement a commencé à rationaliser les programmes de lutte contre la pauvreté. En 2016, il a lancé le plan national contre la pauvreté (encadré 2), qui a vocation à instituer un dispositif national de lutte contre la pauvreté (Reddito di Inclusione, REI). Le gouvernement prévoit d'affecter chaque année 1 milliard d'euros au REI, qui ciblera dans un premier temps les familles avec enfants. C'est une mesure judicieuse, car les conséquences très négatives sur la vie d'adulte de la pauvreté vécue dans l'enfance sont amplement démontrées (Evans and Schamberg 2009 ; Heckman and Masterov, 2007 ; Heckman, 2006). L'enveloppe est encore limitée, mais représente un progrès par rapport aux ressources actuellement disponibles. Le gouvernement devra veiller à ce que le nouveau dispositif soit doté de ressources suffisantes pour faire reculer sensiblement la pauvreté, en particulier parmi les enfants. On a estimé à une fourchette de 7-8 milliards d'euros le coût d'un dispositif qui bénéficierait à toutes les personnes en situation de pauvreté absolue (MLPS, 2013).

Encadré 2. La lutte contre la pauvreté

Les collectivités locales sont compétentes pour la politique de lutte contre la pauvreté. Les programmes à l'échelle nationale ne concernent que les personnes âgées et celles souffrant d'un handicap, laissant sans protection une grande partie de la population, en particulier les jeunes et les enfants. En 2008, le gouvernement a institué une carte sociale pour lutter contre la pauvreté. Il s'agissait d'une mesure d'urgence visant à apporter une aide économique limitée à un petit nombre de familles modestes -- moins de 1.2 % des familles italiennes (Madama *et al.*, 2014). En 2011, le gouvernement a remanié cette carte (devenue la nouvelle carte sociale 2.0), en lui donnant une validité universelle ; désormais, elle donne droit à la fois à des transferts monétaires et à des services sociaux.

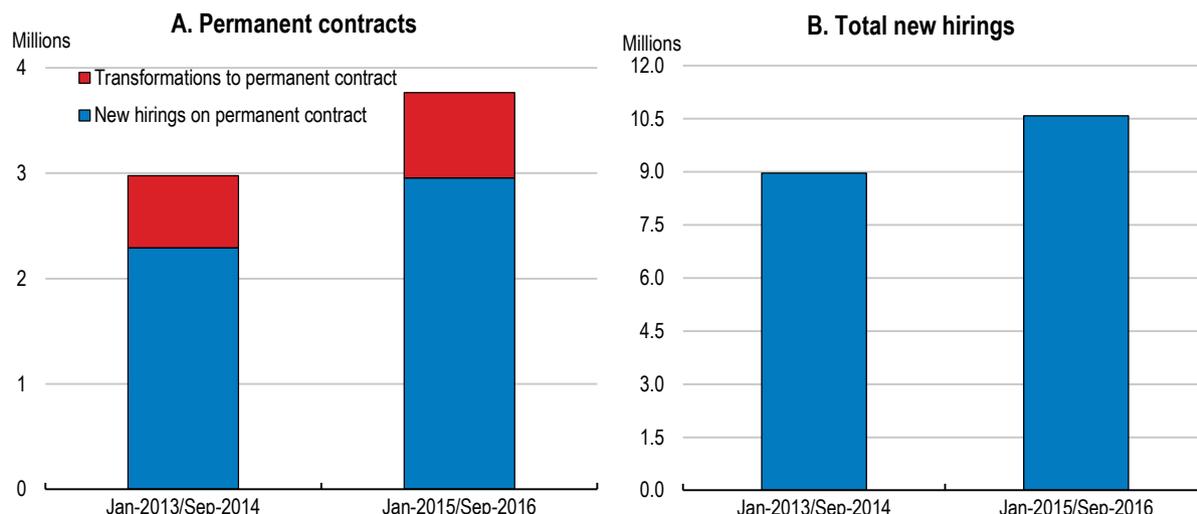
En 2013, le gouvernement a lancé le dispositif d'aide à l'insertion active (Sostegno per l'Inclusione Attiva, SIA), qui cible les familles avec enfants vivant dans des villes de plus de 250 000 habitants. En 2016, le SIA a été étendu à l'ensemble du pays.

Dans le cadre de la loi de stabilité de 2016, l'Italie a établi un programme national triennal contre la pauvreté en instituant le Fonds de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce fonds sera doté d'une enveloppe initiale de 600 millions d'euros, qui sera portée à 1 milliard par an en 2017 et à 1.5 milliard d'euros en 2018. Ces nouvelles ressources s'ajoutent à celles déjà disponibles, d'un montant d'1.4 milliard d'euros en 2016, qui servent actuellement à étendre l'application du SIA à l'ensemble du pays (à partir de septembre 2016) et à piloter le programme ASDI (allongement de la durée de versement des allocations de chômage pour les travailleurs à revenu modeste proches de la retraite). Le SIA est conçu comme une mesure de transition, dans l'attente du dispositif de revenu minimum unique (Reddito di Inclusione) qui sera mis en œuvre en 2017, après son adoption par le Parlement, et sera fusionné avec l'ASDI et le SIA.

Vers un marché du travail inclusif

62. Il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement du marché du travail et du système éducatif pour rendre la croissance plus inclusive et faire progresser le bien-être. Le Jobs Act a constitué une étape importante de la réforme du marché du travail en Italie. Il a introduit un nouveau contrat de travail unique à durée indéterminée, qui accorde une protection croissante avec l'ancienneté, l'objectif principal étant de remédier à la dualité du marché du travail. En outre, ces nouveaux contrats à durée indéterminée ont été exonérés temporairement de cotisations de sécurité sociale. Certains éléments d'appréciation montrent que cette exonération et l'allègement des coûts de licenciement ont fait progresser l'emploi et atténué la dualité du marché du travail en suscitant une augmentation du nombre de ces contrats (graphique 38).

Graphique 38. **Le Jobs Act et la réduction des cotisations de sécurité sociale ont commencé à atténuer la dualité du marché du travail**



Source : Istituto nazionale della previdenza sociale (INPS) Osservatorio sul Precariato.

63. En Italie, l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes est l'un des plus importants de l'OCDE (18 % contre 12 %), bien qu'il ait presque diminué de moitié depuis les années 1990. L'insuffisance des services de garde d'enfants et de prise en charge des personnes âgées, conjuguée à la rigidité de l'organisation du travail, rend difficile de concilier l'activité professionnelle et la vie de famille. Seuls 24 % des enfants de moins de trois ans bénéficient de services de garde organisés contre une moyenne de 33 % dans l'OCDE. Le gouvernement a récemment pris des mesures pour développer l'emploi féminin (tableau 11). Elles sont utiles, mais de portée limitée. Pour relever sensiblement, à court terme, le taux d'emploi des femmes, il faut développer les services destinés aux personnes âgées et rendre le système fiscal plus favorable au second apporteur de revenu dans un ménage.

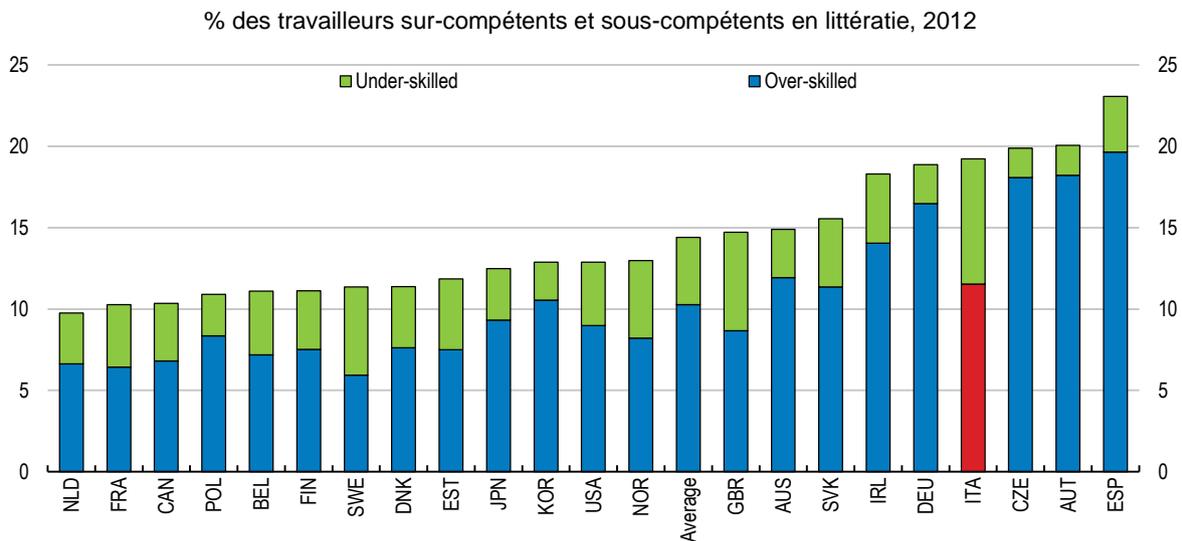
Tableau 12. **Recommandations antérieures de l'OCDE pour augmenter le taux d'activité des femmes**

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude 2015
Rehausser le taux d'activité féminin en assouplissant les modalités d'organisation du temps de travail et en veillant à accroître une offre de services abordables et de bonne qualité pour la garde d'enfants et la prise en charge des personnes âgées.	Décret de mars 2015 Apport d'une aide adéquate aux collectivités locales qui, à partir d'une offre insuffisante de crèches, soit réalisent de nouvelles structures, soit augmentent le nombre de places ou heures de service.
	Décret 140/2015 Mesures de promotion de l'entrepreneuriat féminin.
	Loi de stabilité de 2015 Création d'un fonds d'intervention en faveur de la famille et lancement d'un plan de développement d'un système territorial de services sociaux et d'éducation destinés à la petite enfance. Mesures fiscales d'aide à la maternité (« prime de naissance ») ciblées sur les familles modestes.
	Jobs Act Mesures pour aider les pères à s'occuper de leurs enfants et protéger la maternité. Introduction d'incitations aux employeurs en cas de recours au télétravail pour répondre aux besoins parentaux des salariés.
	Loi de stabilité de 2016 Versement d'une aide de 600 EUR aux femmes qui travaillent à la fin de leur congé de maternité, qui peut servir à payer des services de nourrice ou à couvrir le coût de la garde en journée d'enfants en bas âge. Prolongement de la prime de naissance (2015-17).
Loi de finance pour 2017 Prolongement de la prime de naissance ; refinancement du chèque pour l'accueil en jardin d'enfants ; fonds destiné à faciliter l'accès au crédit des familles ayant un ou plusieurs enfants (Fondo di sostegno alla natalità) ; prolongement et majoration de la prime du congé parental obligatoire pour les pères qui travaillent.	

Mieux faire correspondre l'offre et la demande de compétences

64. En Italie, il est fréquent que les qualifications des travailleurs ne correspondent pas aux besoins des employeurs. L'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) montre que 12 % des travailleurs italiens sont surqualifiés en littératie, ce qui signifie qu'ils ne peuvent utiliser complètement leurs compétences et leurs possibilités dans leur emploi ; en revanche, 8 % sont sous-compétents car ils n'ont pas les compétences nécessaires pour occuper leur emploi (graphique 39). Ces deux indicateurs dépassent les moyennes de l'OCDE qui sont respectivement de 10 % et 4 %. La sous-compétence est particulièrement élevée en Italie, du fait du bas niveau des compétences (graphique 40). La réduction de l'inadéquation des compétences est essentielle pour faire progresser la productivité, la satisfaction et le bien-être. Certains éléments confirment que l'Italie pourrait augmenter de 10 % la productivité du travail si elle ramenait le décalage entre l'offre et la demande de compétences dans chaque secteur au niveau correspondant aux meilleures pratiques de l'OCDE (Adalet McGowan and Andrews, 2015).

Graphique 39. Inadéquation des compétences



Note : Les travailleurs sur-compétents sont ceux dont le score de compétence est supérieur à celui qui correspond au seuil maximum des travailleurs qui se considèrent comme bien adaptés, c'est-à-dire ceux qui ne pensent pas avoir les compétences pour occuper un emploi plus exigeant et ne ressentent pas la nécessité d'une formation supplémentaire pour exercer de façon satisfaisante leur emploi actuel. Les travailleurs sous-compétents sont ceux dont le score de compétence est inférieur à celui qui correspond au seuil minimum des travailleurs qui s'estiment bien adaptés à leur emploi. On utilise dix seuils différents pour définir le maximum et le minimum. Le seuil maximum va du 90^{ème} au 99^{ème} percentile et le seuil minimum du 1^{er} au 10^{ème} percentile. La part des travailleurs en inadéquation est donc la moyenne de cette part au regard des dix différents seuils. Les pays sont classés en ordre croissant du pourcentage de travailleurs sur-compétents en littératie.

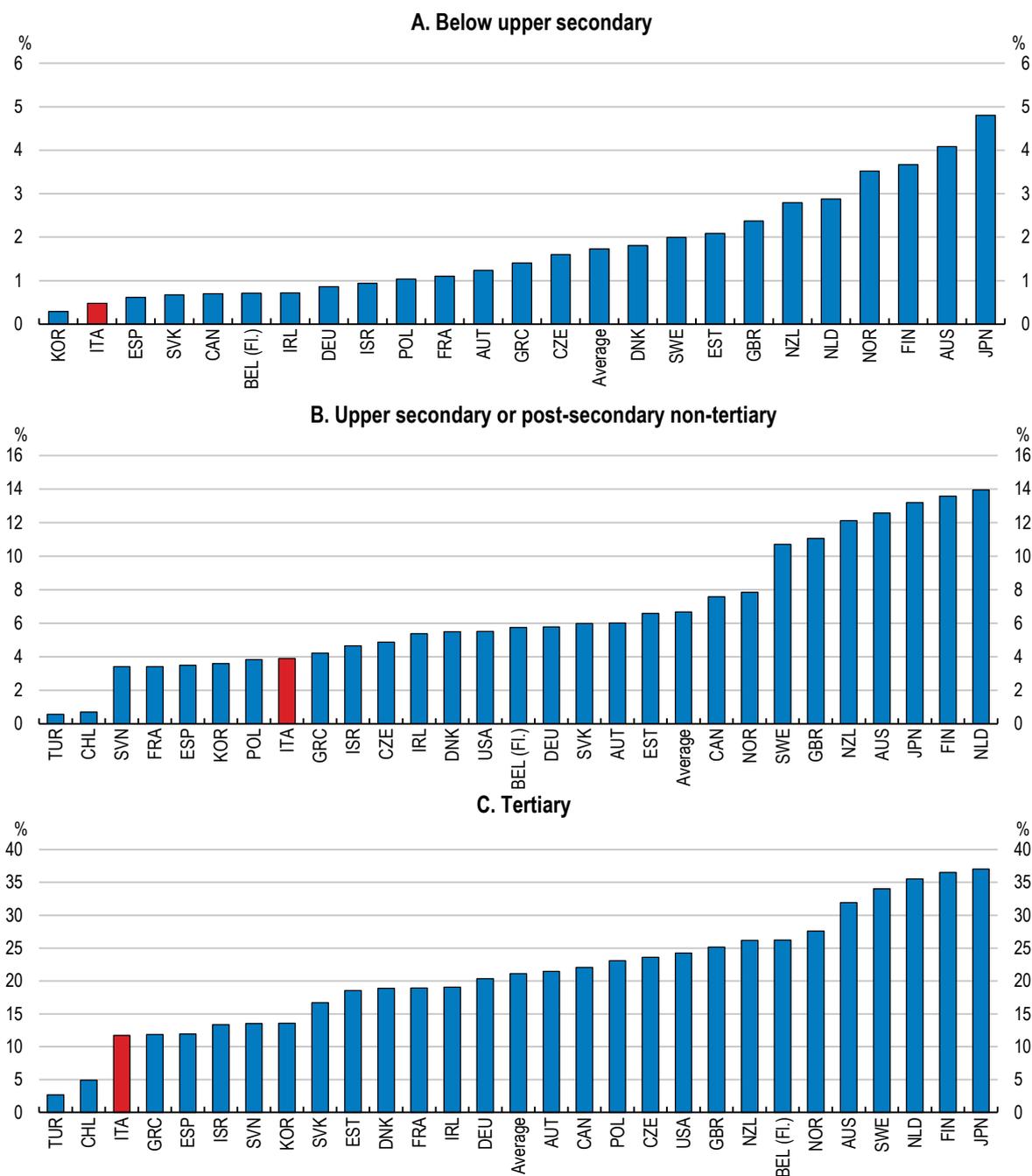
Source : Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012 et 2015).

65. La résolution du problème de l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences, qu'il s'agisse de sous-qualification ou de surqualification, exige des politiques publiques qui favorisent la mobilité de la main-d'œuvre et permettent une meilleure réactivité du système d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail. Les mesures de lutte contre la sous-qualification nécessitent de réformer l'éducation dans le sens d'une élévation des niveaux de compétences correspondant à la demande des employeurs. Celles permettant de résoudre la surqualification nécessitent d'agir du côté de la demande en encourageant les entreprises à évoluer vers des produits à plus forte valeur ajoutée, notamment par des mesures d'incitation à l'innovation et des stratégies de développement de l'économie de la connaissance, pour faire augmenter la demande de métiers très qualifiés. Un meilleur environnement professionnel et une flexibilité accrue des salaires permettraient également de mieux faire concorder l'offre et la demande de compétences en rémunérant davantage les actifs très qualifiés. Toutes ces mesures pourraient être un moyen

de faire diminuer le nombre de jeunes Italiens à haut niveau d'instruction qui choisissent d'émigrer (EC, 2016).

Graphique 40. **Les compétences des italiens sont faibles à tous les niveaux d'éducation**

% des adultes ayant le niveau de compétence le plus élevé en littératie (2012)



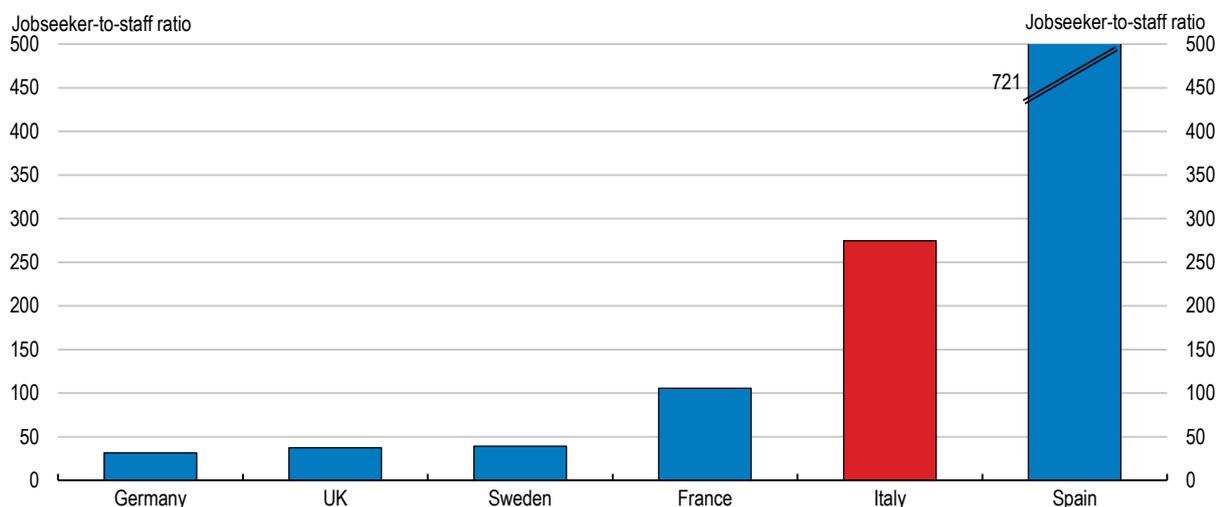
Note : Le niveau de compétence le plus élevé correspond aux niveaux 4 et 5 du score de l'échelle de compétence en littératie établie par la PIAAC.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation (2016).

66. Les politiques en matière de recherche d'emploi et de formation peuvent grandement réduire l'inadéquation des compétences et les renforcer. Le Jobs Act a prévu la création de l'Agence nationale chargée des politiques d'activation du marché du travail (ANPAL), qui a compétence pour les mesures d'aide à la recherche d'emploi et la formation et pour un nouveau système de prestations de chômage, subordonnées à la participation aux mesures d'activation.

67. L'ANPAL a été mise en place et est complètement opérationnelle depuis décembre 2016 (tableau 13). Elle pourra optimiser les politiques publiques en matière de recherche d'emploi et de formation en améliorant la coordination et en fixant des normes aux offices régionaux chargés de leur exécution. En outre, abaisser le ratio demandeurs d'emploi/conseillers, actuellement élevé (graphique 41), afin de gérer correctement le grand nombre des premiers grâce à un personnel bien formé, assurera une meilleure efficacité du service public de l'emploi (SPE). Compte tenu d'une marge budgétaire limitée, la réduction de ce ratio pourra être réalisée par un redéploiement des agents au sein de l'administration publique, en veillant à ce que ceux-ci reçoivent la formation nécessaire pour devenir des conseillers qualifiés.

Graphique 41. Réduire le ratio demandeurs d'emploi/conseillers rendrait plus efficace le service public de l'emploi



Source : Mandrone (2014).

68. Conditionner le versement d'allocations de chômage à des mesures d'activation, comme le prévoit le Jobs Act, exigera une coordination étroite entre les offices locaux du service public de l'emploi et les autres agences publiques et privées. Ce travail de coordination a déjà commencé avec l'application de la Garantie Jeunes et l'utilisation de méthodes de profilage. Ces méthodes devront être appliquées à tous les demandeurs d'emploi enregistrés auprès du SPE afin de les recycler et de les aider à trouver un emploi leur correspondant bien. Il faudra s'appuyer sur un système d'information à l'échelle nationale -- mis au point actuellement par l'ANPAL -- pour faciliter l'échange de données entre les régions de façon à assurer le respect des conditions d'éligibilité et à effectuer un suivi des services fournis.

69. En outre, il faudrait procéder à une évaluation systématique et régulière de l'efficacité et de l'effet sur le marché du travail des programmes d'activation. Le dispositif Garantie Jeunes a conçu des pratiques d'évaluation qui devraient être étendues à tous ces programmes.

70. Il convient d'assouplir les mécanismes de fixation des salaires pour qu'ils tiennent davantage compte des spécificités des entreprises, telles que leur productivité. En Italie, la fixation des salaires s'opère dans le cadre de négociations collectives centralisées ; les accords sectoriels sont ensuite appliqués à l'ensemble du pays. Le gouvernement s'efforce d'introduire plus de flexibilité en renforçant la négociation au niveau des entreprises (tableau 13). Les partenaires sociaux ont récemment entamé des négociations pour

réviser le système de fixation des salaires. Plus de flexibilité en la matière permettrait de réduire l'inadéquation des compétences dans les entreprises (Adalet McGowan and Andrews, 2015). Cela aiderait aussi les entreprises à trouver les compétences qu'elles recherchent en augmentant les salaires dans les professions et les branches en proie à une pénurie de qualifications. Il est démontré que le système italien de négociation collective centralisée empêche d'ajuster les salaires et les conditions de travail pour attirer des candidats plus nombreux et de meilleure qualité (Monti and Pellizzarini, 2016).

Tableau 13. **Recommandations antérieures de l'OCDE sur le marché du travail**

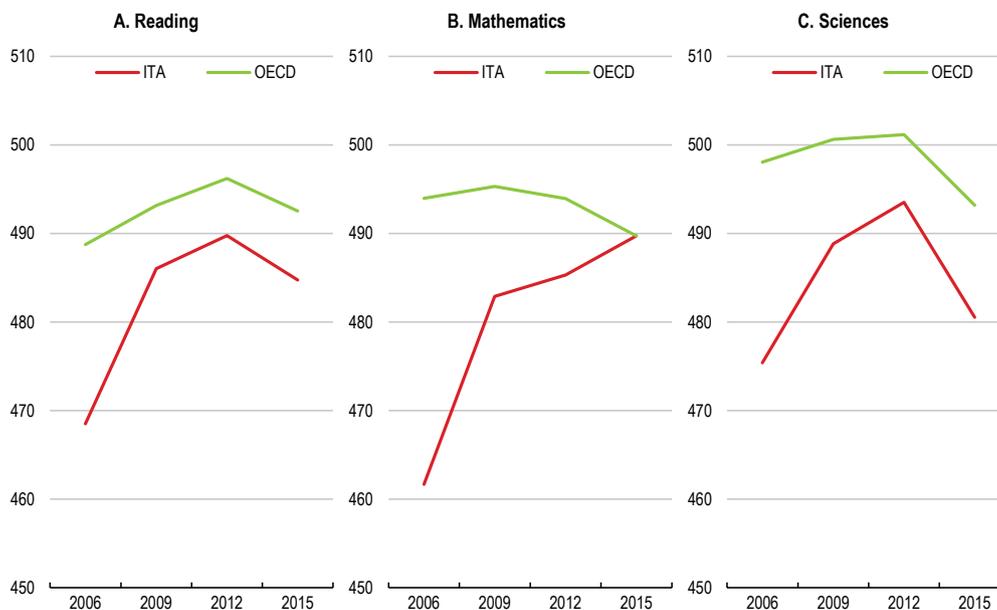
Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude 2015
<p>Utiliser systématiquement, lors des nouvelles embauches, le nouveau contrat type assorti d'une protection de l'emploi qui se renforce avec l'ancienneté, les droits acquis étant préservés pour les contrats existants.</p>	<p>Le Jobs Act a créé pour les nouveaux recrutements un contrat de travail à durée indéterminée qui assure une protection croissante en fonction de l'ancienneté, tout en préservant les droits acquis avec les contrats existants. En cas de licenciement abusif, l'indemnisation représente deux mois de salaire brut par année d'ancienneté (avec un minimum de quatre mois de salaire et un maximum de 24). La réintégration ne subsiste qu'en cas de licenciement à caractère discriminatoire et d'invocation d'une faute non avérée. En outre, un mode de règlement rapide et extrajudiciaire a été institué en cas d'accord entre les deux parties ; l'indemnisation est alors d'un mois de salaire par année de travail (avec un minimum de deux et un maximum de 18).</p> <p>En même temps, les nouveaux contrats à durée indéterminée ont été exonérés de cotisations de sécurité sociale (dans la limite de 8 060 euros par an) pendant trois ans ; en 2016, l'exonération a été ramenée à 3 250 euros et sa durée limitée à deux ans. En 2017, ces exonérations de charges sociales ont été limitées aux seuls employeurs qui embaucheront des étudiants ayant effectué leur stage ou leur formation auprès du même employeur (exonération plafonnée à 3 250 euros). En outre, des exonérations de charges sociales ont été accordées aux entreprises implantées dans le sud du pays afin qu'elles embauchent de jeunes actifs dans le cadre de contrats de travail à durée indéterminée ou de contrats d'apprentissage (exonérations plafonnées à 8 060 euros).</p>
<p>Modifier la composition des dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail : limiter l'accès aux programmes de formation aux personnes qui en ont le plus besoin, et adapter l'assistance apportée aux demandeurs d'emplois à leur situation spécifique.</p>	<p>En cours de mise en œuvre. Le Jobs Act a rationalisé et réorganisé les politiques d'activation du marché du travail (PAMT). L'Agence nationale compétente en la matière (ANPAL) est désormais pleinement opérationnelle. Il peut être fait appel aux divers instruments de PAMT via le site web de l'ANPAL. L'Agence coordonne les mesures d'activation, même si les régions conservent des attributions en ce domaine, et fixe les niveaux des services essentiels. L'Agence est chargée d'établir les programmes d'activation et de superviser le réseau national. En outre, elle est en train de mettre en place un nouveau portail d'information unifié des services de l'emploi, qui recevra les dossiers personnels des chômeurs et les aidera à retrouver un emploi ; elle tiendra aussi un registre des prestataires privés de services pour l'emploi.</p> <p>Le dispositif Garantie Jeunes a bénéficié d'une nouvelle enveloppe. Une Prime Jeunes a été mise en place au titre de ce dispositif, qui a pour but d'inciter les employeurs à embaucher – en 2017 – des jeunes NEET (jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés ni en formation).</p>
<p>Mettre pleinement en œuvre le système unifié d'allocations chômage. Imposer aux allocataires de rechercher activement du travail, et d'accepter les emplois ou les formations qui leur sont proposés.</p>	<p>Le Jobs Act applique dans son intégralité le système unifié d'assurance chômage (NASPI). Pour toucher des allocations, il faut avoir cotisé au moins 13 semaines pendant les quatre dernières années d'activité et avoir travaillé pendant au moins 30 jours au cours des 12 derniers mois. Les allocations ont une durée de 24 mois et leur montant diminue progressivement (de 3 % par mois) à partir du cinquième mois de versement.</p> <p>On a aussi renforcé le lien entre les politiques actives et passives du marché du travail en conditionnant le bénéfice des allocations de soutien au revenu à la participation aux mesures d'activation. Au bout de quatre mois de versement de l'allocation chômage, le bénéficiaire aura droit à un « chèque » -- « assegno di ricollocazione » -- dont le montant dépendra de son profil d'employabilité, qui pourra être utilisé auprès des services de l'emploi, publics ou privés.</p>
<p>Inciter les partenaires sociaux à autoriser des modifications aux accords salariaux nationaux négociés au niveau des entreprises, par conclusion d'un accord avec les représentants d'une majorité des salariés</p>	<p>Les grandes réformes de la négociation collective des salaires ont été reportées. Confindustria (Confédération générale de l'industrie italienne) et les syndicats ont entamé des négociations sur un large éventail de questions parmi lesquelles les contrats de travail. La loi de finance pour 2016 a introduit des dispositions incitant à négocier à un second niveau, en réduisant l'imposition des primes de productivité négociées au niveau de l'entreprise. Le budget de 2017 a renforcé ces incitations. Ce taux réduit de 10 % est applicable aux salariés dont la rémunération n'excède pas 80 000 euros, et le plafond a été fixé à 3 000 euros.</p>

Renforcer les compétences

La réforme scolaire (« Buona Scuola ») peut considérablement améliorer le système éducatif italien

71. Des signes d'amélioration qualitative de l'enseignement sont systématiquement observés en Italie. Les scores en compréhension de l'écrit, mathématiques et sciences des élèves de 15 ans se sont fortement améliorés et plus rapidement qu'en moyenne dans l'OCDE. Cela étant, les niveaux de compétence moyens demeurent faibles (graphique 42). Le taux de décrochage scolaire reste élevé (14.7 % en 2015 contre 11 % en moyenne dans l'UE), mais s'inscrit cependant en repli, et l'objectif de 16 % inscrit à l'Agenda 202 est d'ores et déjà atteint. Néanmoins, il est très variable d'une région à l'autre (avec des chiffres supérieurs à 20 % dans le sud du pays). On observe également un important écart selon les sexes puisque la différence des taux de décrochage est de 5.7 points entre garçons et filles.

Graphique 42. **Les résultats scolaires s'améliorent nettement, mais demeurent inférieurs à la moyenne de l'OCDE**



Source : PISA 2006, 2009, 2012 et 2015.

72. Un projet de réforme scolaire globale, baptisé « Buona Scuola », a été adopté en 2015 et est en cours de mise en œuvre. Cette réforme donne plus d'autonomie aux établissements scolaires, introduit un système de primes au mérite dans la rémunération des enseignants et s'accompagne d'une obligation de reddition de compte plus stricte pour les chefs d'établissement et de la mise en place de procédures d'évaluation des enseignants. Les mesures ayant trait aux contrats signés avec les enseignants et à leur évolution de carrière peuvent inciter à améliorer les méthodes pédagogiques et par conséquent, avoir des effets positifs sur les résultats scolaires. Cependant, il est nécessaire d'introduire un système de développement de carrière des enseignants n'a pas été modifié afin d'attirer les meilleurs diplômés vers cette profession.

73. La réforme scolaire a également pour objectif de renforcer les liens entre l'école et le marché du travail en rendant obligatoire l'insertion professionnelle pour l'ensemble des élèves durant les trois dernières années de l'enseignement secondaire (Tableau 14). Un engagement volontariste des entreprises et des autres acteurs concernés sera essentiel pour garantir une offre de mécanismes d'insertion professionnelle de qualité, qui aideront à développer les compétences utiles pour le marché du travail. Il faudra mettre en place un système d'évaluation pour vérifier la qualité des formations dispensées en milieu professionnel.

74. La réforme scolaire prévoit en outre un plan pour renforcer les compétences numériques des enseignants et des élèves et mettre en place un environnement pédagogique moderne faisant appel à l'internet et à des plateformes numériques. Ce sont là des mesures positives car elles contribuent à combler les déficits de ces établissements en infrastructures et compétences numériques. À condition d'être pleinement mises en œuvre, elles devraient permettre d'améliorer la qualité et l'efficacité du système scolaire italien et jouer un rôle majeur dans le développement des compétences numériques des futurs actifs.

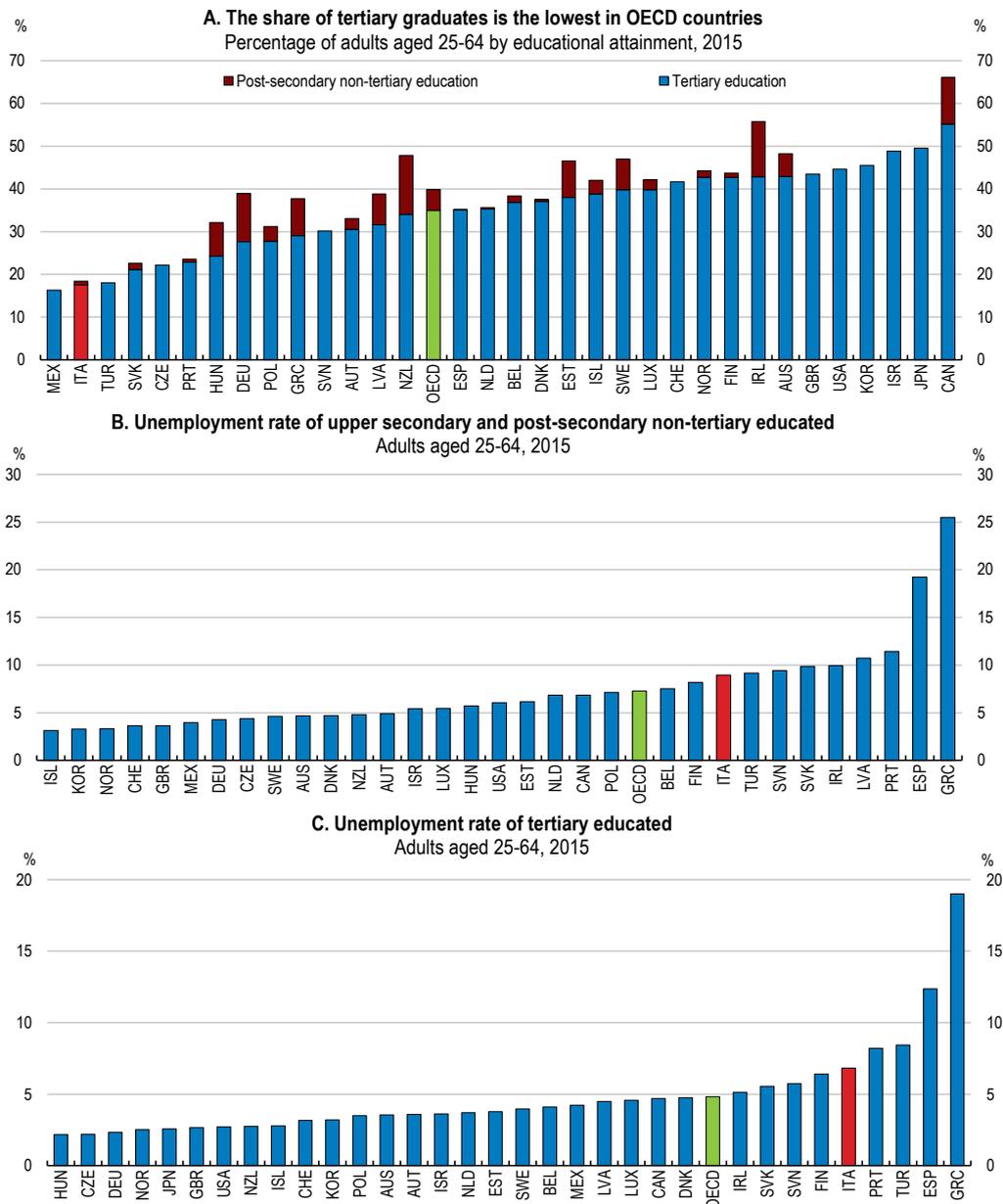
Tableau 14. **Recommandations antérieures de l'OCDE concernant l'éducation**

Recommandation	Mesures prises depuis l'Étude de 2015
<p>Éviter les inadéquations entre l'offre et la demande d'emploi en tenant compte des besoins professionnels du marché et en orientant les élèves en conséquence. Renforcer l'enseignement et la formation professionnels (EFP) pour que les élèves acquièrent plus d'expérience des métiers et pour une meilleure adéquation avec les besoins des industriels (Étude 2015).</p> <p>Veiller à la mise en place d'un cadre complet d'évaluation.</p> <p>Améliorer la qualité des enseignants.</p> <p>Favoriser l'accès précoce des enfants à des services de garde de bonne qualité.</p> <p>Prévenir l'échec scolaire et réduire le décrochage.</p> <p>Améliorer les résultats du système d'enseignement et de formation professionnels, ainsi que l'enseignement professionnel post-secondaire.</p> <p>Améliorer les liens entre les entreprises et la recherche universitaire, en faisant concorder la conception des droits de propriété intellectuelle avec les incitations qui s'exercent sur les chercheurs et les entreprises.</p> <p>Accroître la participation des étudiants au coût de l'enseignement supérieur, et leur proposer des prêts remboursables en fonction des revenus futurs. Réduire les taux d'abandon en généralisant la sélection à l'entrée.</p> <p>Veiller à ce que les recrutements dans les universités soient fondés sur des critères d'évaluation au mérite, et à ce que les jurys de recrutement soient tenus de justifier leurs choix.</p> <p>Accorder aux universités l'autonomie nécessaire en matière d'orientations stratégiques, de recrutement et d'incitations axées sur les résultats. Renforcer les capacités et la légitimité de l'Agence nationale d'évaluation des universités et de la recherche (ANVUR, Agenzia nazionale di valutazione del sistema universitario e della ricerca), dont les rapports d'assurance qualité devraient être axés sur les résultats des étudiants et de la recherche et faire l'objet d'une large diffusion.</p> <p>Soutenir l'innovation dans l'enseignement.</p>	<p>Les principaux volets de la réforme scolaire (adoptée en 2015) sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • introduction d'une prime accordée selon des critères de résultats. La réforme prévoit également la formation obligatoire en cours d'emploi pour les enseignants. • Recrutement des personnels enseignants : les autorités ont créé près de 120 000 postes d'enseignement supplémentaires en deux ans. À partir de 2016, la profession ne sera accessible que par voie de concours ouverts à tous. • Autonomie des établissements : les chefs d'établissement seront plus autonomes dans leur gestion des moyens humains, technologiques et financiers, et feront l'objet d'une évaluation extérieure tous les trois ans. • Filières : Certaines matières pourront être introduites dans les filières, ou renforcées. Les établissements d'enseignement secondaire de deuxième cycle disposeront d'une certaine latitude pour proposer leurs propres filières en introduisant des matières optionnelles. • Compétences numériques et linguistiques : la réforme prévoit (i) un plan national sur trois ans (« Piano Nazionale Scuola Digitale ») visant à renforcer les compétences numériques des enseignants et des élèves, à améliorer la connexion des établissements à internet et à mettre en place des environnements pédagogiques innovants ; et (ii) la possibilité de mettre en place la méthode CLIL (« content and language integrated learning ») pour l'enseignement d'une discipline non linguistique dans une langue étrangère et ce, dès l'école primaire. • Acquisition de compétences en milieu professionnel : obligatoire pour les élèves durant les trois dernières années du secondaire (à raison d'au moins 400 heures dans les filières d'enseignement professionnel et de 200 heures dans les filières générales). Ces stages peuvent se dérouler dans le secteur privé ou dans une administration publique. <p>Un plan sur trois ans a été mis en place en 2016 pour développer l'université en lui donnant plus de latitude et d'indépendance dans l'offre de formations et mieux répondre aux besoins des étudiants.</p> <p>La loi de finances 2017 a introduit plusieurs mesures visant à améliorer la qualité du système de recherche : financements supplémentaires de 1.5 million EUR par an sur cinq ans pour les départements les plus performants ; dotation annuelle de 3 000 EUR aux 60 % de chercheurs (sous contrat à durée déterminée ou indéterminée) et aux 20 % de professeurs associés les plus performants, à gérer de façon autonome ; augmentation de la dotation annuelle au profit de l'ANVUR (Agence nationale pour l'évaluation de l'université et de la recherche) qui est portée à 7 millions EUR par an ; extension de l'incitation fiscale au « retour des cerveaux ». Un fonds a été créé pour soutenir les étudiants des universités (droit à la poursuite des études) ; ce fonds finance des avantages fiscaux et dotations pour les étudiants dans le besoin, en fonction des revenus de leur famille. En plus d'un avantage fiscal, une bourse d'un montant net de 15 000 EUR net par an est attribuée aux 400 meilleurs élèves des établissements secondaires qui s'inscrivent dans une université publique.</p>

L'enseignement supérieur et l'apprentissage doivent répondre aux besoins du marché du travail.

75. L'Italie compte peu d'étudiants dans l'enseignement supérieur. À cela s'ajoute que l'écart de rémunération des diplômés de l'enseignement supérieur par rapport aux adultes n'étant pas allés au-delà du deuxième cycle de l'enseignement secondaire est modeste et s'établit à 143 % en Italie, contre 160 % en moyenne dans l'OCDE. De surcroît, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur compte parmi les plus élevés de l'OCDE (graphique 43). Leur situation au regard de l'emploi rend donc peu attractif l'investissement dans les études supérieures.

Graphique 43. **Le taux d'inscrits dans l'enseignement supérieur est faible et l'investissement dans les études est peu attractif**



Source : OCDE (2016), « Niveau de formation et situation au regard de l'emploi », *Regards sur l'éducation* (base de données), http://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=EAG_NEAC. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/education/education-at-a-glance-19991487.htm).

76. Le gouvernement a pris des mesures pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur. En vertu de la réforme de 2010, une part accrue du financement public des universités doit désormais être allouée en fonction de leurs résultats dans le domaine de la recherche et de l'enseignement. Or, il a fallu attendre 2013 pour que cette mesure soit appliquée en raison des coupes claires pratiquées dans le budget public global consacré à l'enseignement supérieur entre 2009 et 2013. En 2015, la part de financement allouée en fonction des résultats est passée à 20 % de l'enveloppe globale, contre 13.5 % en 2013, et le programme national de réforme est venu confirmer l'intention des pouvoirs publics de porter celle-ci progressivement à 30 % (MEF, 2015). De plus, la loi de finances de 2017 a introduit de nouvelles mesures destinées à accroître les financements accordés selon des critères de qualité aux départements et chercheurs universitaires les plus performants (tableau 14).

77. L'investissement dans l'éducation est modeste, en particulier dans l'enseignement supérieur, que cet investissement soit mesuré en pourcentage du PIB (1.0 % du PIB, contre 1.6 % en moyenne dans l'OCDE) ou par rapport au nombre d'élèves (les dépenses unitaires d'éducation correspondent à 71 % des dépenses moyennes dans l'OCDE). Des ressources plus importantes seront indispensables pour améliorer la qualité de l'éducation. Compte tenu de l'étroitesse de la marge de manœuvre budgétaire, l'une des solutions possibles pourrait être d'augmenter les droits d'inscription, peu coûteux en regard de ceux pratiqués dans d'autres pays de l'OCDE (OECD, 2016b), sous réserve que les bourses octroyées aux étudiants modestes soient revues à la hausse et que soit mis en place un dispositif de prêts étudiants remboursables en fonction des revenus futurs pour assurer à tous les candidats à l'université un accès équitable. Très récemment, un système de bourses destinées aux étudiants dans le besoin a été mis en place pour accroître les inscriptions dans l'enseignement supérieur (tableau 14).

78. L'apprentissage est un instrument primordial pour aider les jeunes à acquérir des compétences professionnelles. Toutefois, il est peu répandu. La principale difficulté de l'apprentissage en Italie tient au manque de liens entre le monde du travail et l'école. Les contrats d'apprentissage les plus courants, conclus dans plus de 90 % des cas, ne prévoient guère de liens avec l'enseignement formel puisque moins d'un tiers seulement des apprentis étaient inscrits parallèlement dans une école en 2013. Dans les autres types de contrats, l'accès à la formation – tel que prévu dans la législation – est laissé à l'initiative de l'entreprise. En outre, aucun système n'est prévu au niveau national pour le contrôle et le suivi des formations dispensées par les employeurs. Il est indispensable de définir des critères spécifiques de qualité et de les appliquer aux entreprises proposant des places en apprentissage.

79. Les taux d'inscription dans les filières d'enseignement supérieur à vocation professionnelle sont bas en Italie puisque moins de 1 % des étudiants entrant dans l'enseignement supérieur choisissent ces filières, contre 18 % en moyenne dans l'OCDE. Plusieurs mesures ont été prises, ces dernières années, pour proposer des filières d'enseignement supérieur préparant les étudiants à une insertion rapide sur le marché du travail, dont la création des instituts techniques supérieurs (*Istituti Tecnici Superiori*, ITS). L'expérience des ITS est concluante puisque les étudiants y préparant leur diplôme affichent un fort taux d'employabilité, 73 % des jeunes diplômés trouvant un emploi correspondant à leur formation dans les 12 mois suivant la fin de leurs études (INDIRE, 2016). Le succès des ITS s'explique par leur réactivité aux besoins du marché du travail grâce à la forte implication du secteur des entreprises, des universités et des établissements d'enseignement secondaire de deuxième cycle. Leur potentiel n'est toutefois pas encore pleinement exploité puisque ces instituts sont concentrés surtout dans les régions les plus industrialisées et qu'ils comptent peu d'étudiantes.

80. L'Italie doit s'inspirer de cette expérience concluante et mettre en place, dans l'enseignement supérieur, un système d'EFOP qui repose sur l'apprentissage. Cette solution aiderait à satisfaire une demande tendancielle croissante de qualifications de niveau moyen et supérieur, qui devrait concerner 82.5 % de la population active d'ici 2025, contre 80 % aujourd'hui (CEDEFOP, 2015). La création d'une instance nationale réunissant le secteur des entreprises et d'autres acteurs concernés permettrait d'améliorer la

planification stratégique et la coordination et de faire que cet apprentissage en alternance (école-entreprise) soit le reflet non seulement des préférences des étudiants, mais également des besoins du marché du travail local.

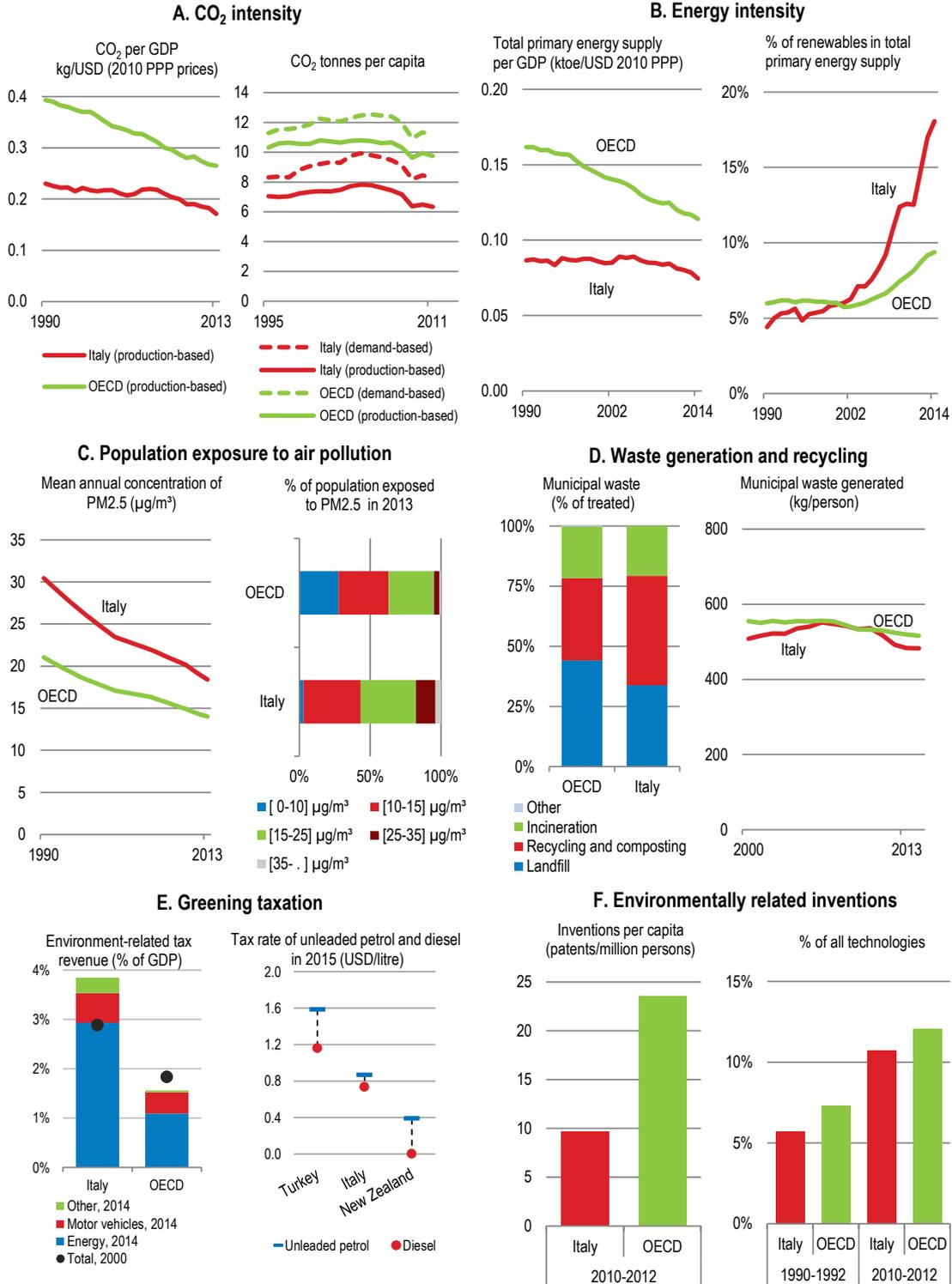
Vers une Italie plus verte

81. L'économie italienne se caractérise depuis longtemps par une intensité énergétique nettement plus faible que la moyenne de l'OCDE. Ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sont également inférieures à la moyenne (graphique 44). Les importations nettes incorporent davantage d'émissions de GES que la production nationale, ce qui signifie que la contribution de l'Italie au changement climatique est plus importante mesurée à l'aune de la demande qu'à celle de la production. La part des renouvelables dans les approvisionnements totaux en énergie primaire a augmenté rapidement ces dernières années pour s'établir à environ 18 % en 2014. L'hydroélectricité a longtemps été la principale source d'énergie neutre en carbone, mais la production d'électricité d'origine éolienne et solaire a progressé récemment à la faveur de subventions très importantes.

82. La qualité de l'air est relativement médiocre dans un certain nombre de villes italiennes, même si les émissions par habitant de polluants clés comme les oxydes d'azote et de soufre sont relativement faibles. En outre, l'exposition moyenne de la population à la pollution particulaire est bien supérieure à la moyenne de l'OCDE. En 2015, le coût de la pollution de l'air extérieur estimé sur la base de la mortalité a représenté environ 5.7 % du PIB, ce qui est supérieur de 2 points de pourcentage à la moyenne de l'OCDE (Roy and Braathen, à paraître). Comme l'ont souligné des études antérieures (par exemple, OECD, 2015d), la réduction de l'écart de fiscalité entre le gazole et l'essence rendra le système plus respectueux de l'environnement et contribuera à faire baisser la pollution imputable aux véhicules diesel. De même, en transférant le poids de la fiscalité de l'électricité aux produits énergétiques qui servent à la produire – et en modulant les taux en fonction de la pollution provoquée par chacun –, les pouvoirs publics donneront un coup d'accélérateur au déploiement des sources d'énergie renouvelables.

83. La production de déchets ménagers est dans la moyenne de l'OCDE. En Italie, une proportion supérieure à la moyenne de ces déchets est en revanche mise en décharge, et certaines régions connaissent des problèmes de dépôts sauvages de déchets toxiques et autres. Des redevances/taxes sur les déchets ont été instaurées, mais leur structure a changé et il n'est pas aisé de les répercuter sur les ménages, ce qui limite leur effet incitatif.

Graphique 44. Indicateurs de croissance verte de l'Italie



Sources : OCDE (2016), « Indicateurs de croissance verte », « Brevets : Développement technologique », « Déchets municipaux », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données) ; Base de données des comptes nationaux de l'OCDE ; AIE (2016), *IEA World Energy Statistics and Balances* (database) ; *IEA Energy Prices and Taxes* (base de données) ; calculs de l'OCDE d'après des données de M. Brauer et al. (2016), « Ambient Air Pollution Exposure Estimation for the Global Burden of Disease 2013 », *Environmental Science & Technology*, Vol. 50, n° 1, pp. 79-88.

BIBLIOGRAPHIE

- Adalet McGowan, M. and D. Andrews (2015), "Labour Market Mismatch and Labour Productivity: Evidence from PIAAC Data", OECD Economics Department Working Papers, No. 1209, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5js1pzx1r2kb-en>.
- Adrian, T., and M.K. Brunnermeier (2016), "CoVaR." *American Economic Review*, Vol. 106(7): 1705–41.
- AGCOM (2015), Relazione annuale 2015, Autorità per le Garanzie nelle Comunicazione. https://www.agcom.it/documents/10179/2294678/RELAZIONE+ANNUALE+2015_testo+completo/16c30a17-12c4-4637-b79a-37d1d985945c
- Ahrend, R., C. Gamper and A. Schumann (2014), "The OECD Metropolitan Governance Survey : A Quantitative Description of Governance Structures in large Urban Agglomerations", *OECD Regional Development Working Papers*, No. 2014/04, OECD, Paris.
- Amici, M., S. Giacomelli, F. Moranesi and M. Tonello (2015), "Red tape reduction and firm entry: evidence from an Italian reform", *Questioni di Economia e Finanza (Occasional Papers)*, No. 285, Bank of Italy, Economic Research and International Relations Area.
- Andrews, D., C. Criscuolo and P. Gal (2016), "Mind the Gap: Productivity Divergence between the Global Frontier and Laggard Firms", OECD Productivity Working Papers, forthcoming.
- Andrews, D., and F. Cingano. 2014. "Public Policy and Resource Allocation: Evidence from Firms in OECD Countries." *Economic Policy* 29 (78): 253–96. doi:10.1111/1468-0327.12028.
- Bloom, N., R. Sadun, and J. Van Reenen (2008), "Measuring and Explaining Management Practices in Italy." *Rivista Di Politica Economica*, Vol. 98 (2): 15–56.
- Bobbio, E (2016), "Tax evasion, firm dynamics and growth", Bank of Italy Occasional Paper No 357.
- Boeri, T. (2013), "I politici ai vertici delle fondazioni bancarie", *laVoce.info*, 27 Jan 2013, available at <http://www.lavoce.info/archives/5583/i-politici-ai-vertici-delle-fondazioni-bancarie/>
- Calligaris, S., Del Gatto, M., Hassan, F., Ottaviano, G. and Schivardi, F. (2016), Italy's Productivity Conundrum A Study on Resource Misallocation in Italy. European Commission working papers. Discussion paper 030.
- Cariboni, J., A. Fontana, S. Langedijk, S. Maccaferri, A. Pagano, M. Petracco Giudici, M. Rancan and S. Schich (2016), "Reducing and sharing the burden of bank failures" OECD Journal: Financial Market Trend, Vol. 2015/2, 29-61.
- Carpinelli, G. Cascarino, S. Giacomelli and V. Vacca, 'The management of non-performing loans: a survey among the main Italian banks', Banca d'Italia, Questioni di economia e finanza (Occasional Papers), No. 311, 2016.
- Case (2016), "Study and Reports on the VAT Gap in the EU-28 Member States: 2016 Final Report", *CASE Network Studies and Analyses*, No. 483; available at www.case-research.eu/en/node/59265
- CEDEFOP (2015), Skills Forecast, European Centre for the Development of Vocational Training.

- Cournède, B., A. Goujard and Á. Pina (2013), “How to Achieve Growth- and Equity-friendly Fiscal Consolidation?: A Proposed Methodology for Instrument Choice with an Illustrative Application to OECD Countries”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1088, OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/5k4071wvzkkh-en>
- Cucculelli, M., Mannarino, L., Pupo, V. and Ricotta, F. (2014), "Owner-Management, Firm Age, and Productivity in Italian Family Firms. *Journal of Small Business Management*", Vol. 52(2): 325–343. doi:10.1111/jsbm.12103
- Dechezleprêtre, A. El. Einiö, R. Martin, K.T. Nguyen, J. Van Reenen (2016), “Do tax Incentives for Research Increase Firm Innovation? An RD Design for R&D”, NBER Working Papers, No. 22405.
- Diewert, W. E. (2014), “Decompositions of Productivity Growth into Sectoral Effects”, *Journal of Productivity Analysis*, Vol. 43 (3): 367–87. doi:10.1007/s11123-014-0392-0.
- Evans, Gary W., and M.A. Schamberg (2009). “Childhood Poverty, Chronic Stress, and Adult Working Memory.” *Proceedings of the National Academy of Sciences* 106 (16): 6545–49. doi:10.1073/pnas.0811910106.
- European Commission (2016), “Country Report Italy 2016: Including an In-Depth Review on the Prevention and Correction of Macroeconomic Imbalances”.
- Fournier, J.-M. and Å. Johansson (2016), “The Effect of the Size and the Mix of Public Spending on Growth and Inequality”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1344, OECD Publishing, Paris.
- Giacomelli, S. and C. Menon (2013). “Firm size and judicial efficiency: evidence from the neighbour’s Court”. Banca d’Italia working papers, number 898
- Giordano, R, S Lanau, P. Tommasino, and P. Topalova (2015), “Does Public Sector Inefficiency Constrain Firm Productivity: Evidence from Italian Provinces”, *IMF Working Paper* 15/168.
- Guceri, I. and L. Liu (2015), "Effectiveness of Fiscal Incentives for R&D: Quasi-Experimental Evidence", *Oxford Centre for Business Taxation*, No. WP/15/12.
- Hassan, F., Ottaviano, G.I.P. (2013). “Productivity in Italy: the Great Unlearning”, VoxEu 14 December 2013.
- Haugh, D., et al. (2016), „Cardiac Arrest or Dizzy Spell : Why is World Trade So Weak and What can Policy Do About It?", *OECD Economic Policy Papers*, No. 18, OECD Publishing, Paris.
- Heckman, J. (2006), “Skill Formation and the Economics of Investing in Disadvantaged Children.” *Science*, Vol. 312 (5782): 1900–1902. doi:10.1126/science.1128898.
- Heckman, J., and D.V. Masterov (2007), “The Productivity Argument for Investing in Young Children.” *Applied Economics Perspectives and Policy*, Vol. 29(3): 446–93.
- IMF (2016), "Fiscal Policies for Innovation and Growth", in *Fiscal Monitor: Acting Now Acting Together*, International Monetary Fund.
- INDIRE (2016), “Istituti Tecnici Superiori”, <http://www.indire.it/approfondimento/its-istituti-tecnici-superiori/>

- INPS (2016), XV RAPPORTO ANNUALE, 2016.
<https://www.inps.it/portale/default.aspx?sID=%3b0%3b4940%3b11499%3b&lastMenu=11499&iMenu=1&iNodo=11499&p4=2&bi=22&link=XV%20Rapporto%20annuale>
- Laeven, L. and F. Valencia (2013), “Systemic Banking Crises Database.” *IMF Economic Review*, Vol. 61(2): 225–70. doi:10.1057/imfer.2013.12.
- Linarello, A. and A. Petrella (2016), "Productivity and Reallocation: Evidence from the Universe of Italian Firms", *Questioni di Economia e Finanza (Occasional Papers)*, No. 353, Bank of Italy, Economic Research and International Relations Area.
- Madama, I. Jessoula, M. and Natili, M. (2014) “Minimum Income: the Italian Trajectory One, No One and One Hundred Thousand Minimum Income Schemes”. Working Paper, Centro Einaudi, Laboratorio Welfare.
- Mandrone, E. (2014), “Youth Guarantee and the Italian PES: insights from ISFOL PLUS Survey data”, CIMR Research Working Paper Series Working Paper No.21
- Mauro P. and J. Zilinsky (2016), "Reducing Government Debt Ratios in an Era of Low Growth", *PIIE Policy Brief*, No 16-10, Peterson Institute for International Economics.
- MEF (Ministero dell’Economia e delle Finanze) (2015), Documento di Economia e Finanza., Programma Nazionale di Riforma
http://www.dt.tesoro.it/modules/documenti_it/analisi_programmazione/documenti_programmatici/S EZIONE_III_-_PNR_10_Aprile_xdeliberatox_on-line.pdf
- MIUR (Ministero dell’Istruzione, Università e Ricerca) (2015), *Programma Nazionale per la Ricerca 2015-2020*. Ministero dell’Istruzione Pubblica e della Ricerca, Rome.
- Monti, P. and Pellizzari, M. (2016) “Skill Mismatch and Labour Shortages in the Italian Labour Market” Policy Brief 02, Bocconi University. Employment Skills and Productivity in Italy – A Research Project coordinated by IGIER-Bocconi, in partnership with JPMorgan Chase Foundation
- Mourougane A. et al. (2016), "Can an Increase in Public Investment Sustainably Lift Economic Growth?" OECD Economics Department Working Papers, No. 1351, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2010), *Tax Policy Reform and Economic Growth*, OECD Tax Policy Studies, No. 20, OECD.
- OECD (2013), *OECD Employment Outlook 2013*, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2015a), *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2015: Innovation for growth and society*, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2015b), *Tax Administration: Comparative Information on OECD and Other Advanced and Emerging Economies*, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2015c), *Taxation of SMEs in OECD and G20 Countries*, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2015d), OECD Economic Surveys: Italy 2015, OECD Publishing, Paris. DOI:
http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-ita-2015-en

OECD (2015e), *The Metropolitan Century: Understanding Urbanisation and its Consequences*, OECD Publishing, Paris. DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264228733-en>

OECD (2015f), *OECD Regulatory Policy Outlook 2015*, OECD Publishing, Paris. DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264238770-en>

OECD (2016a), *Business Outlook*, OECD Publishing, Paris.

OECD (2016b), *Education at Glance: OECD Indicators*, OECD Publishing, Paris.

OECD (2016c), "The Walking Dead", internal working document, [ECO/CPE/WP1\(2016\)25](#), Economics Department, OECD, Paris.

OECD (2016d) "Italy's Tax Administration: A Review of Institutional and Governance Aspects", OECD Publishing, Paris.

Pisu, M., Garda, P. and Fadic, M. (forthcoming) The effect of public sector efficiency on firm-level productivity: Evidence from a spatial discontinuity design.

Roy and N. Braathen (forthcoming), "The Rising Cost of Ambient Air Pollution in the 21st Century". OECD Publishing, Paris

Sestito, P. (2016), *Audizione Preliminare sulla Delega Recante Norme Relative al Contrasto della Povertà, al Riordino delle Prestazioni e al Sistema degli Interventi e dei Servizi Sociali*, Commissioni riunite XI (Lavoro pubblico e privato) e XII (Affari sociali) della Camera dei Deputati, available at <http://www.bancaditalia.it/pubblicazioni/interventi-vari/int-var-2016/sestito-040416.PDF>, accessed Jun 2016

Sestito, P., and E. Viviano (2016), "Hiring Incentives and/or Firing Cost Reduction? Evaluating the Impact of the 2015 Policies on the Italian Labour Market", Banca d'Italia, *Questioni di economia e finanza* (Occasional Papers), 325, 2016.

Progrès accomplis en matière de réformes structurelles

La présente annexe a pour objectif de passer en revue les mesures prises depuis la dernière *Étude* (février 2015) pour faire suite aux principales recommandations formulées dans les *Études* précédentes.

Questions budgétaires

Recommandations des précédentes <i>Études économiques</i>	Mesures prises depuis l' <i>Étude 2015</i>
Poursuivre la lutte contre la fraude fiscale en appliquant de manière plus efficace le droit fiscal, et en améliorant le respect des obligations fiscales grâce à des procédures de recouvrement simplifiées. Élargir les bases d'imposition, en particulier en réduisant le nombre de dépenses fiscales et en simplifiant le système fiscal.	Certains progrès ont été accomplis et les mesures ci-après ont été prises : facturation électronique de la TVA ; paiement fractionné et autoliquidation ; mise en place des contre-mesures BEPS ; accords bilatéraux autorisant l'échange d'informations fiscales ; simplification du recouvrement de l'impôt ; renforcement du suivi de la fraude fiscale. Depuis 2013, le gouvernement soumet au Parlement un rapport annuel sur la fraude fiscale, qui présente les résultats et les objectifs stratégiques des activités déployées, ainsi qu'une estimation du manque à gagner fiscal (moins-perçu en recettes du fait de la fraude) sur les principaux impôts. En outre, en vertu du décret législatif n° 160/2015, le gouvernement devra soumettre un rapport annuel de contrôle et d'examen des dépenses fiscales. Le premier de ces rapports a été présenté avec la loi de finance pour 2017. La directive de l'UE relative à la lutte contre l'évasion fiscale a été approuvée en juin 2016 dans le but de prévenir l'évasion fiscale internationale dans les entreprises.
Poursuivre la stratégie budgétaire définie de manière à replacer le ratio dette-PIB sur une trajectoire descendante.	Le ratio de la dette par rapport au PIB s'est stabilisé du fait d'une politique budgétaire prudente, de la diminution des intérêts versés et d'une modeste croissance économique.
Promouvoir l'utilisation des achats centralisés, des systèmes d'information sur les coûts et des analyses comparatives.	La part des achats centralisés augmente peu à peu ; au total, 33 agences centrales d'achats ont été mises en place. L'exécutif a dressé une liste des biens et services qui devront faire l'objet d'une gestion centralisée des achats.
Continuer à évaluer le montant des engagements conditionnels dans le budget, ainsi que la vulnérabilité des finances publiques aux risques liés au secteur financier.	En cours
Adopter une fiscalité plus favorable à l'environnement en réduisant l'écart entre les taxes frappant le gazole et l'essence.	Aucune mesure prise.
Déplacer la pression fiscale appliquée à l'électricité vers les produits énergétiques utilisés pour sa production, selon des taux reflétant les émissions de CO2 et d'autres polluants propres à chaque combustible.	Aucune mesure prise.
Mettre en œuvre la réforme annoncée du pacte de stabilité interne pour qu'il n'encadre que les besoins d'emprunt globaux des administrations infranationales, et qu'il définisse des objectifs d'assainissement pour les administrations endettées. Remplacer les dispositions détaillées par une structure de fédéralisme budgétaire conforme au niveau de décentralisation souhaité.	Mise en place de cette réforme, qui prévoit l'entrée en vigueur, en 2016, de la règle d'équilibre du budget applicable à l'ensemble des administrations infranationales et qui oblige chacune d'elles à parvenir à un solde global à l'équilibre, ou à un excédent nominal.

Questions financières

Recommandations des précédentes <i>Études économiques</i>	Mesures prises depuis l' <i>Étude 2015</i>
<p>Prendre des rapidement des mesures concrètes pour réduire la part de prêts improductifs dans le secteur bancaire, notamment en améliorant le régime d'insolvabilité applicable aux emprunteurs en difficulté.</p>	<p>La période de déductibilité fiscale des pertes sur créances a été ramenée de 5 ans à 1 an, comme c'est la règle dans d'autres pays de l'UE. Un mécanisme de garantie publique des prêts a été mis en place pour inciter les banques à titriser leurs créances douteuses et litigieuses (CDL) et à émettre des titres adossés à des actifs. Le dispositif est conforme à la réglementation de l'UE sur les aides d'État car il sera proposé aux prix du marché (sur la base du prix moyen d'un panier de contrats d'échange sur risque de défaillance couvrant des entreprises italiennes notées « valeur d'investissement » et de la même durée que les titres adossés à des actifs) et ne s'appliquera qu'aux tranches supérieures (c'est-à-dire de haute qualité) de ces titres. Avant que le mécanisme de garantie publique soit opérationnel, il faudra que la moitié au moins des tranches inférieures aient été vendues sur le marché. La création d'un fonds privé (Atlante) a été coordonnée entre divers établissements financiers italiens pour soutenir la recapitalisation des banques et investir dans des CDL titrisées. Les procédures de saisie ont été réformées et selon le gouvernement, les mesures prises devraient permettre de ramener de 3 ans et demi à 7-8 mois environ le délai nécessaire. Ces nouvelles dispositions ne s'appliquent qu'aux prêts nouvellement émis, mais les emprunteurs et les établissements de crédit peuvent renégocier les prêts en cours pour qu'elles leur soient également applicables.</p>
<p>Si la baisse du volume des prêts improductifs tarde à se concrétiser, envisager la création d'une structure de défaillance publique pour accélérer le processus, dans le respect des règles relatives aux aides d'État.</p>	<p>Les banques sont autorisées à créer des structures de défaillance, si elles le souhaitent, et à faire appel à la garantie de l'État pour les tranches de rang supérieur de leurs créances douteuses titrisées.</p>

Effizienz du secteur public

Recommandations des précédentes <i>Études économiques</i>	Mesures prises depuis l' <i>Étude 2015</i>
<p>Mener à leur terme les réformes du Parlement ainsi que la révision et la clarification de la répartition des compétences entre l'administration centrale et les administrations infranationales. Veiller à ce que la législation soit claire, sans ambiguïté et étayée par un meilleur fonctionnement de l'administration publique, en réduisant notamment l'utilisation des décrets législatifs (prévus pour les situations d'urgence).</p>	<p>Une réforme constitutionnelle de large portée a été approuvée par le parlement au début de 2016 mais rejetée par référendum en décembre 2016.</p> <p>La réforme en cours dans l'administration publique a pour but de simplifier son organisation. Parmi les mesures adoptées par décrets à la date de novembre 2016 figure l'abrogation de certains textes de droit dérivé obsolètes et périmés et de leurs décrets d'application. Les dispositions portant sur l'un des aspects essentiels de la réforme ont été déclarées inconstitutionnelles.</p>
<p>Poursuivre la rationalisation du système judiciaire, en renforçant la spécialisation de ses composantes le cas échéant ; recourir davantage à la médiation ; et améliorer le suivi du fonctionnement des tribunaux.</p>	<p>La réforme du système judiciaire et de la justice civile est en cours ; les mesures prévoient notamment la collecte et la diffusion de données sur les performances des tribunaux</p>
<p>Envisager la création une Commission de la productivité chargée de conseiller le gouvernement sur les enjeux liés à la productivité, de mieux informer le public sur les réformes, et de nouer le dialogue avec les parties prenantes.</p>	<p>Aucune mesure prise.</p>
<p>Maintenir la réduction contre la corruption et l'amélioration la confiance au nombre des objectifs prioritaires. À cet égard, fournir à la nouvelle Autorité nationale anticorruption (ANAC, Autorità Nazionale Anticorruzione) la stabilité et la pérennité nécessaires, ainsi qu'un soutien à tous les niveaux institutionnels.</p>	<p>L'ANAC a gagné en prestige et en pouvoirs, et est doté d'un financement correct. En janvier 2016, la chambre des Députés a adopté une loi de protection des lanceurs d'alerte à l'intention des salariés des secteurs public et privé faisant état de soupçons de corruption ou d'autres actes illicites commis sur leur lieu de travail. Le nouveau code des marchés publics est entré en vigueur en avril 2016 et a introduit de nombreuses modifications visant à atténuer le caractère formaliste des procédures, qui nuisait à leur efficacité. L'une des nouveautés essentielles porte sur l'introduction d'un schéma directeur des transports et de la logistique, qui se substitue au plan stratégique pour les infrastructures. Le nouveau</p>

régime privilégie la qualité, notamment la qualité technique et économique des projets et leur centralité, de façon à ce qu'ils ne nécessitent pas de modifications, première cause de surenchères sur les prix des travaux publics. Les principaux objectifs du code sont : simplifier la réglementation et les procédures ; garantir la transparence, la concurrence et la légalité ; améliorer la qualification de toutes les parties prenantes ; réduire le nombre de litiges. Il s'agit d'un code d'application volontaire, qui laisse aux administrations une grande latitude décisionnelle. Les dispositions réglementaires précises sont fixées par l'ANAC dans ses lignes directrices, dans des décrets du ministère des Infrastructures et des Transports et dans un décret du Premier Ministre. L'ANAC a d'ores et déjà donné son agrément préalable à cinq directives d'application. Quant au ministère des Infrastructures et des Transports, il a fixé des principes directeurs applicables à l'évaluation ex ante, au suivi et à l'évaluation ex post projets d'investissements publics, qui doivent être fondés sur des prévisions stables de marché et sur des analyses chiffrées (analyses coûts-avantages, notamment) de leur rentabilité sociale et économique.

Marchés de produits

Recommandations des précédentes <i>Études économiques</i>	Mesures prises depuis l' <i>Étude 2015</i>
<p>Veilleur à ce que l'autorité de la concurrence utilise efficacement les pouvoirs accrus qui lui ont été conférés.</p>	<p>En 2015, le gouvernement a pour la première fois soumis au parlement une loi destinée à stimuler la concurrence, suivant en cela les recommandations de l'autorité de la concurrence conformément à l'article 47 de la loi 99/2009.</p>
<p>Supprimer les obligations inutiles en matière d'autorisations dans les services professionnels. Éliminer les restrictions quantitatives concernant la fourniture de services.</p>	<p>Certaines de ces questions sont abordées dans les lois sur la concurrence en cours d'examen au parlement. Le programme national de réforme des services professionnels (<i>Piano Nazionale di Riforma delle Professioni</i>) a été soumis à la Commission européenne en mars 2016. Conformément aux dispositions de la Directive 2005/36, ce programme prévoit l'examen approfondi des réglementations nationales en matière de services professionnels afin de s'assurer qu'elles sont non discriminatoires, objectivement justifiées, et proportionnées.</p>
<p>Réduire la présence de l'État actionnaire, surtout dans les secteurs de la télévision, des transports, des services de fourniture d'énergie et des services publics locaux.</p> <p>Privatiser et libéraliser les secteurs de l'énergie et des transports. Faire en sorte que l'instance de réglementation des transports soit rapidement opérationnelle ; parachever le cadre de réglementation de l'eau et des autres services publics locaux en veillant à maintenir l'indépendance réglementaire. Mettre en place un dispositif national de surveillance des domaines de compétence réglementaire des régions (comme le commerce de détail et l'urbanisme).</p>	<p>Les réformes de l'administration publique prévoient la rationalisation des services publics des administrations locales. La loi consolidée sur les services publics locaux, qui a été adoptée en Conseil des ministres mais n'a pas encore été promulguée, sera à nouveau soumise après qu'il aura été statué sur sa constitutionnalité.</p> <p>L'instance de réglementation du secteur des transports est opérationnelle.</p>

Stimuler l'innovation

Faire en sorte que la politique de la science, de la technologie et de l'innovation soit davantage orientée vers les entreprises et sensible à leurs besoins dans toute leur diversité, notamment à ceux des petites et moyennes entreprises (PME).

Simplifier et rationaliser les aides publiques à l'innovation et à la recherche-développement (R-D) des entreprises, en trouvant un juste équilibre entre mesures directes et indirectes.

Améliorer les relations entre le secteur des entreprises, les universités et le système public de recherche, notamment en s'appuyant sur la mobilité des chercheurs et sur des droits de propriété intellectuelle appropriés.

Favoriser la création et le développement des jeunes entreprises en réduisant les obstacles réglementaires, en simplifiant les procédures administratives, et en facilitant le nantissement et la titrisation d'actifs liés à l'innovation (par exemple via l'adoption du brevet européen à effet unitaire).

Le nouveau plan national pour la recherche permet de répondre à certaines de ces problématiques. Des crédits d'impôts pour la R-D ont été introduits parallèlement au régime fiscal favorable aux brevets (« patent box »), mais leurs effets sur les PME n'ont pas encore été évalués. Les liens entre les entreprises et les centres de recherche bénéficieront de ces incitations fiscales.

Les incitations fiscales à la R-D représentent 25 % de la hausse annuelle des dépenses consacrées à la recherche et au développement (sur la base des moyennes de la période 2012-14). Un taux majoré (50 %) est appliqué aux dépenses de R-D concernant du personnel hautement qualifié, des contrats avec une grande université ou un grand établissement de recherche public, ou des start-ups innovantes. À compter de 2017, ce taux de 50 % sera applicable à toutes les dépenses de R-D et le plafond du crédit d'impôt sera relevé de 5 millions d'euros à 20 millions d'euros par contribuable. Bien que le crédit d'impôt s'applique à la fraction en augmentation des dépenses, l'existence d'une base fixe (la moyenne 2012-14) implique que, pour les jeunes pousses ou toute autre entreprise n'ayant pas effectué de dépenses de R-D pendant la période de référence, l'incitation est calculée en fonction du montant. Le crédit d'impôt peut faire l'objet d'un report à nouveau si l'entreprise enregistre des pertes, et il peut être imputé sur des bénéfices, des taxes régionales ou des cotisations de sécurité sociale. Les mesures d'incitation au retour au pays des chercheurs sont désormais permanentes.

Les mesures ci-après figurent dans la loi de finance pour 2017 :

- Mise en place de taux de super-amortissement et d'hyper-amortissement : dans le premier cas, les entreprises pourront déduire de leurs bénéfices imposables un montant égal à 140 % du coût initial de leurs investissements dans des équipements, machines et logiciels ; dans le second, elles pourront déduire 250 % du montant de leurs investissements dans les technologies industrielles 4.0 indispensables à la numérisation de leurs processus industriels et à l'innovation ;
- Renforcement du crédit d'impôt pour la R-D : les entreprises pourront déduire de leurs bénéfices imposables un montant égal à 50 % de la fraction de leurs dépenses de R-D en augmentation par rapport à la moyenne de leurs dépenses en 2012-14 ; relèvement du plafond du crédit d'impôt de 5 millions d'euros à 20 millions d'euros par entreprise et par an (voir tableau 10) ;
- Reconduction de la loi « Nuova Sabatini » pour 2017-18 : cette loi prévoit que le ministère du Développement économique peut accorder une aide aux PME, qui couvre une partie de leurs charges d'intérêts sur les prêts bancaires leur étant accordés en 2017-18 (dont le montant est compris entre 20 000 EUR et 2 millions d'euros) pour financer des investissements dans des actifs neufs (machines, biens d'équipement, matériels, informatique, logiciels et technologies numériques). Cette aide est égale au montant des intérêts dus sur un prêt à 5 ans, accordé à un taux annuel de 2.75 % à annuités semestrielles ;
- Réabondement du « Fondo di Garanzia per le Pmi » (« le Fonds »), à hauteur de 1 milliard d'euros. Ce fonds propose des garanties sur les prêts aux PME, qui couvrent 80 % du montant des prêts, moyennant un plafonnement des prêts à 2 millions d'euros.

Mesures à l'appui de l'innovation dans les PME :

- Piani Individuali di Risparmio – PIR (plans d'épargne individuels, comparables aux comptes d'épargne individuels) : exonération fiscale en faveur des petits investisseurs sur les plus-values

réalisées sur des investissements à long terme, sous réserve de certaines conditions (obligation d'investir 70 % au moins du PIR dans des instruments de dette émis par des entreprises résidentes de l'UE disposant d'une organisation permanente en Italie).

- Mesures d'incitation en faveur des jeunes pousses et PME innovantes : mesures incitatives d'ordre fiscal et réglementaire. La loi de finance pour 2017 a porté le crédit d'impôt/l'abattement fiscal de 19 % à 30 % et a relevé le montant des investissements admissibles de 0.5 million d'euros à 1 million d'euros ;
- Cession des pertes enregistrées par de jeunes entreprises : le crédit d'impôt en leur faveur peut être transféré à une société cotée en bourse à condition que celle-ci détienne une participation d'au moins 20 % dans le capital de la jeune entreprise concernée ;
- Primes de productivité : abattement fiscal sur les primes de productivité négociées au niveau des entreprises à hauteur de 4 000 euros par salarié et par an pour une rémunération n'excédant pas 80 000 euros par an. Les avantages en nature seront exonérés d'impôt tandis que les avantages monétaires seront imposés à un taux forfaitaire de 10 % ;
- Plan « Made in Italy » : ce plan spécial de promotion de la fabrication en Italie a bénéficié d'une nouvelle enveloppe pour soutenir les efforts de développement à l'international des PME via l'Agence italienne de promotion du commerce (ICE) ;
- Outre le dispositif Industrie 4.0, d'autres actions ont été menées pour soutenir l'innovation et la compétitivité et attirer l'IDE ;
- « Patent Box » : un régime fiscal préférentiel est désormais applicable aux revenus générés par les droits de propriété intellectuelle (comme les brevets, mais aussi les marques de fabrique) ;
- Contrats de développement : un contrat de développement est un accord conclu entre le ministère du Développement économique, Invitalia et une entreprise (« chef de file »), ainsi que plusieurs « autres » entreprises » (PME et grandes entreprises), portant sur la réalisation de « projets de développement » dans les secteurs suivants : industrie, agro-alimentaire, tourisme et protection de l'environnement. Les seuils d'investissement minimums sont les suivants : 20 millions d'euros dans l'industrie (7.5 millions d'euros pour l'agro-alimentaire) ; 20 millions d'euros dans le tourisme et 20 millions d'euros également dans le secteur de la protection de l'environnement. Les mesures incitatives comprennent des aides non remboursables et des prêts assortis de conditions libérales en faveur d'investissements en biens d'équipement et dans la recherche et le développement expérimental ;
- À partir du 1^{er} janvier 2017, le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IRES) sera ramené de 27.5 % à 24 % ;
- Jusqu'en 2016, les bénéfices générés par des associations (notamment par des associations de professionnels ou d'artisans) étaient imposés au titre du régime (progressif) de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. À compter de 2017, les bénéfices qui ne seront pas distribués aux membres de ces associations seront soumis à un taux d'imposition forfaitaire (IRI) de 24 %.

Pour réduire l'écart entre le nord et le sud du pays, un dispositif d'incitation à la recherche et l'innovation à l'intention des PME et des services professionnels implantés dans les régions du sud (conçu dans le cadre du programme opérationnel national 2014-20 pour l'entreprise et la compétitivité) a été mis en place. Des mesures visent

à promouvoir les doctorats innovants à forte vocation industrielle, dans le but d'attirer des chercheurs d'excellence et de soutenir les chercheurs italiens souhaitant participer à des appels d'offres pour le Conseil européen de la recherche (ERC).

Marché du travail

Recommandations des précédentes <i>Études économiques</i>	Mesures prises depuis l' <i>Étude 2015</i>
Utiliser systématiquement, lors des nouvelles embauches, le nouveau contrat type assorti d'une protection de l'emploi qui se renforce avec l'ancienneté, les droits acquis étant préservés pour les contrats existants.	<p>Le Jobs Act a eu pour effet de créer, pour les nouveaux recrutements, un contrat de travail à durée indéterminée qui assure une protection croissante en fonction de l'ancienneté, tout en préservant les droits acquis avec les contrats existants. En cas de licenciement abusif, l'indemnisation représente deux mois de salaire brut par année d'ancienneté (avec un minimum de quatre mois de salaire et un maximum de 24). La réintégration ne subsiste qu'en cas de licenciement à caractère discriminatoire et d'invocation d'une faute non avérée. En outre, un mode de règlement rapide et extrajudiciaire a été institué en cas d'accord entre les deux parties ; l'indemnisation est alors d'un mois de salaire par année de travail (avec un minimum de deux et un maximum de 18).</p> <p>En même temps, les nouveaux contrats à durée indéterminée ont été exonérés de cotisations de sécurité sociale (dans la limite de 8 000 euros par an) pendant trois ans ; en 2016, l'exonération a été réduite à 3 250 euros et sa durée limitée à deux ans.</p> <p>Le programme Garantie Jeunes a bénéficié d'une nouvelle enveloppe de 700 millions d'euros financée sur des ressources de l'UE. Dans la loi de finance pour 2017, plusieurs mesures en faveur des jeunes sont prévues :</p> <p>1) Prime Jeunes : il s'agit d'une mesure en faveur des employeurs de l'ensemble du territoire qui embaucheront – en 2017 – des jeunes NEET (jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés ni en formation). Le dispositif est double : A) Exonération totale de charges sociales (jusqu'à 8 060 euros) pour les employeurs embauchant des jeunes dans le cadre de contrats de travail ou de contrats d'apprentissage ; B) Exonération partielle (50 %) des charges sociales (jusqu'à 4 030 euros) acquittées par les employeurs pour les salariés embauchés dans le cadre de contrats à durée déterminée ;</p> <p>2) Mesures destinées à inciter les entreprises implantées dans les régions du sud du pays (Sicile, Calabre, Basilicate, Pouilles, Campanie, Abruzzes, Molise et Sardaigne) à embaucher en 2017 de jeunes chômeurs dans le cadre de contrats de travail à durée indéterminée ou de contrats d'apprentissage. Les employeurs bénéficieront d'une exonération totale de charges sociales (jusqu'à 8 060 euros) ; cette exonération est cumulable avec d'autres allègements.</p> <p>Enfin, la loi de finance introduit une exonération de charges (100 % pendant trois ans, à concurrence d'un plafond de 3 250 euros par an) en faveur des employeurs qui embaucheront en 2017-18 des étudiants diplômés ayant effectué leur apprentissage ou leur stage de formation auprès du même employeur.</p>

Modifier la composition des dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail : limiter l'accès aux programmes de formation aux personnes qui en ont le plus besoin, et adapter l'assistance apportée aux demandeurs d'emplois à leur situation spécifique.

En cours de mise en œuvre. Le Jobs Act a permis de rationaliser et de réorganiser les politiques d'activation du marché du travail. L'Agence nationale chargée des politiques d'activation du marché du travail (ANPAL) est désormais pleinement opérationnelle. Il peut être fait appel aux divers instruments de PAMT via le site web de l'ANPAL. L'Agence coordonne les mesures d'activation, même si les régions conservent des attributions en ce domaine, dans l'attente d'une éventuelle entrée en vigueur d'un amendement constitutionnel, les niveaux des services essentiels seront fixés par le ministère du Travail est des Politiques sociales. L'ANPAL apportera une aide aux régions n'étant pas en capacité d'assurer ces niveaux, et gèrera directement ces services si besoin est. L'Agence est chargée d'établir les programmes d'activation et de superviser le réseau national. En outre, elle est en train de mettre en place un nouveau portail

d'information unifié des services de l'emploi, qui recevra les dossiers personnels des chômeurs et les aidera à retrouver un emploi ; elle tiendra aussi un registre des prestataires privés de services pour l'emploi.

Mettre en œuvre pleinement le système unifié d'allocations chômage. Imposer aux allocataires de rechercher activement du travail, et d'accepter les emplois ou les formations qui leur sont proposés.

Le Jobs Act applique dans son intégralité le système unifié d'assurance chômage (NASPI). Pour toucher des allocations, il faut avoir cotisé au moins 13 semaines pendant les quatre dernières années d'activité et avoir travaillé pendant au moins 30 jours au cours des 12 derniers mois. Les allocations ont une durée de 24 mois et leur montant diminue progressivement (de 3 % par mois) à partir du cinquième mois de versement.

On a aussi renforcé le lien entre les politiques actives et passives du marché du travail en conditionnant le bénéfice des allocations de soutien au revenu à la participation aux mesures d'activation. Au bout de quatre mois de versement de l'allocation chômage, le bénéficiaire aura droit à un « chèque » -- « assegno di ricollocazione » -- dont le montant dépendra de son profil d'employabilité, qui pourra être utilisé auprès des services de l'emploi, publics ou privés.

Inciter les partenaires sociaux à autoriser des modifications aux accords salariaux nationaux négociés au niveau des entreprises, par conclusion d'un accord avec les représentants d'une majorité des salariés

Les grandes réformes de la négociation collective des salaires ont été reportées. Les partenaires sociaux n'ont pu trouver un accord. La loi de stabilité de 2016 a réintroduit de nouveaux éléments destinés à inciter à la négociation à un second niveau en réduisant l'imposition de la prime de productivité négociée au niveau de l'entreprise. Le budget de 2017 a renforcé ces incitations.

Le plafond de rémunération auquel s'applique le taux réduit de 10 % est de 3 000 euros (4 000 euros si le salarié est membre d'une organisation salariale). Les salariés du privé dont la rémunération a atteint 80 000 euros au maximum au cours de l'année précédente peuvent prétendre au taux réduit. L'assurance maladie complémentaire est renforcée, de même que l'aide sanitaire et la participation aux bénéfices. Le taux réduit est également applicable à l'assurance contre le risque de perte d'autonomie et de maladie grave (grâce à des ressources bilatérales telles que stipulées dans des contrats nationaux) et à la couverture de besoins personnels et familiaux spéciaux. Enfin, il est également possible de verser la prime de productivité sous forme d'actions. Au 14 décembre 2016, 17 318 contrats de productivité avaient été signés au total, dont 11 393 en 2015.

Développer l'emploi féminin

Recommandations des précédentes <i>Études économiques</i>	Mesures prises depuis l'Étude 2015	
Rehausser le taux d'activité féminine en assouplissant les modalités d'organisation du temps de travail et en veillant à accroître une offre de services abordables et de bonne qualité pour la garde d'enfants et la prise en charge des personnes âgées.	Décret de mars 2015	Apporter une aide adéquate aux collectivités locales qui, à partir d'une offre insuffisante de crèches, soit réalisent de nouvelles structures, soit augmentent le nombre de places ou heures de service.
	Loi de stabilité de 2015	Création d'un fonds d'intervention en faveur de la famille et lancement d'un plan de développement d'un système territorial de services sociaux et d'éducation destinés à la petite enfance. Mesures fiscales d'aide à la maternité (« prime de naissance ») ciblées sur les familles modestes.
	Jobs Act	Mesures pour aider les pères à s'occuper de leurs enfants et protéger la maternité. Introduction d'incitations aux employeurs en cas de recours au télétravail pour répondre aux besoins parentaux des salariés.
	Loi de stabilité de 2016	Versement d'une aide de 600 euros aux femmes qui travaillent à la fin de leur congé de maternité, qui peut servir à payer des services de nourrice ou à couvrir le coût de la garde en journée d'enfants en bas âge. Prolongement de la prime de naissance (2015-17).
	Loi de finance pour 2017	Principales mesures : chèque annuel de 1 000 euros pour chaque nouveau-né ayant vu le jour en 2016 (enveloppe de 694 millions d'euros jusqu'en 2019, et de 330 millions d'euros à partir de 2020), à utiliser pour inscrire l'enfant en jardin d'enfants public ou privé, ou pour une assistance à domicile en faveur des enfants de moins de 3 ans atteints d'une maladie chronique ; fonds destiné à faciliter l'accès au crédit des familles ayant un ou plusieurs enfants (Fondo di sostegno alla natalità), doté d'une enveloppe de 74 millions d'euros jusqu'en 2020, et de 6 millions d'euros à partir de 2021) ; prime de naissance de 800 euros par enfant ; prolongement jusqu'en 2017 et 2018 de la possibilité, pour les mères de famille qui travaillent, de demander des chèques pouvant servir à payer des services de crèche ou de nourrice (enveloppe annuelle de 50 millions d'euros en 2017 et 2018) ; enfin, le congé parental obligatoire pour les pères qui travaillent a été étendu et renforcé.
	Décret 140/2015	Mesures de promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Enseignement

Recommandations des précédentes <i>Études économiques</i>	Mesures prises depuis l'Étude 2015
Éviter les inadéquations entre l'offre et la demande d'emploi en tenant compte des besoins professionnels du marché et en orientant les élèves en conséquence. Renforcer l'enseignement et la formation professionnels (EFP) pour que les élèves acquièrent plus d'expérience des métiers et pour une meilleure adéquation avec les besoins des industriels (<i>Étude 2015</i>).	<p>Les principaux volets de la réforme scolaire (adoptée en 2015) sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixation d'une partie de la rémunération des enseignants selon des critères de résultats : chaque année, les meilleurs enseignants de chaque établissement percevront une prime unique. La réforme prévoit également la formation obligatoire des enseignants en cours d'emploi. • Recrutement des personnels enseignants : les autorités ont créé près de 120 000 postes d'enseignement supplémentaires en deux ans. À partir de 2016, la profession ne sera accessible que par voie de concours ouverts à tous. • Autonomie des établissements : les chefs d'établissement seront plus autonomes dans leur gestion des moyens humains, technologiques et financiers, et feront l'objet d'une évaluation extérieure tous les trois ans. • Filières : Certaines matières pourront être introduites dans les filières, ou renforcées. Les établissements d'enseignement secondaire de deuxième cycle disposeront d'une certaine

latitude pour proposer leurs propres filières en introduisant des matières optionnelles.

- Compétences numériques et linguistiques : la réforme prévoit (i) un plan national sur trois ans (« Piano Nazionale Scuola Digitale ») visant à renforcer les compétences numériques des enseignants et des élèves et à améliorer la connexion des établissements à internet ; (ii) la possibilité de mettre en place la méthode CLIL (« content and language integrated learning ») pour l'enseignement d'une discipline non linguistique dans une langue étrangère et ce, dès l'école primaire.
- Acquisition de compétences en milieu professionnel : obligatoire pour les élèves durant les trois dernières années du secondaire (à raison d'au moins 400 heures dans les filières d'enseignement professionnel et de 200 heures dans les filières générales). Ces stages peuvent se dérouler dans le secteur privé ou dans une administration publique.

Un plan sur trois ans a été mis en place en 2016 pour développer l'université en lui donnant plus de latitude et d'indépendance dans l'offre de formations et mieux répondre aux besoins des étudiants.

Dispositions de la loi de finances 2017 :

- Les 180 (sur 800) départements nationaux les plus performants recevront des financements supplémentaires de 1.5 million EUR par an sur cinq ans. Ces financements seront accordés sur la base des résultats obtenus par le département à l'issue de la procédure d'évaluation de la qualité de la recherche (*Valutazione Qualità Ricerca*, VQR) et sous réserve de l'existence d'un projet répondant à des critères didactiques, scientifiques et organisationnels. Les 350 départements ayant obtenu les meilleurs résultats VQR peuvent demander à en bénéficier. La sélection se déroule en deux phases : au cours de la première, sont retenus les meilleurs départements appartenant aux 70 universités publiques et au cours de la seconde, le reste des financements est attribué. Le financement de base porte sur un montant de 1 350 000 EUR qui peut être utilisé à hauteur de 25 % au minimum pour rémunérer des professeurs extérieurs et de 25 % pour des postes avec possibilité de titularisation (RTD-b), et à hauteur de 70 % au maximum pour des recrutements et des promotions. Un montant supplémentaire de 250 000 EUR peut être affecté à des domaines expérimentaux (classification CUN 1-9) et consacrée à des dépenses en infrastructures. Les départements sont libres de décider de l'affectation des fonds qui leur sont alloués. Au bout de cinq ans, une nouvelle sélection sera effectuée et en cas d'évaluation positive, les départements ayant déjà bénéficié d'un financement peuvent postuler à nouveau ;
- En plus de ces financements, une dotation annuelle de 3 000 EUR est attribuée aux 60 % de chercheurs (sous contrat à durée déterminée ou indéterminée) et aux 20 % de professeurs associés les plus performants, à gérer de façon autonome. Les procédures relatives aux missions ainsi qu'à l'utilisation de prestations extérieures sont simplifiées pour tous.
- La dotation annuelle au profit de l'ANVUR (Agence nationale pour l'évaluation de l'université et de la recherche) est portée à 7 millions EUR par an et l'évaluation VQR aura lieu tous les cinq ans.
- Les professeurs et chercheurs venant s'installer en Italie pour y travailler pourront bénéficier d'une incitation fiscale au « retour des cerveaux » qui s'appliquera à partir du premier exercice fiscal au cours duquel ils auront

acquis leur résidence en Italie et pendant les trois exercices suivants. Il n'a pas été fixé de limite temporelle pendant laquelle la résidence doit être acquise en Italie pour pouvoir bénéficier de cet avantage fiscal.

- Les employeurs sont exonérés pendant 36 mois du paiement des cotisations de sécurité sociale, avec un plafond de 3 250 EUR, en cas d'embauche sous contrat à durée indéterminée (ou contrat d'apprentissage) d'étudiants ayant déjà effectué leur insertion professionnelle dans l'entreprise.

Droit à la poursuite des études :

Le fonds national d'intégration pour le droit à la poursuite des études représente un montant annuel d'environ 200 millions EUR. Ce fonds permet de financer des exonérations fiscales et des dotations de 3 000 à 5 000 EUR pour les étudiants nécessiteux, le pourcentage versé variant selon les régions.

La loi de finances 2017 prévoit de relever le montant du fond régional qui sera fixé à 250 millions EUR de façon permanente. Les antennes régionales pour le droit à la poursuite des études vont être rationalisées.

Chaque étudiant poursuivant des études universitaires et dont l'ISEE (indicateur de la situation économique) est inférieur à 13 000 EUR sont exonérés de frais d'inscription. Les frais sont plafonnés pour les étudiants dont le revenu familial est compris entre 13 001 et 25 000 EUR. Un montant de 5 millions EUR est par ailleurs affecté à des programmes d'orientation et de tutorat.

Les 400 meilleurs élèves de l'enseignement secondaire qui s'inscrivent dans une université publique perçoivent un montant net de 15 000 EUR par an et bénéficient par ailleurs d'une exonération fiscale.

Les 400 meilleurs élèves sont sélectionnés par la fondation du mérite dite « Fondation article 34 » (*"Fondazione Articolo 34"*) avec la participation d'un collège d'enseignants du secondaire, sur la base des résultats scolaire des deux dernières années.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Études économiques de l'OCDE

ITALIE 2017 (VERSION ABRÉGÉE)

L'Italie sort d'une récession longue et profonde. La politique macroéconomique du gouvernement italien, la politique monétaire stimulante et la baisse des prix des produits de base ont contribué au redressement. Le Jobs Act et les exonérations de cotisations sociales ont dynamisé le marché du travail, entraînant une progression de l'emploi et de la consommation privée. La politique budgétaire modérément expansionniste soutient la croissance. Le programme de réformes structurelles a avancé de façon impressionnante. Dans différents domaines, notamment le marché du travail, le système scolaire et l'administration publique, des réformes ont été adoptées et appliquées ou sont en cours d'application. En outre, on s'est préoccupé des réformes antérieures en réduisant fortement le nombre de décrets en attente d'adoption nécessaires à leur mise en œuvre. Le rejet de la réforme de la constitution par le référendum organisé en décembre 2016 a accentué l'incertitude politique, mais le processus de réformes structurelles doit se poursuivre.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://doi.org/10.1787/8219de7f-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

Volume 2017/5
Février 2017



ISSN 0304-3363
ABONNEMENT 2017
(18 NUMÉROS)

ISBN 978-92-64-60794-1



éditionsOCDE
www.oecd.org/editions

9 789264 607941